LA CAUSE DE L'INCONNU, JE L'EXAMINAIS

(Job 29:16)

La Théologie de la Mobilité Humaine en Afrique



FABIO BAGGIO - MESMIN-PROSPER MASSENGO - SAMUEL DE JESUS PAQUETE
EDITEURS

LA CAUSE DE L'INCONNU, JE L'EXAMINAIS (Job 29:16)

La Théologie de la Mobilité Humaine en Afrique

EDITEURS

FABIO BAGGIO - MESMIN-PROSPER MASSENGO

SAMUEL DE JESUS PAQUETE

SYMPOSIUM OF EPISCOPAL CONFERENCES OF AFRICA AND MADAGASCAR (SECAM)

ASSOCIATION DES CONFÉRENCES EPISCOPALES DE LA RÉGION AFRIQUE CENTRALE (ACERAC)

SCALABRINI INTERNATIONAL MIGRATION INSTITUTE (SIMI)

CENTRO STUDI EMIGRAZIONE ROMA (CSER)

2017

LA CAUSE DE L'INCONNU, JE L'EXAMINAIS (Job 29:16)
La Théologie de la Mobilité Humaine en Afrique

Editeurs
Fabio Baggio - Mesmin-Prosper Massengo - Samuel de Jesus Paquete

Première édition
Copyright @ 2017
Symposium of Episcopal Conferences of Africa and Madagascar (SECAM)
Association des Conférences Episcopales de la Région Afrique Centrale (ACERAC)
Scalabrini International Migration Institute (SIMI)
Centro Studi Emigrazione Roma (CSER)

Tous droits réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite
sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

Scalabrini International Migration Institute
Via Calandrelli, 11
00153 Roma - Italia

ISBN: 978-88-85438-23-1

Couverture:
Valeria Dal Palù

Introduction

Fabio Baggio

La mobilité humaine est un phénomène continu et croissant dans l'histoire africaine. Aujourd'hui, elle demeure une composante importante de tous les aspects des affaires régionales. Dans les années récentes, le nombre de travailleurs migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés, des victimes du trafic des êtres humains et des personnes déplacées internes (PDIS) a fortement augmenté dans plusieurs pays africains à cause de la persistance des conflits ethniques, religieuses et politiques, des activités des groupes terroristes, de la dégradation des sols et des conditions climatiques difficiles, et la dégradation des conditions socio-économiques dans les pays d'origine. Cependant, à cause du manque des ressources et d'une volonté politique appropriée, la plupart des pays d'accueil sont incapables d'offrir une réponse adéquate aux défis posés par ces différentes formes de mobilité humaine afin de pourvoir un environnement accueillant et sécurisé et la protection des centaines et milliers de personnes fuyant leurs maisons tourmentées.

Aujourd'hui, la mobilité humaine en Afrique pose des défis sérieux à l'Eglise catholique, dont les protes sont fréquemment sollicitées quotidiennement par les migrants et les réfugiés, cherchant des réponses matérielle et spirituelle à leur situation critique. L'Eglise est appelée à promouvoir une perspective différente, là où l'asile, le déplacement et la migration deviennent des composantes du dialogue entre les cultures et les sociétés, et où les personnes en mouvement sont vues comme des êtres humains. De plus, l'Eglise promeut un modèle de développement, qui ignore les inégalités et disparités qui résultent du déplacement des personnes de leurs maison, environnement et héritage. Enfin, l'Eglise est appelée à bâtir une communauté chrétienne capable d'apprécier les différences en célébrant l'unité de la foi.

Introduction

Fabio Baggio

Pour répondre à ces défis, une réflexion théologique sensée et partagée du phénomène de la mobilité humaine en Afrique est profondément nécessaire. Les Théologiens des pays d'origine et d'accueil des communautés chrétiennes en Afrique sont donc appelés, à initier un partenariat fructueux et à débattre pour proposer une réflexion "sage" à propos de la mobilité humaine contemporaine sur le continent, afin d'éclairer les programmes et les actions du ministère pastoral de l'Eglise locale envers les personnes en mouvement qui constituent la face souffrante de Jésus dans la société contemporaine. En Afrique où la mobilité humaine représente l'une des tendances les plus pertinentes, une telle réflexion théologique serait l'une des bases de la construction d'une coopération entre l'Eglise dans le pays d'origine celle dans le pays d'arrivée.

Dans cette mesure, l'Association des conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale (ACERAC), en coopération avec le Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) et l'institut international pour la migration Scalabrinien (IIMS) ont organisé et tenu une conférence internationale sur la Théologie de la mobilité humaine à Brazzaville (République du Congo) du 21 au 23 Janvier 2016. Cette initiative peut être incluse à juste titre dans la série des conférences internationales sur la Théologie de la migration promue par l'Eglise catholique dans le Troisième Millénaire. La première conférence, intitulée "Migration et Expérience Religieuse dans le contexte de la Mondialisation" a eu lieu à Tijuana (Mexique) en 2002. C'était une fusion des Missionnaires Scalabriniens et l'Institut Transfrontalier de l'Université de San Diego. La seconde conférence, organisée par l'Institut de Missiologie e.V, avait eu lieu à Aachen(Allemagne) avec un titre caractéristique "Migration et Interculturalité : Les défis théologique et philosophique". L'année suivante, le centre de Spiritualité et Culture Latines et l'Université de Notre Dame (Indiana), les Missionaires Scalabriniens, la conférence des Evêques catholiques des Etats Unis, et les services de secours catholiques, ont sponsorisé ensemble une seconde conférence basée aux Etats Unis sur le thème "Migration et Théologie." En 2006 un consortium d'organisations scalabriniennes, en partenariat avec l'Institut de Théologie de *São Paulo* (ITESP), ont organisé la conférence intitulée : "Migrations : Une nouvelle place Théologique ?" à São Paulo (Brésil). Dans la même année la conférence "Foi en mouvement" fut tenue dans la ville de Quezon (Philippines). C'était une initiative conjointe de la commission épiscopale pour le soin pastoral des migrants et personnes itinérantes (CESP-MPI), l'école de Théologie Maryhill, et le centre de migration des Scalabriniens. En 2012, le Centre d'études pour la Théologie interculturelle et interreligieux de l'Université de Salzburg a organisé I conférence internationale "Migration comme un signe des temps". L'évènement a eu lieu à Salzburg

(Autriche). Dans la même période, beaucoup d'autres symposiums, réunions des experts et séminaires se concentrant sur la Théologie de la migration ont été organisés dans différents parties du monde, réaffirmant la profonde préoccupation de l'Eglise catholique à l'égard du phénomène de la mobilité humaine.

La conférence internationale de Brazzaville en 2016, intitulée "J'ai pris la cause de l'Etranger (Job 29, 16) ", visait à initier une réflexion théologique substantielle sur le phénomène de la mobilité humaine dans la perspective africaine et promouvoir la coopération pastorale entre les Eglises locales dans les pays d'origine, de transit et d'accueil. Plusieurs experts africains et coordonateurs pastorales étaient invités à partager leurs points de vue, réflexions et expériences sur deux principaux points : a) migration et développement, et b) conflits et migration forcée. Ce livre présente les débats de la conférence.

La première partie de cette publication, ressemblant à la partition thématique de la conférence collecte les contributions sur lien migration et développement en Afrique.

La première contribution "Le lien Migration et Développement : Un plan théorique" est écrit par Fabio Baggio, qui évalue l'impact de la migration sur le développement des pays impliqués et montre comment les bénéfices et coûts sont, dans beaucoup de cas, inégalement épaulés par les pays d'origine et les pays d'accueil. La compréhension instrumentalisée du lien entre migration et développement, qui est souvent inspirée des politiques et programmes de migration et développement, doit être substitué par une compréhension du lien, fondée sur quelques principes acceptés.

Delali Margaret Badasu est l'auteure du second chapitre intitulé, "Le lien Migration-Développement au Ghana : Evidences et Réalité de l'approche des sciences humaine et sociale." Elle commence à partir du début global sur le lien migration-développement, ajoutant quelques évidences sur le terrain. Elle présente ensuite le cas du Ghana, où l'afflux des envois d'argent apparait être un des aspects positives de la migration sur le développement, ainsi que d'autres contributions non-monétairesdes migrants à l'économie. Badasu termines en suggérant l'adoption de l'argument "triple victoire" de Hermele pour évaluer si le lien migration-développement est positif ou non.

Destin Mouene Ndzorombe, dans sa contribution intitulée "Bien commun, Migration et Développement : Réflexions théologique et pastorale dans la

perspective africaine," commence par donner la définition du "bien commun", un concept nécessairement pour comprendre la migration contemporaine en Afrique. Il met ensuite en question le rôle de la migration comme facteur de développement pour le continent africain et conclue en soulignant quelques réflexions théologiques et pastorales sur la réalité de la migration africaine.

"Migration, Développement et Promotion théologique humaine-Implications politiques dans la Réalité africaine " est le titre du quatrième chapitre par Yvon Christian Elenga. Il commence par un point dédié à l'herméneutique de la migration, visant à connecter les concepts de migrant, identité et altérité. Il suggère ensuite des réflexions théologiques sur le phénomène de la migration en prenant source de l'expérience du peuple d'Israël dans l'Ancien Testament et soulignant quelques icônes paradigmatiques des Evangiles. Il conclue en déclarant que la rencontre de l'étranger est un évènement salvifique.

Jonas Koudissa a écrit la contribution intitulée, "Migration, Développement et Mission en Afrique : Défis contemporains de l'Evangélisation." Il commence par examiner quelques éléments conceptuels du lien migration-développement en Afrique et ajoute des observations empiriques, visant à identifier des repères spécifiques vers le développement d'une réflexion théologique-pastorale sur le phénomène de la migration en Afrique. Il conclue en déclarant que la migration est la condition normale pour les êtres humains et représente une opportunité pour l'Eglise catholique de développer un ministère d'hospitalité, avec l'inclusion du concept de la justice réparatrice.

Béatrice Faye, dans le chapitre "Faces des Migrants parmi les frontières, Privation et Paradoxe : une opportunité pour une culture d'accueil, d'hospitalité et de solidarité", introduit deux expériences de migration dans lesquelles des migrants sont transformés "d'objet" à "sujet." La première est l'expérience de l'Homme de Barbes, un caractère inventé parla romancière sénégalaise Fatou Diome, qui relate la relation entre migration, privation et paradoxe. La seconde est la synthèse des milliers d'histoires de migrants au Maroc, en Algérie, en Lybie, au Sénégal et en Mauritanie, qui exhortent l'Eglise catholique à réinventer une pastorale fondée sur la rencontre, l'hospitalité et la solidarité.

"Petites communautés chrétiennes (PCC) : une solution possible pour le problème de la migration et le développement ?" est le titre de la contribution de Melchior-Edouard Mombili. Il introduit des idées perspicaces sur le lien entre migration et développement au niveau global, attestant la confrontation antagonique des

deux. Il présente ensuite une réflexion théologique-Pastorale sur les petites communautés chrétiennes (PCC), qui sont utilisées pour éduquer leurs membres à travailler ensemble en synergie et dans un esprit de respect mutuel, de réciprocité, de disponibilité et de confiance. L'auteur conclue en disant que les PCC peuvent être une structure pastorale très utile pour résoudre les problèmes liés à la migration.

Georges Njila Jibikilayi J. est auteur du dernier chapitre de la première section intitulée, "Le lien Migration et Développement dans la lumière de l'expérience de Joseph, fils de Jacob, en Egypte : Réflexions philosophiques-théologiques et Perspectives sociopolitiques." Il Suggère l'adoption de l'icône biblique de Joseph, fils de Jacob, comme clé de l'interprétation du phénomène complexe de la mobilité humaine en République Démocratique du Congo, se concentrant particulièrement sur le lien migration-développement. Il commence par décrire brièvement sa compréhension du concept et la réalité de la migration. Il pose une question philosophique liée à "l'autre" et les réponses théologiques à travers l'expérience de Joseph en Egypte.

La seconde partie introduit sept chapitres sur le lien entre les conflits et la migration forcée en Afrique, par des perspectives scientifiques différentes.

Sergio Caciotto, dans sa contribution intitulée "Le régime d'asile en Afrique", commence par dénoncer des idées fausses sur les réfugiés et les demandeurs d'asile en Afrique sub-saharienne. Il présente ensuite une vue d'ensemble des structures légales régionales et internationales qui régulent leur admission et assistance. Bien que les obligations morales résultant de telles structures soient généralement honorées dans des pays d'accueil, Carciotto souligne que les même pays trouvent difficile de concilier ces obligations avec les préoccupations de la souveraineté nationale. Les pays africains sont devenus de plus en plus hostiles aux chercheur et demandeurs d'asile.

Jean-Baptiste Sourou écrit le chapitre intitulé, "Migration forcée et Asile en Afrique : Défis sociaux et politiques." A travers un excursus sur l'histoire du continent africain, de son indépendance à nos jours, il montre comment les conflits, l'instabilité politique, l'injustice sociale et la gestion autonome des ressources ont souvent représenté la racine des causes de la migration forcée en Afrique. Comme les chercheurs d'asile et les personnes déplacées internes dans le continent africain posent de sérieux challenges aux niveaux social et politique, Sourou conclue en disant qu'il y a un besoin urgent d'une réponse multidimensionnelle, capable de s'attaquer aux causes de la migration forcée.

Introduction

Fabio Baggio

"Migrations forcées et Conflits en Afrique : Un locus théologique contemporain" est le titre de la contribution de Jean-Bernadin Ndoulou. L'auteur commence par présenter brièvement le scénario global de la migration forcée en Afrique et ses principaux défis, faisant face à l'assistance, la sécurité et les structures légales. Il argumente que le phénomène de la migration forcée représente aujourd'hui un "lieu" pour la réflexion théologique (*locus theologicus*). Ndoulou conlue en suggérant une réflexion théologique sur la migration comme "signe de temps", où Jésus Christ lui-même est le pauvre, l'opprimé, le marginalisé, le petit, l'exilé et le déplacé.

André Kabasele Mukenge est l'auteur de la contribution intitulée "Gestion du Conflit et Migration responsable : l'Exemple d'Abraham (Gn 13). Quelles leçons pour aujourd'hui ? " Il présente une réflexion sur la prévention et la gestion des conflits en commençant par le paradigme d'Abraham dans le chapitre 13 de la genèse. Dans la littérature biblique, le Père de la Foi est présenté comme un migrant perpétuel, depuis son départ d'Ur de Chaldée (Genèse 12, 1). L'approche narrative des histoires du livre de la Genèse montre que les principales sources des conflits humaines sont la cupidité et le refus d'accepter une limite au désire de posséder. Cependant, le mot joue un rôle important dans le règlement des conflits.

Mesmin-Prosper Massengo est auteur du chapitre intitulé "Migration africaine : un appel de l'Eglise". Il commence par introduire les principales tendances de la migration africaine, en se concentrant sur la migration forcée. Il identifie trois principales catégories des causes profondes de la mobilité humaine dans le continent africain : troubles politiques, insécurité économique et conflits armés. Ensuite, se référant directement aux documents magistériels sélectionnés, Massengo décrit la responsabilité pastorale de l'Eglise locale vis-à-vis de la migration africaine, soulignant les différents rôles des Eglises d'origine, de transit et d'arrivée : Il conclue en déclarant en pointant le besoin urgent pour un dialogue parmi les trois principales parties prenantes : l'Eglise catholique, les états et les organisations internationales.

"Pratiques d'intervention en matière de Migration depuis les bases dans l'Eglise d'Ethiopie" est le titre de la contribution donnée par Bekele Moges Kidane. Il débute par donner une rapide vue d'ensemble des flux migratoires en Ethiopie, en se concentrant sur les derniers faits et figures. Il évalue ensuite l'impact de l'émigration sur le développement national, mettant en évidence plusieurs entraves particulièrement dans le cas de migration forcée. Kidane conclue en présentant

les initiatives pastorales promulguées par l'Eglise catholique ethiopienne ces dernières années, visant à assister les chercheurs d'asile et les réfugiés en coopération avec les organisations internationales et les institutions nationales.

Beatrice Gikonyo, dans sa contribution intitulée "Service jésuite des réfugiés d'Afrique de l'Est : Programmes et expériences dans le terrain de la migration forcée", présente la mission et les actions concrètes du service jésuite des réfugiés au Soudan, Sud-Soudan, Ouganda, Kenya et Ethiopie. Après une brève description des défis humanitaires posés par la migration forcée dans cette région, Gikonyo explique trois principaux champs d'action du service jésuite des réfugiés : assistance de base, accompagnement holistique et recommandation, ajoutant des exemples poignants d'activités existants dans les différents pays. Elle termine en saluant les initiatives d'autres organisations catholiques et en suggérant une plus fructueuse collaboration entre elles.

PARTIE I: Migration et Développement

Le lien entre la Migration et le Développement: un cadre théorique

Fabio Baggio[1]

Dans les discussions en cours sur le lien entre migration et développement, il est possible d'identifier trois positions principales. La première est appelée « Optimisme développementaliste » et elle implique confiance substantielle dans les effets positifs de la migration internationale sur le développement local. La deuxième position est « pessimisme et scepticisme structuraliste et néo-marxiste », qui souligne les effets négatifs du lien- elle est d'avis que la migration résulte du manque de développement et cette dernière est peu probable de promouvoir la première. Récemment, une troisième position est apparue qui a été influencée par des études récentes sur la migration et le trans-nationalisme. Visant une évaluation plus équilibrée du lien, cette position affirme l'ambivalence du lien migration-développement (De Haas, 2008).

I. Débat sur le lien entre Migration et Développement

Ces cinq dernières années, la discussion sur la migration et le développement est devenue globale et a acquis une considération spéciale dans l'agenda politique de beaucoup de pays d'envoi et d'accueil. Différents facteurs contribuent à un tel intérêt. A la fin de 2006, le Secrétaire Général des Nations Unies, Koffi Annan, décidait d'établir la Commission Mondiale pour la Migration Internationale (CMMI), qui avait pour but d'élaborer une réponse consistante,

1 *Cet article est une mise à jour d'une portion de "l'Introduction" du volume de Fabio Baggio (ed.), 2010, Brick by Brick : Coopération Constructive entre les Philippines et les Philippins d'outremer en Italy et en Espagne, Ville de Quezon : Centre de Migration des Scalabriniens.*

compréhensible et globale au problème de la migration internationale (CMMI 2003). En Octobre 2005, la CMMI présentait son rapport. Parmi les différentes recommandations, la commission affirmait que « la migration internationale devrait devenir partie intégrante des stratégies nationale, régionale et globale de la croissance économique, tant dans les pays en développement que dans les pays développés » (CMMI, 2005 :4)

En Septembre 2006, le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur la Migration Internationale et le Développement s'est focalisé sur le lien migration-développement dans les pays en développement. Comme résultat du dialogue des Nations Unies, un petit groupe des pays concernés (qui s'identifièrent eux-mêmes comme « les Amis du Forum ») proposèrent la création d'un forum indépendant pour continuer la discussion sur le lien migration-développement. Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) était établi et six éditions du Forum étaient prévues, de 2007 à 2012. Elles se sont tenues respectivement en Belgique, aux Philippines, en Grèce, au Mexique, en Suisse et à Maurice. En 2013, un autre Dialogue de Haut niveau des Nations Unies a été consacré à la discussion sur le lien migration-développement et l'Assemblée Générale avait adopté la déclaration par laquelle les états membres «Réaffirment [leur] engagement à aborder les opportunités et les défis que la migration internationale présente aux pays d'origine, de transit et de destination » (Assemblée Générale des Nations Unies, 2013 :4).

Pour une telle extension, deux autres éditions du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) ont eu lieu, une en Suède (2014) et une autre en Turquie (2015). Malgré leur nature "non contraignante", les différentes éditions du FGMD ont réussi à impliquer les gouvernements et les groupes de la société civile dans une discussion globale sur la migration et le développement.

II. Les envois des fonds et leur impact sur le développement

Durant la première décennie du 21ème siècle, la Banque Mondiale (BM) avait commencé à publier les rapports sur la grande masse des fonds que les migrants envoient annuellement à leurs pays d'origine. Le flux des millions de dollars des pays d'accueil aux pays d'origine a capturé l'attention des gouvernements, des organismes internationaux et des institutions financières.

La discussion sur les envois des fonds par les migrants et leur impact sur le développement local est parfois limitée à des considérations enthousiastes, générant des interprétations dangereuses et erronées. L'une de ces « mystifications » est l'idée que les envois de fonds sont la panacée pour tous les problèmes de développement des pays d'origine (Garcia Zamora, 2009). La considération simpliste a emmené beaucoup de pays développés à adopter ou renforcer l'exportation de la main d'œuvre comme une stratégie du développement. Une autre interprétation erronée du lien migration-développement est la relégation des responsabilités du développement aux migrants et aux groupes de la diaspora.

Si l'on regarde seulement les envois de fonds, leur nombre est vraiment impressionnant. En 2015, le Partenariat Mondial pour la Connaissance sur la Migration et le Développement (PMCMD) a calculé plus de 247 migrants internationaux dans le monde, correspondant à 3,4% de la population mondiale. La même année le PMCMD a estimé que les migrants internationaux avaient envoyé 601 milliards de dollars américains via des canaux formels. 441 milliards de dollars américains avaient été envoyés aux pays en développement. Les principaux bénéficiaires du flux d'argent étaient l'Inde, la Chine, le Mexique, les philippines et la France. Dans beaucoup de pays d'origine des migrants, l'envoi des fonds constitue une grande portion de leur produit intérieur brut (PIB). Au Tadjikistan, en République de Kirghize, au Népal, Tonga et Moldavie les envois de fonds comptaient entre 26% et 42% du produit intérieur brut. En 2015, les envois de fonds dans le monde étaient trois fois plus grands que le montant de l'assistance au développement (PMCMD, 2016).

L'envoi individuel de fonds constitue seulement un des canaux des contributions des migrants au développement de leurs pays d'origine. Il y a aussi des envois collectifs qui sont constitués des dons philanthropiques en argent et en nature envoyés par des migrants à leurs communautés d'origine. De plus on devrait considérer l'investissement économique initié par les travailleurs à l'étranger, les immigrants et les rapatriés, aussi bien individuellement que collectivement, ce qui n'est pas enregistré sous les envois de fonds. Un autre canal de coopération des migrants au développement est l'échange de connaissances par lequel les compétences, les technologies et l'expertise professionnelle acquis à l'étranger sont transférés aux pays d'origine. Enfin, il y a aussi des exemples d'aide à la coopération internationale menée par l'intermédiaire des groupes de la diaspora, comme dans les cas pratiques de Co-développement promus par certains pays d'accueil.

III. Impact de la Migration internationale sur le développement des pays d'origine des Migrants

En termes de développement, toutes ces contributions des migrants constituent un grand potentiel dont la sous-estimation par les décideurs politiques serait une grande erreur. Néanmoins, selon différentes études récentes, l'impact de la migration internationale sur le développement dans de nombreux pays d'origine semble ambivalent (Asis et Baggio 2008a, Castles, 2007, De Haas, 2008, Delgado Wise et Guarnizo, 2007, et Garcia Zamora, 2009). Le déchaînement du potentiel de développement n'est pas automatique et les bénéfices peuvent être éclipsés par les coûts. En plus, les gains et les pertes des migrations internationales ne sont pas seulement à considérer dans la sphère économique. Les bénéfices et les coûts sont aussi obtenus et payés dans les milieux social et politique.

Il y a des transformations positives évidentes provoquées par la migration internationale au niveau économique. Dans les pays d'accueil, les travailleurs étrangers et les immigrants constituent une réponse effective à la baisse démographique. En effet, les migrants augmentent la population active et contribuent substantiellement au maintien du bien-être social. Ils comblent les postes vacants, dans les secteurs moins qualifiés et hautement qualifiés, et ils sont souvent la cause de la baisse du coût de la main-d'œuvre. Par leur créativité, diligence, enthousiasme, les migrants sont susceptibles d'accroître la compétitivité locale et internationale. A travers leur réseau transnational, les travailleurs étrangers et les immigrants aident quelquefois à étendre les marchés des importations. Particulièrement, dans les grandes villes, les communautés des migrants stimulent la croissance économique de certains secteurs comme le logement, les restaurants, les agences de voyage et les communications.

Quelques transformations positives sur le front économique sont également évidentes dans les pays d'origine. L'importation de la main d'œuvre a contribué à réduire le taux de chômage et de sous-emploi. Les envois de fonds des migrants aident leurs pays d'origine à combattre l'inflation et à payer les dettes extérieures. L'afflux massif d'argent gagné à l'étranger induit des effets bénéfiques. Les envois des fonds contribuent à augmenter le produit intérieur brut et dans certains cas ils donnent des résultats positifs sur l'indice de pauvreté (Adams et Page, 2005). Les envois de fonds profitent aux ménages des migrants améliorant leur pouvoir d'achats particulièrement pour les besoins de base. Dans certains cas, les transferts des fonds sont utilisés comme générateurs de revenus. Dans certaines communautés locales il existe des effets

multiplicateurs bénéfiques. Les dons philanthropiques et autres infusions de capitaux venant de la diaspora, soit spontanément, soit par des canaux organisés, promeuvent le développement des communautés d'origine (Levitt, 2001, Orozco, 2007, et Asis et Baggio, 2008b).

IV. Impact de la Migration internationale sur le développement des pays d'accueil des Migrants

Comme mentionné plus haut, les pays d'accueil profitent de la migration internationale parce qu'elle aide à répondre entre autres aux défis démographiques, comme le vieillissement de leur population. La présence des communautés des migrants pourrait aussi enrichir le caractère culturel les sociétés d'accueil. Dans une perspective plus large, la coexistence de cultures différentes, de langages et traditions constitue une opportunité unique pour l'échange culturel (CMMI, 2005). Là où les conditions sont remplies, les migrants peuvent expérimenter la mobilité sociale. L'emploi des travailleurs étrangers surqualifiés pour leur travail améliore généralement la qualité des services. Dans beaucoup de sociétés d'accueil, les migrants comblent les pénuries de main-d'œuvre ce qui permet aux sociétés d'accueil de répondre efficacement aux besoins de soins des enfants, des personnes âgées et des malades.

V. Bénéfices sociaux et politiques de la Migration internationale dans les pays d'origine des Migrants

Les pays d'origine des migrants bénéficient également des effets sociaux de la migration internationale. Grace au déploiement de beaucoup de travailleurs, les pressions sociales dues au chômage diminuent. L'acquisition de nouvelles compétences par les migrants et la qualité de l'éducation apportée aux enfants restés sont susceptibles d'accroître le capital humain de la population dans le pays d'origine. En raison de l'augmentation de leur pouvoir d'achats, les familles des migrants sont moins susceptibles d'utiliser les services d'assistance sociale étatiques, assouplissant ainsi la demande de tels services. L'augmentation de la migration des femmes dans le monde a suscité une nouvelle dynamique du genre, promouvant la renégociation des rôles traditionnels (Smits, 2003, Kadioglu, 1994 et Peleah, 2008). Des familles transnationales ont

trouvé des moyens de faire face à la séparation, générant ainsi de nouvelles pratiques de vivre en famille (ECMI/AOS-Manila, SMC et OWWA, 2004).

La migration internationale produit également des changements politiques positifs dans les pays d'accueil. Les manifestations de la xénophobie et du racisme, qui sont à la hausse dans nombres de sociétés d'accueil représentent une résurgence inquiétante des anciennes peurs. Toutefois, elles conduisent à la reconsidération et la réaffirmation des idéaux démocratiques au-delà de la citoyenneté. La conception et la mise en œuvre des programmes d'intégration et d'inclusion sociale pour les immigrants servent à favoriser la population locale. La présence croissante des enfants des migrants dans les écoles oblige les autorités locales à revoir les programmes d'éducation traditionnelle avec l'incorporation des éléments interculturels enrichissants (Adams et Kirova, 2006). L'arrivée de nombreux travailleurs migrants représente une opportunité pour les syndicats traditionnels de revitaliser et "globaliser" leur travail de médiation (Taran et Demaret, 2006). Les questions des droits de l'homme et des droits des femmes soulevées par la présence des travailleurs étrangers et les immigrants sont devenues le principal plaidoyer des organisations non gouvernementales (ONG) offrant de nouvelles voies de dialogue entre les groupes de la société civile et les gouvernements.

Les pays d'origine des migrants semblent bénéficier politiquement de la migration internationale. Grâce à leur diaspora, ils deviennent souvent des interlocuteurs valables dans les pays d'accueil, augmentant leur prestige international. Le vote absent représente une nouvelle forme de participation politique dans beaucoup de pays d'origine. Réalisant l'importance politique de leur diaspora, les pays d'origine ont développé des programmes de sensibilisation pour leurs compatriotes à l'étranger. La participation politique des migrants est encouragée par la technologie moderne –des milliers de sites web, d'échanges en ligne et de blogs rassemblent des opinions, points de vues et suggestions des citoyens résidant à l'étranger. Dans certains cas, les migrants et les expatriés deviennent des politiciens dans leurs pays d'origine et même des fondateurs de nouveaux partis politiques (Pandita, n.d.).

VI. Les coûts de la Migration internationale

La migration internationale implique cependant aussi des coûts significatifs dans trois sphères, particulièrement pour les pays d'origine. Concernant la dimension économique, plusieurs spécialistes soutiennent que les transferts de fonds produisent un impact ambivalent sur les ménages des migrants. Dans certains cas, les transferts de fonds ne semblent pas être un « revenu net » et ils ne sont pas capables de sortir les familles des migrants de la pauvreté (Canales, 2008, Carling, 2006 et Garcia Zamora, 2009). Dans quelques pays d'origine, comme les Philippines, les transferts de fonds des migrants semblent contribuer à l'augmentation de l'inégalité des ménages. Les effets multiplicateurs espérés ne sont pas évidents. L'afflux de l'argent gagné à l'étranger ne profite qu'aux communautés d'origine des migrants, accentuant ainsi la disparité parmi les régions/provinces d'un même pays (Baggio, 2009). L'adoption des principes de l'exportation du travail a augmenté la dépendance des économies nationales des pays d'origine sur les transferts de fonds des migrants et des économies étrangères. Au plus petit niveau, les ménages des migrants sont devenus plus dépendants de l'argent gagné à l'étranger et dans certains cas, une telle dépendance s'étend aux familles élargies. L'établissement d'une industrie de migration très lucrative (agences de recrutement, courtiers, conseillers en migration et agences de voyage) augmente les coûts économiques de la migration. Des aspirants à la migration sont souvent obligés de recourir à des prêts dans le but de réaliser leurs rêves et une grande partie de leurs envois de fonds va au remboursement des dettes, pour beaucoup d'entre eux la migration circulaire devient juste un des tours d'un cercle vicieux.

Dans le domaine social, une évaluation globale des coûts de la migration internationale pour les sociétés d'origine est toujours attendue. Des études initiales portant sur la migration temporaire soulignaient la vulnérabilité des familles transnationales (Scotland, 2006, Uhn, 2005 et Weiss, 2009). La renégociation des rôles traditionnels de genre mentionnée plus haut est effectivement un phénomène positif, mais dans certains cas, les perceptions concernant les effets négatifs sur le soin des enfants persistent (Carandang, Sison et Carandang, 2007). Les effets négatifs à long terme de l'absence des parents sur les enfants laissés sont difficiles à évaluer, particulièrement dans la sphère émotionnelle. Dans l'avenir, la dynamique des chaines de la migration soulèveront aussi le problème des personnes âgées laissées derrière, dont le soin dans beaucoup de pays d'origine est traditionnellement confié aux plus jeunes. La conviction que le marché global est la seule chance pour le succès personnel et professionnel pousse beaucoup

de personnes à émigrer (Asis, 2006). Cette culture de la migration est susceptible de produire des effets négatifs sur le développement national.

La migration internationale engendre aussi des coûts politiques. L'adoption de l'exportation de la main-d'œuvre comme une stratégie de développement peut empêcher les gouvernements d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques locales de développement durable. Plusieurs états impliqués dans l'exportation massive de la main d'œuvre ne peuvent protéger adéquatement et assister beaucoup de leurs compatriotes travaillant à l'étranger. L'augmentation du nombre des pays impliqués dans le déploiement massif des travailleurs a également généré une vive concurrence dans le "marketing" de leurs compatriotes, ce qui compromet les droits civils et professionnels (Baggio, 2007). Dans certains pays d'origine, des politiques récentes visant à améliorer le déploiement des migrants qualifiés aboutissent à un inquiétant exode de professionnels, résultant à la fuite des cerveaux. Dans certains cas, les politiques d'éducation (ou par défaut, les pratiques éducationnelles) des pays d'origine sont façonnées beaucoup plus par les marchés mondiaux du travail que par les besoins locaux. A mon avis, la perception que leurs pays d'origine les "poussent à partir" a des conséquences tragiques sur la confiance des migrants envers leurs institutions et leur intérêt à coopérer pour le développement national.

VII. L'impact ambivalent de la Migration internationale sur le développement des pays d'origine et d'accueil des Migrants

Sur la base des considérations énumérées plus haut, il semble que la migration ait un impact ambivalent sur le développement des pays concernés. Il semble aussi que les bénéfices du lien migration-développement soient généralement partagés entre les pays d'origine et les pays de destination, pendant que les coûts sont supportés principalement par les pays d'origine. Les politiques et les programmes visant à améliorer les bénéfices et réduire les coûts peuvent aider à surmonter de telles entraves, mais ils ne doivent pas être régis par une compréhension instrumentalisée du lien migration et développement.

Dans de nombreux cas, les politiques d'immigration et d'émigration semblent répondre d'avantage aux préoccupations économiques unilatérales plutôt qu'aux principes éthiques humanistes. Les bénéfices résultant des abus, de l'exploitation et de la discrimination des migrants sont discutables. De plus, les

intérêts des pays d'origine et d'accueil ne coïncident généralement pas et ce manque de correspondance a des implications négatives sur l'efficacité et la cohérence des politiques de migration et des dialogues régionaux. En ce qui concerne la migration internationale, à cause de l'asymétrie du droit d'immigrer, les pays d'accueil ont le pouvoir de dicter les règles du jeu.

Dans une perspective éthique, il y a une incohérence évidente entre le principe de non discrimination entre les être humains, qui a été ratifié par 178 pays (CMMI, 2005) et les politiques et pratiques actuelles de migrations de ces mêmes pays. De telles politiques et pratiques sont souvent incohérentes avec d'autres principes retenus, signés et ratifiés par des conventions internationales, des constitutions nationales, législation et les codes du travail (Baggio, 2007).

Par conséquent, la discussion sur le lien migration-développement devrait inclure le principe de coresponsabilité dans le développement de l'ensemble de la communauté humaine. Basé sur le principe de la destination des biens de la terre, ce principe fait demande aux pays d'aller au-delà du concept de souveraineté nationale, reconnaissant le droit de chacun à avoir accès aux ressources là où elles sont. De plus, le même principe dissipe le mythe de la "générosité" impliquée dans la coopération internationale promue par les pays industrialisés, rappelant le devoir de partager avec ceux qui ont moins de ressources.

Un autre principe qui devrait être considéré dans la discussion sur le lien migration-développement est celui de subsidiarité. Basé sur le respect de l'autonomie des communautés et institutions locales, ce principe devrait être considéré dans les initiatives pour la coopération internationale entreprise par les pays d'accueil ; en d'autres termes, promouvoir le développement durable devrait respecter l'histoire et la culture locales (développement "inculturé").

Enfin, aucun exercice politique ne peut négliger la centralité de l'être humain compris dans ses dimensions individuelle et collective.

L'identification claire de principaux bénéficiaires des politiques et programmes de migration réaffirme l'inviolabilité des droits de l'homme au-delà des visas et passeports. La défense et la promotion de la dignité humaine ne peuvent pas être compromises à partir des considérations économiques ou sécuritaires.

BIBILOGRAPHIE

Adams LD et Kirova A (eds) (2006), *Migration Mondiale et Education*. Mahwah NJ: Associés de Lawrence Erbaum.

Adams RH et Page J (2005), « L'impact de la Migration internationale et les transferts de fonds sur la pauvreté ». In : Maimbo SM et Ratha D (eds), *Transferts de fonds. L'impact du développement et Prospectives futures*. Washington, DC: Banque Mondiale, pp 277-306.

Asis MMB (2006), *La Culture de Migration des Philippines*. Disponible à: http://www.migrationpolicy.org/article/philippines-culture-migration (consulté le 10 Mars 2016).

Asis MMB et Baggio Fabio (eds) (2008a), *Partir, Revenir et debout*. Ville de Quezon : Centre de Migration des Scalabriniens.

Asis MMB et Baggio Fabio (2008b), Travailleurs mondiaux, Philanthropes locaux, dans Van Nearssen T, Spaan E et Zoomers A (eds). Migration Globale et Développement, New York : Routledge.

Baggio Fabio (2009), Améliorer les Bénéfices et réduire les coûts de la Migration vers l'extérieur: Expériences et Perspectives des Philippines. Bangkok : Organisation Internationale du Travail.

Baggio Fabio (2007), Migrants à vendre En Asie du sud et de l'Est : un appel urgent pour l'Ethique des politiques de Migration. Dans : Caloz-Tschopp, M-C et Dasen P. (eds), Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté. Vol. I. Bruxelles : Bruylant.

Canales A (2008), Remesas y desarrollo en América Latina. Una relación en busca de teoría. *Migración y desarrollo*, 4(11): 5-30.

Carandang MLA, Sison BA and Carandang C (2007) *Nawala ang ilaw ng Tahanan. Families Left Behind By Filipino Mothers*. Pasig City: Anvil Publishing.

Carling J (2006), Interrogar a la remesas: preguntas centrales para reflexiones más profundas y políticas más adecuadas. In Castle S and Delgado Wise R (eds) *Migración e desarrollo: perspectiva desde el sur*. Zacatecas: Universidad Autónoma de Zacatecas, pp. 51-73.

Castles S (2007), *Comparing the Experience of Five Major Emigration Countries*. International Migration Institute Working Paper No. 7. Oxford: University of Oxford.

De Haas H (2008), *Migration and development. A theoretical perspective*. International Migration Institute Working Paper No. 9. Oxford: University of Oxford.

Delgado Wise R and Guarnizo LE (2007), Migration and Development: Lessons from the Mexican Experience. Available at: http://www.migrationinformation.org/Feature/display. Cfm?id=581 (accessed on 10 March 2016).

ECMI/AOS-Manila, SMC and OWWA (2004) *Hearts Apart: Migration in the Eyes of Filipino Children*. Quezon City: Scalabrini Migration Center.

García Zamora R (2009) *Desarrollo económico y migración internacional: los desafíos de las políticas públicas en México*. Zacatecas: Colección Ángel Migrante.

Global Commission for International Migration – GCIM (2005), Migration in an Interconnected World New Directions for Action. Available at: http://www.queensu.ca/samp/ migrationresources/reports/gcim-complete-report-2005.pdf (accessed on 10 March 2016).

Global Commission for International Migration – GCIM (2003), The Mandate. Available at: https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/gcim/GCIM_Mandate.pdf (accessed on 10 March 2016).

Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD) (2016) , *Migration and Remittances Factbook 2016: Third Edition*. Washington: Work Bank Group.

Kadioglu A (1994), The impact of migration on gender roles: findings of field research in Turkey. *International Migration*, 32(4): 533-60.

Levitt P (2001), *The Transnational Villagers*. Los Angeles, CA: University of California Press.

Orozco M (2007), Central American Diasporas and Hometown Associations. In: Merz B, Chen L and Geithner P (eds) *Diasporas and Development*. Cambridge, MA: Harvard University Press, pp. 215-253.

Pandita R (n.d.), Kashmiri Pandits launch their own political party. Available at: http:// www. merinews.com/catFull.jsp?articleID=145238 (accessed on 10 March 2016).

Peleah M (2008), The Impact of Migration on Gender Roles in Moldova. *Development and Transition* (8): 14-17

Scotland STC (2006), Caribbean Transnational Childhood: The Children Left Behind by Migration. Available at: http://www.unicef.org/easterncaribbean/Impact_of_Migration_ Paper.pdf (accessed on 10 March 2016).

Smits J (2003) Changing Gender Roles, Shifting Power Balance and Long-distance Migration of Couples. *Urban Studies* 40(3): 603-613.

Taran PA and Demaret L (2006), Action Imperatives for Trade Unions and Civil Society. *Asian and Pacific Migration Journal* 15(3): 391-403.

Uhn C. (2005) The Encroachment of Globalization into Intimate Life: The Flexible Korean Family in 'Economic Crisis. *Korea Journal* 45(3): 8-35.

UN General Assembly (2013) Declaration of the High-level Dialogue on International Migration and Development. Available at: http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp? symbol=A/68/L.5 (accessed on 9 March 2016).

Weiss A (2009) Transnational Families in Crisis: An Analysis of the Domestic Violence Rule in E.U. Free Movement Law. *Michigan Journal of International Law* 30(3): 841-880.

Le lien entre Migration-Développement au Ghana: Evidences et Réalité de l'Approche des Sciences Humaines et Sociales

Delali Margaret Badasu

Le sujet de la migration, en particulier la migration interne, est peut-être la question la plus complexe et qui semble cependant prometteuse de contribuer au développement au XXIe siècle. Il a donc reçu une attention croissante du public à travers le monde. L'attention des planificateurs du développement et des praticiens du secteur public et des organismes internationaux a été particulièrement attirée sur la nécessité d'envisager les migrations dans la planification du développement car elles impactent sur les plans de développement qui visent à améliorer le bien-être des personnes (Badasu et Michel, 2016). De plus, dans de nombreux pays, la migration a façonné les processus économiques, sociaux et politiques. Il est également façonné par des processus économiques, sociaux, religieux, politiques et technologiques qui sont étroitement liés à la sécurité et à d'autres conditions sociales et économiques qui déterminent les flux migratoires.

En outre, de nombreux pays sont de plus en plus influencés par les migrations qui sont devenues ou sont des pays d'origine, de destination et de transit pour les migrants internationaux. Le volume des migrants internationaux continue de croître même s'il a représenté environ 3% de la population mondiale depuis que les statistiques sur ce sujet sont disponibles. Il a atteint 244 millions en 2015 pour l'ensemble du monde. Il s'agit d'une augmentation de 71 millions, soit 41% par rapport au chiffre de 175 millions en 2000 (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2015: 1). Dans les pays

africains comme le Ghana aujourd'hui, la migration a été perçue comme un moyen d'échapper à des conditions économiques difficiles et de réchercher des conditions de vie ailleurs dans la région ou au-delà de l'Afrique.

Cependant, dans de nombreux pays africains, y compris le Ghana, la migration n'est pas un nouveau processus démographique, mais a longtemps été une stratégie de subsistance par laquelle les individus, les familles et même les communautés entières échappent à des conditions de vie défavorables. À cet égard, Adepoju (2005: 24) a noté que:

> La migration est historiquement un mode de vie dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest qui a toujours eu une forte tendance à migrer. Au fil des générations, les populations ont migré en réponse à des facteurs démographiques, économiques, politiques et connexes: pression démographique, catastrophes environnementales, mauvaises conditions économiques, conflits et, récemment, effets des programmes d'ajustement macroéconomique.

On s'attend à ce que les résultats de la migration soient positifs puisque les migrants (même ceux qui fuient la persécution ou les dangers de toutes sortes pour aller vers n'importe quelle destination) cherchent un endroit meilleur ou plus sûr et de meilleures conditions de vie. Cela est implicite dans la plupart des théories et des conceptions sur la migration et est également évident dans les résultats de recherche sur la migration dans les sciences humaines et les sciences sociales. Mais la réalité de l'impact de la migration sur le développement ou sa relation avec lui indique qu'il peut être positif ou négatif ou les deux, selon les contextes (économique, social, politique, entre autres) au sein desquels les processus de migration ont lieu. De plus, la réponse d'un pays à la migration et à la manière dont elle la gère est ce qui détermine les avantages et les conséquences qui en découlent (Barjaba et Barjaba, 2015, Hermele, 2015, et Rusell, 2003). Les effets positifs sur le développement de la migration n'ont pas été et ne devraient pas être automatiques pour toute population qui a la migration comme une caractéristique majeure de ses processus. Les avantages de la diaspora et de ceux qui sont rentrés chez eux sont réalisables grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques qui lient la migration au développement (Barjaba et Barjaba, 2015).

Malgré la contribution de la migration aux processus économiques, démographiques et autres, et vice versa, ainsi que son impact sur les individus, les familles et les communautés d'origine et de destination des migrants, elle a été

négligée dans la planification du développement dans de nombreux pays. Au niveau international également, les migrations n'ont pas été intégrées dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui ont été élaborés lors de la session extraordinaire des Nations Unies de 2000, connue sous le nom de Sommet du Millénaire. Par conséquent, la migration a été exclue des OMD lorsqu'elle a servi de cadre de développement à la communauté mondiale de 2000 à 2015 (PNUD, 2000). La migration est maintenant incluse dans les objectifs de développement durable (SDG) qui ont été adoptés pour l'ère post-OMD, suite à une reconnaissance croissante du rôle de la migration dans la planification et la pratique du développement. On s'attend à ce que la tendance à considérer les migrations comme faisant partie de la planification du développement ou à rassembler les deux sujets soit maintenue au fur et à mesure que les organisations internationales et les gouvernements commencent à accepter que les deux sujets ne sont pas séparables. Il faut toutefois noter que l'opinion publique, l'appréhension et les problèmes de sécurité émergeant de la migration ces dernières années continuent d'influencer l'attitude de certains gouvernements et de sociétés entières à l'égard des migrations (Tallmeister, 2013).

Les migrations et les mouvements de réfugiés ont également été des questions de politique internationale, attirant l'attention de ministères clés tels que la défense, la sécurité intérieure et la relation extérieure (Stivachtis, 2008; Weiner, 1992). Les mouvements migratoires récents, en particulier les réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique, indiquent que la migration exige une plus grande attention, non seulement des gouvernements, des blocs régionaux et des différents pays mais aussi de nombreux acteurs / parties prenantes, (Département des affaires économiques et sociales, 2015). Rudolph (2003) observe avec raison que la migration et la réponse de l'État reposent sur les intérêts géopolitiques, la production matérielle et la sécurité intérieure.

Aujourd'hui, en dépit des problèmes de sécurité qui compliquent la migration, l'interconnexion entre migration et développement est devenue un élément important du programme de développement international. Les pays qui luttent pour sortir de la pauvreté ou pour réaliser des progrès économiques ont considéré les migrations et les migrants comme des agents de croissance (Russell, 2003). Dans les pays en développement, il est devenu évident pour de nombreux gouvernements que de grandes sommes d'argent envoyées par des migrants sont de véritables aides au développement, surtout en temps de crise financière. En outre, les envois de fonds représentent aujourd'hui jusqu'à un tiers du produit intérieur brut (PIB) dans certains pays d'émigration (Her-

mele, 2015: 3). La prolifération de la littérature sur les migrations et les éléments de preuve qui y sont présentés suggère que la relation entre le sujet de la migration et le développement ne peut être négligée ou marginalisée dans la pensée et la pratique du développement.

Ce document examine les évidences et la réalité de la relation entre la migration et le développement au Ghana avec l'approche des sciences humaines et sociales à son étude. Il est divisé en quatre sections. L'introduction est la première et est suivie d'un examen des aspects théoriques et conceptuels pertinents du lien migration-développement. La troisième section porte sur l'examen du lien entre migration et développement au Ghana et est suivie d'une conclusion.

Le lien Migration-Développement: le débat et l'Evidence

En dépit de l'intérêt croissant des universitaires et des décideurs politiques en matière de migration et de la prolifération des études et de la littérature sur le sujet, le développement des théories sur la migration et la conceptualisation du phénomène ne se fait pas attendre. Cette observation est notée par King (2012) qui a souligné que la théorisation de la migration a été moins fréquente par rapport à la littérature abondante sur le sujet. Dans son explication de cette situation, il a observé que la diversification des types de migration entrave sa théorisation. King souligne en outre que les futurs défis de la théorie des migrations reposent sur la nécessité d'intégrer l'explication de la migration dans les processus mondiaux de transformation sociale et politique ainsi que les expériences des migrants qu'il qualifie de biographies des cycles de vie des migrants. Il pense également que la raison pour laquelle les gens ne migrent pas doit aussi alimenter le processus de théorisation de la migration et la compréhension du sujet.

En l'absence de théories rigoureusement développées et capables d'expliquer les divers mouvements d'aujourd'hui, les chercheurs en sciences humaines et en sciences sociales n'ont pas cessé de débattre des théories anciennes et nouvelles sur la migration. Le lien entre migration et développement, par exemple, a été débattu par le milieu universitaire et même les décideurs et les praticiens pendant plusieurs décennies. De Haas (2010: 1), décrivant le débat a noté que:

> Le débat sur la migration et le développement a balancé comme un pendule, de l'optimisme développementaliste dans les années 1950 et 1960 au pessimisme néo-marxiste des années 70 et 80 vers des vues plus nuancées et pluralistes dans les années 1990.

De Hass explique le débat sur le lien entre migration et développement dans le cadre des changements de paradigme plus généraux de la théorie sociale et du développement. Avec les changements émergent des vues pessimistes et optimistes sur la relation entre la migration et le développement. Dans sa contribution au débat, De Haas a intégré certaines théories d'autres disciplines dans le cadre de la migration-développement: la nouvelle économie de la migration de travail, les perspectives de subsistance dans les études de développement et les perspectives transnationales dans les études de migration. Comme il l'a souligné à juste titre, ces théories partagent quelques parallèles conceptuels même si elles ne sont pas encore reconnues. Ce qui est évident au sujet de la contribution de Haas au débat est la nécessité d'une approche multidisciplinaire pour comprendre le lien entre migration et développement. La migration est un phénomène à multiples facettes et doit en tant que telle être expliquée par des notions ou des points de vue de disciplines multiples. La perspective transnationale est, dans une large mesure, une expression sociale de l'interaction des migrants avec les espaces économiques, sociaux et politiques qui les lient à leurs zones d'origine et de destination. Mais au sein de ces espaces sont le fonctionnement des stratégies de subsistance qui dépendent des réseaux qu'ils ont. La nouvelle économie de la migration de main-d'œuvre soutient le flux des transferts des régions de destination vers l'origine: la contribution des ménages à la décision migratoire et le soutien financier aux migrants. Il faut s'attendre à ce que le débat sur le lien entre migration et développement devienne plus clair et plus convaincant avec la reconnaissance des multiples perspectives qui peuvent être intégrées dans le cadre de la migration. L'étude de Smiths (2007) sur la contribution des Ghanéens aux Pays-Bas ne met pas assez l'accent sur le rôle des réseaux et la nature transnationale des influences. De Haas a également souligné à juste titre que l'étiquetage de la contribution des migrants au développement en tant que développement d'auto-assistance «d'en bas» ignore le rôle vital des États dans la formation des conditions favorables nécessaires pour réaliser les effets positifs de la migration. Il considère cette perspective comme idéologiquement dirigée et aveugle aux contraintes structurelles qui affectent l'impact de la migration sur la migration.

Hermele (2015: 1) a également souligné que «nous ne sommes qu'au début de la compréhension du potentiel des migrations, des migrants et des groupes de la diaspora». Il a expliqué la contribution cruciale de la migration au développement mondial, notant que la perception que les migrants drainent les ressources des pays de destination peut ne pas entrer dans ce point de vue. Hermele (2015: 3) a expliqué en outre que les migrants «donnent» plus qu'ils n'obtiennent, dans la mesure où l'on peut considérer que la migration contribue au processus d'échange inégal qui est capable de retrancher les écarts importants entre le Nord et le Sud En termes de conditions sociales, de richesse, de pouvoir et de caractéristiques générales de développement qui les séparent et sont responsables de la migration du Sud vers le Nord. Il faut cependant noter ici que la plupart des migrants du monde en voie de développement se déplacent à l'intérieur d'une même région (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2015; Adepoju, 2010), la discussion sur les échanges inégaux et les écarts entre l'origine et Les zones de destination doivent être examinées au-delà des grandes régions du Nord et du Sud. Dans la région de l'Afrique subsaharienne à laquelle appartient le Ghana, par exemple, il y a une pénurie de recherches sur l'immigration et les répercussions économiques et de développement connexes.

En outre, le transfert de fonds, principal moyen par lequel les migrants contribuent au développement dans leurs pays d'origine, contribue probablement indirectement au processus d'échanges inégaux entre les pays d'accueil et les pays d'origine par le biais du coût des transferts. À l'heure actuelle, les pays en voie de développement reçoivent des envois de fonds supérieurs à l'aide directe au développement de l'étranger dans certains pays, y compris au Ghana. Les projections fournies par la Banque mondiale (2015) montrent que le flux de transferts vers les pays en développement augmentera de 4% en 2016 et 2017. Mais le coût élevé (bien que certaines tendances à la baisse du coût a été observé) du transfert des envois réduit les avantages qui en découlent à partir de cela. Les coûts de transfert varient d'une région à l'autre par corridor. Au deuxième trimestre de 2015, le coût moyen d'envoi de 200 $ était de 7,7%; Ce chiffre est inférieur de 2 points au niveau du coût du transfert au premier trimestre de 2009 (La Banque mondiale, 2015). Ces données montrent que les migrants et leurs pays d'origine ne tirent pas le maximum de bénéfices des transferts de fonds. Ces informations peuvent être considérées comme faisant partie des facteurs structurels qui influent sur l'impact de la migration sur le développement.

Le concept de «triple victoire» d'Hermele (2015) introduit une autre dimension dans l'examen du lien migration-développement, bien que son sens ne soit pas nouveau. Il examine la «triple victoire» de la migration comme contribution à: 1) les migrants eux-mêmes; 2) les pays de destination; 3) les familles, les sociétés et les pays d'origine (Hermele, 2015). L'implication ici est que la contribution des migrants doit être examinée à l'égard de tous les trois afin de déterminer où le solde net est réalisé. Si elle est en faveur du migrant seul ou du pays de destination, la perte pour le pays d'origine ne peut pas être écartée dans le lien migration-développement. Les pays d'origine des migrants contribuent déjà au développement des compétences des ressources humaines ou des migrants qui cherchent de meilleures opportunités dans les zones de destination. Par conséquent, ne pas en bénéficier est une perte pour eux.

L'origine et la destination des migrants étaient auparavant considérées comme des entités spatiales distinctes au sein desquelles la migration a lieu. Par conséquent, les migrants étaient censés résider dans leurs zones de destination et n'étaient pas liés à leur origine après la que la migration ait eu lieu. Le concept transnational et les réseaux sociaux, bien que pas entièrement nouveaux, ont été introduits dans le débat sur les impacts de la migration sur le développement et ont abordé le problème dans cette perspective.

Les migrants / familles transnationaux sont des migrants qui ont essentiellement des liens avec la région d'origine et la zone de destination. Les migrants transnationaux ont des réseaux sociaux qui les aident à s'engager dans les processus économiques, sociaux, culturels et politiques dans les espaces transnationaux (Badasu, 2012). La migration transnationale permet aux migrants d'avoir «... de multiples liens et interactions ... entre les frontières des Etats-nations» (Vertovec 1999: 447).

La mondialisation et l'accroissement de la coopération et des liens entre les États et les économies, les nouvelles technologies avancées de transport et de communication, rendent les contacts transfrontaliers plus rapides et faciles à entretenir de multiples liens entre les pays de destination et l'origine. Un exemple est la parentalité à distance. Tels sont les contextes dans lesquels la migration se déroule à l'intérieur et à travers les états contemporains et doit donc être intégrée dans le débat sur le lien entre migration et développement. Cela doit être fait en ce qui concerne les coûts et les avantages du processus de migration pour le migrant individuel et la famille en particulier.

À cet égard, la compréhension des processus au sein des réseaux sociaux des migrants qui réduisent le coût de la migration est étendue par Mazzucato (2011). Elle a introduit le concept de «transfert inversé» pour expliquer l'interaction entre les migrants et leurs réseaux à leur origine. Mazuccato soutient (et soutient avec ses résultats de recherche sur l'étude multi-lieu sur les familles transnationales ghanéennes en Hollande) que les réseaux sociaux sont des sources d'information sur les destinations, le soutien financier pour les déplacements et l'ajustement et l'intégration dans les zones de destination. Les réseaux sociaux des migrants à l'origine soutiennent également le migrant avec soin pour les enfants laissés derrière, la surveillance de leurs entreprises, et le développement de leurs propriétés, l'acquisition de documents à l'origine pour le migrant afin de régulariser son Statut, entre autres.

De façon générale, la nécessité de surmonter la compréhension limitée de la connexité de la migration au développement explique l'attention croissante accordée à d'autres perspectives. Une perspective des droits de l'homme a été préconisée par Piper (2008). Elle soutient qu'une approche fondée sur la droite est nécessaire pour faire progresser l'agenda politique nécessaire pour apporter des changements au profit des migrants dans des domaines tels que la pauvreté, les conditions de travail et l'exclusion sociale. Ce que Piper envisage, c'est la défense des droits ou la conceptualisation qui va au-delà du domaine juridique et informe les politiques de l'État ou de la communauté mondiale. En effet, les politiques sont indispensables pour aborder toute question sociale.

Ajouter au débat sur le lien entre la migration et le développement ne peut pas cesser aussitôt que le processus de migration continue de devenir de plus en plus complexe et que de nouveaux arguments surgissent. L'hétérogénéité des perspectives peut, après tout, démontrer une compréhension plus large du lien. Notre compréhension peut être améliorée si différentes perspectives s'ajoutent à ce qui existe.

On ne peut nier les preuves des effets positifs sur le développement de la destination et de l'origine des migrants. L'attention croissante accordée aux migrations internationales indique que certains avantages peuvent être tirés de la migration. En effet, certains aspects des politiques et des cadres nationaux et internationaux visent également à remédier aux effets négatifs des migrations internationales sur l'économie des pays d'origine et des zones de destination. La preuve et la réalité du lien migration-développement au Ghana est examinée dans la section suivante.

Le lien Migration-Développement au Ghana

Un certain nombre de phases caractérisent l'émigration du Ghana: avant l'indépendance, début de l'indépendance, années 1970 au début des années 1980, fin des années 1980 et début des années 2000, période qui commence du début des années 2000 à ce jour. Les destinations de la majorité des émigrants ghanéens ont été dans la région africaine, et principalement dans la sous-région ouest-africaine. Cette migration intra-régionale a été la tendance dans de nombreuses autres parties du monde (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2015; OIM, 2009; Twum-Baah, 2005). Les émigrants ghanéens se retrouvent dans tous les continents du monde d'aujourd'hui. Certains pays d'Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Hollande, Italie, Grèce et Espagne), les États-Unis d'Amérique et le Canada sont des destinations majeures. Il ya environ deux décennies, des pays asiatiques comme l'Arabie saoudite sont devenus attrayants pour les émigrants ghanéens. La Chine devient également une destination majeure des migrants ghanéens qui cherchent des pâturages plus verts (OIM, 2009; Twum-Baah, 2005). Mais les émigrants ghanéens se retrouvent dans plus de 33 pays dans le monde, selon les estimations de 2008 du ministère des Affaires étrangères (aujourd'hui ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale) cité par l'OIM (2009).

Le nombre d'émigrants ghanéens varie entre un et trois millions. Des informations anecdotiques indiquent qu'il existe un grand nombre d'émigrants ghanéens sans papiers à l'étranger. D'après les résultats du Recensement de la population et du logement de 2010 au Ghana, 250 624 membres de familles âgés de 15 ans et plus résidaient à l'étranger. La grande majorité (78,5%) des émigrants étaient âgés de 20 à 49 ans. Cela indique que la grande majorité des émigrants ghanéens sont en âge d'activité économique dans leurs pays de destination.

La migration transnationale caractérise l'expérience des émigrants ghanéens (OIM, 2009; Addison, 2004). Gardant leurs liens avec leurs réseaux au Ghana, ils leur envoient des envois de fonds et / ou créent des entreprises pour eux. La migration de retour entraînant un investissement a également été observée (Kyei, 2013).

En général, les transferts monétaires ont été les principaux indices de la contribution économique de la migration à l'économie du Ghana. Les migrants transmettent également des transferts non monétaires tels que des compétences et des services au Ghana.

Plusieurs sources ont indiqué que les transferts de fonds ont contribué au flux de liquidités dans l'économie du Ghana. Le travail d'Addison (2004) compare les envois de fonds aux sources externes de soutien financier au développement. Il a indiqué que les transferts privés de fonds sont beaucoup plus importants et plus stables que l'aide publique au développement (APD) et les investissements étrangers directs (IDE) sur la période de 1990 à 2003. Il a également noté qu'avec le PIB et les recettes d'exportation, les transferts de fonds ont proportionnellement augmente. Se référant à la sous-estimation des envois de fonds, il a souligné que:

> D'après nos estimations, les chiffres déclarés ne pourraient représenter que la moitié environ du total réel. Au moins autant est transmis par des canaux informels et non enregistrés qui rendent impossible de mesurer le montant exact (Addison, 2004: 6).

Les services de transfert d'argent sont offerts par des banques et des institutions financières non bancaires. Leurs activités peuvent être capturées, mais d'autres ne le sont pas. Par conséquent:

> Le fait que les envois de fonds soient transmis par différents moyens rend difficile la saisie intégrale des statistiques de la balance des paiements du pays bénéficiaire, ce qui tend à sous-estimer le flux réel des envois de fonds. Le problème rend difficile de dégager des conclusions solides sur le rôle que jouent les transferts de fonds dans l'économie.

Les premières statistiques sur les envois de fonds sont présentées au tableau 1. Le montant des envois de fonds, en moyenne, a augmenté entre 1990 et 2003. Les fluctuations peuvent s'expliquer par un certain nombre de facteurs, dont l'utilisation des circuits informels de transfert d'argent.

Tableau 1. Transferts Privés, Officiels et Non rétribués en millions de dollars américains

Année	Officiels	Privés	Total
1990	208.6	201.9	410.5
1991	202.4	219.5	421.9
1992	215.3	254.9	470.2
1993	256.2	261.2	517.4
1994	200.8	271.0	471.8
1995	260.0	263.2	523.2
1996	215.6	283.2	497.9

1997	169.7	406.8	576.5
1998	290.5	460.5	751.0
1999	158.0	479.0	637.9
2000	143.1	506.2	649.3
2001	216.1	717.3	978.5
2002	232.4	680.0	912.4
2003	391.2	1,017.2	1,408.4*

* Provisoire

Source: Bank of Ghana BOP office

Des statistiques récentes montrent également que le niveau des envois de fonds passe d'environ 2 milliards de dollars américains en 2008 à 4,9 dollars en 2015, soit une augmentation de près de deux fois et demi.

Tableau 2: Flux de fonds vers le Ghana, 2008-2015 (millions de dollars EU)

Année	Montant
2008	1,970.4
2009	1,788.4
2010	2,122.7
2011	2,368.8
2012	2,155.5
2013	1,864.0
2014	2,007.8
2015	4,982.4

Source: Bank of Ghana, 2016

Le Ghana dépend largement des importations de biens de consommation. L'accès des commerçants aux devises est soutenu par l'afflux des envois de fonds étrangers. Par conséquent, les transferts monétaires fournissent des devises étrangères et permet aussi aux commerçants et aux employés d'investir dans les affaires. Les autres effets multiplicateurs des envois de fonds comprennent l'investissement des envois de fonds dans les affaires, le développement des entreprises entre autres dépenses.

Au niveau des ménages, les envois de fonds sont principalement consacrés aux budgets de l'éducation et de la santé. Ces deux domaines sont des indicateurs du développement humain. L'investissement en eux contribue indirectement au développement économique au fil du temps.

Grâce à des visites, les migrants transnationaux dépensent de l'argent dans l'économie car ils restent dans le pays pour des vacances, des funérailles et d'autres programmes sociaux (Asiedu, 2005). Les visites transnationales se traduisent par des flux de trésorerie dans l'économie ghanéenne.

Contribution Non Monétaire des Migrants au Développement

Les migrants contribuent d'autres façons au développement au Ghana. Les preuves de leur contribution sont surtout observées dans les secteurs de la santé, de l'assainissement et de l'éducation. La contribution des migrants dans ces secteurs prend diverses formes et se compose de ressources matérielles et de services. Ils investissent dans l'infrastructure et le don d'équipement pour les hôpitaux et le matériel éducatif pour les écoles.

Les transferts de fonds non monétaires, y compris les compétences, les connaissances et la technologie, les pratiques et les comportements culturels tels que la ponctualité, sont transférés lors des visites et par leurs activités associatives (ethniques et professionnelles) (Asiedu, 2005). Le centre de cardiologie de l'Hôpital universitaire de Korle, hôpital tertiaire de gestion du Ghana, est le fruit des efforts d'un migrant de retour.

Les installations, les matériaux et l'équipement donnés sont ainsi étiquetés et visibles pour les communautés et les autres organismes qui en bénéficient.

Certains émigrants ghanéens s'engagent dans le commerce de produits ghanéens dans leurs zones de destination. Le Ghana Export Promotion Council a la possibilité de promouvoir l'exportation de produits du Ghana par la collaboration avec la diaspora ghanéenne qui sert d'agent pour les relations commerciales entre les pays hôtes et le Ghana, étroitement liée aux échanges entre le Ghana et les pays d'accueil et l'investissement au Ghana alors que ce dernier réside à l'étranger ou à son retour. Les établissements de santé et les restaurants des grandes villes sont construits par des migrants de retour. Ils offrent

des possibilités d'emploi pour les Ghanéens résidant à la maison. Lorsque les migrants rentrent et se réintègrent dans le pays, ils apportent des compétences acquises à l'étranger pour servir le pays. La fuite de cerveaux devient alors un avantage pour le Ghana à long terme.

Plusieurs domaines sont cités comme étant des impacts négatifs de la migration même si l'analyse coûts-avantages n'a pas été effectuée sur eux. Les secteurs de la santé et de l'éducation ont souffert de la perte de main-d'œuvre qualifiée dans l'histoire de la migration au Ghana. Les travailleurs de la santé ont migré en masse pendant les années 1990 et au début des années 2000 vers l'Europe et les États-Unis d'Amérique. Les hôpitaux tels que l'hôpital d'enseignement de Korle Bu ont souffert du personnel inadéquat pour diriger le centre de santé. Les résultats d'une étude de Quartey et Kwakye (2009) indiquent que la migration des infirmières a connu des bénéfices et avantages privés. Cependant, les coûts sociaux tels que la mortalité dans les établissements de santé ne sont pas facilement évalués puisqu'ils ne se prêtent pas à l'évaluation en termes monétaires. De plus, les versements inverses envoyés aux migrants devraient également être pris en compte dans l'analyse coûts-avantages. Hermele (2015), selon lequel les avantages migratoires devraient revenir aux migrants, à la famille d'origine et à la destination seront appropriés à cette analyse coûts-avantages.

Le gouvernement a réagi en améliorant les conditions de travail et la rémunération. Un établissement de deuxième cycle a été créé pour les médecins et les chirurgiens afin de diminuer la formation des diplômés à l'étranger qui contribue également à leur installation à l'étranger à la fin de leurs études. Même si ces efforts ont donné des résultats positifs, la migration de la santé n'a pas complètement cessé.

Le gouvernement a adopté d'autres politiques pour attirer la diaspora ghanéenne à investir au Ghana, à contribuer par d'autres moyens au développement dans le pays et éventuellement à y retourner, pour parer à la fuite des cerveaux dont souffre le pays.

Les questions relatives aux droits de l'homme font partie des efforts déployés par les différents gouvernements pour toucher les Ghanéens résidant à l'étranger et ainsi accroître les possibilités d'investissement au Ghana. L'adoption de la Politique nationale de migration du Ghana en avril 2016 est l'accumulation de plusieurs efforts visant à gérer la migration dans le pays.

Conclusion et Implications Politiques

Le lien entre migration et développement a été débattu pendant plusieurs décennies. Les débats récents sur le sujet indiquent une amélioration de l'examen des relations, avec une compréhension plus claire. L'approche de De Haas d'intégrer d'autres théories est un pas dans la bonne direction. Une compréhension plus poussée et plus claire peut être obtenue. Mais les preuves abondent sur les impacts de la migration sur le développement.

Au Ghana, les transferts de fonds vers le pays ont été l'un des effets positifs de la migration sur le développement du pays. Les contributions non monétaires des migrants à l'économie ont été enregistrées. Cependant, une analyse coûts-avantages sera nécessaire pour connaître l'impact réel de la migration sur le développement dans le pays. Probablement, l'argument d'Hermele (2015) selon lequel une «triple victoire» vaut mieux que d'autres approches pour indiquer si un lien migration-développement est positif ou non.

RÉFÉÉRENCES

Badasu D and Michel S (2016) On a Collision Course: Millennium Development and Mother's Migration. In Meghani Z (ed.) *Women Migrant workers: Ethical, Political and Legal Problems*. New York: Routledge.

Barjaba K and Barjaba J (2015) *Embracing Emigration: The Migration-Development Nexus in Albania*. Washington: Migration Policy Institute.

Berriane M and de Haas H (eds.) (2012) *African Migrations Research: Innovative Methods and Methodologies*. New Jersey: African World Press.

Chrouchi N (2002). Migration and Security: Some Key Linkages. *Journal of International Affairs* 56 (1): 97- 122.

Dzorgbo DB (2001) *Ghana in Search of Development: The challenge of Governance, Economic Management and Institution Building*. Aldershot: Ashgate.

Faist T. (2008) Migrants as transnational development agents: an inquiry into the newest round of the migration-development nexus. *Population, Space and Place* 14: 21-42.

International Organization for Migration (IOM) (2009) *Migration in Ghana: Country Profile 2009*. Geneva: IOM.

King R (2012) *Theories and Typologies of Migration: An Overview and a Primer*. Malmö: Malmö University.

Osili UO (2012). Understanding Migrants' Remittances: Evidence from the US-Nigeria Migration Survey. In Berriane M and Hein de Haas H (eds.) *African Migrations Research: Innovative Methods and Methodologies*. Trenton, NJ: Africa World Press: 78- 89.

Piper N (2008) The "Migration-Development Nexus" Revisited from a Rights Perspective, *Journal of Human Rights* 7 (3): 282-298.

Quartey P and Kwakye E (2009) The Net Benefit of Migration: The Case of Migrant Nurses from Ghana to the United Kingdom. *Ghana Social Science Journal*, 1-2 (5/6): 62-83.

Rusell SS (2003) Migration and Development: Reframing the International Policy Agenda. Available at http://www.migrationpolicy.org/article/migration-and-development-

reframing-international-policy-agenda (Accessed on 20 September 2016).

Solomon, MK (nd) *The Migration Development Nexus*. Geneva: ILO. Available at https://www.unitar.org/ny/sites/unitar.org.ny/files/MKS_MD_nexus.pdf (Accessed on 20 September 2016).

Stivachtis, YA (2008). International Migration and the Politics of Identity and Security. *Journal of Humanities & Social Sciences* 1 (2): 1- 24.

United Nations Department of Economic and Social Affairs (2015) *Population Facts No. 2015/4*. Available at http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/ (Accessed on 20 September 2016).

Weiner M (1993) Security, Stability, and International Migration. *International Security*, 3 (17): 91-126.

Bien commun, migration et développement: Réflexions théologico-pastorales

Destin Mouene Ndzorombe

La migration est l'un des phénomènes marquant du monde actuel. Chaque jour, en effet, des milliers de personnes quittent leur pays pour s'installer ailleurs, à la recherche du bien commun. C'est dans ce sens que s'inscrit la migration africaine. Alors plusieurs interrogations surgissent: Qu'est ce que le bien commun? Quelles sont les relations entre le bien commun et la migration en Afrique? La migration africaine peut-elle être un facteur de développement pour ce continent? Quelles réflexions théologico-pastorales nous suggère cette situation?

1.Le Bien commun

1.1 Définition

Le bien commun est une expression qui a subi une évolution historique notable, depuis l'antiquité grecque en passant par l'époque moderne et jusqu'à nos jours. En effet, il «est le bien de tous et de chacun». Il est supérieur aux biens des individus et est la fin de la communauté politique. Il est un bien dans lequel tous les membres de la société peuvent trouver tout le nécessaire non seulement pour vivre, mais pour bien vivre (1).

Ainsi, il est «cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée»(2). Dans cette optique, il concerne tant les biens

externes que les relations sociales et institutionnelles, leur organisation en vue de la croissance humaine de tous les citoyens et de leur bonne vie.

En outre, le bien commun ne peut faire l'économie du principe de la destination universelle des biens de la terre. Ce qui implique que son action se conforme aux principes de la solidarité et de la subsidiarité (fonction supplétive de toute collectivité).

1.2. Le bien commun en Afrique

C'est à partir de certains secteurs de la vie sociale africaine que s'effectuera cette analyse: la santé, l'éducation, le chômage, l'accès à l'eau, l'accès à l'électricité et la sécurité.

Le système de santé en Afrique en général, et particulièrement en Afrique subsaharienne reflète un contexte de sous-développement général, tant du point de vue des équipements que de l'information. En effet, le système de santé reste très limité comme le prouve l'état des matériels médicaux et le fonctionnement des équipements de laboratoires. (3). De toute évidence, un tel système médical ne peut satisfaire les besoins des patients.

En outre, l'Afrique reste le continent où le taux de mortalité infantile est le plus élevé au monde, continent le plus touché par le VIH Sida avec 65 % des cas, sans oublier la fièvre hémorragique ebola (4).

L'éducation, également, constitue un casse-tête pour les pouvoirs publics africains. En fait, le système éducatif africain souffre de plusieurs maux dont les plus significatifs sont: la vétusté des installations éducatives, la pléthore des étudiants, le manque des enseignements surtout dans les zones rurales, l'insignifiance des budgets loués à ce secteur. D'où, elle peine à réaliser même pour le plus scruté des objectifs du programme une «Éducation pour tous» que s'était assignée la communauté internationale en 2000, à savoir l'accès universel à l'école primaire (5).

Ce système éducatif contribue au chômage surtout au niveau des jeunes. En effet, il frappe 60 % d'entre eux, soit 38 millions de jeunes (6).

Quant à l'accès à l'eau potable, il reste faible, notamment dans les zones rurales pauvres et dans les agglomérations informelles situées à la périphérie des grandes villes. Ainsi, 400 millions d'africains n'ont pas accès à l'eau potable (7).

La desserve d'électricité reste encore très faible en Afrique. En effet, ce sont 70 %, soit quelques 700 millions d'habitants, qui sont privés d'électricité (8). Or, l'accès à l'électricité est l'une des conditions nécessaire au développement.

Concernant la paix, ces dernières années, sur les 14 conflits qui ont éclaté ou ont repris dans le monde, 8 sont localisés en Afrique (en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine, en Libye, au Mali, au nord du Nigéria, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et, depuis peu, au Burundi).

En somme, le bien commun n'existe presque pas en Afrique. Et son absence a pour conséquence les migrations.

2. Les migrations en Afrique

L'Afrique compte 30 millions des 232 millions de migrants internationaux (9). Elle a la plus forte concentration mondiale de déplacés internes; en 2014, ils étaient 11,4 millions, dont 4,5 millions ont été nouvellement déplacés, et 3,7 millions de réfugiés soit 17% d'augmentation (10).

Une autre spécificité migratoire africaine, c'est la migration à l'intérieur d'un même pays, c'est-à-dire, les déplacements des populations des campagnes vers les villes (l'exode rural).

Enfin, la migration en dehors de l'Afrique représente à peine 2,9 % de sa population totale (11).

3. Le développement

La migration agit par des voies complexes sur le développement du pays d'origine des migrants. Cela se voit à travers: l'envoi des fonds, le retour des migrants dans leur pays d'origine et les réseaux des diasporas.

Bien commun, migration et développement

Destin Mouene Ndzorombe

Les versements adressés à leur pays d'origine par des personnes migrantes constituent un phénomène essentiel et un lien vital entre migration et développement. Les entrées de fonds en Afrique ont quadruplé au cours des 20 dernières années (depuis 1990), atteignant environ 40 milliards de dollars (2,6 % du PIB) en 2010. Ces envois constituent pour le continent la source la plus importante de recettes étrangères après les investissements directs étrangers (12). Par ailleurs, même si l'effet produit par ces transferts varie selon le contexte, il existe aujourd'hui des preuves qu'ils soulagent la pauvreté des ménages qui les reçoivent. C'est le cas du Ghana (13).

Outre l'effet direct sur leurs destinataires, les fonds transférés sont un apport pour les communautés locales. L'argent dépensé est une source de revenus pour les fournisseurs de biens et de services, lesquels l'utilisent à leur tour pour des achats. Ce qui produit une réaction en chaîne.(14).

Le retour des migrants dans leur pays d'origine favorise le développement local. En effet, les émigrés qui rentrent chez eux dans la force de l'âge contribuent à l'essor économique de leur pays, en partageant leurs connaissances et en produisant des retombées financières. Des études toujours plus nombreuses montrent que ces migrants prennent des initiatives, créent des micro-entreprises, exploitent les compétences et les ressources (financières) acquises à l'étranger, et engagent du personnel local (15). Leurs apports prennent aussi différentes formes de capital social et humain.

Les migrants participent à l'économie de leur patrie sans y revenir, par des formes virtuelles de retour. En effet, les réseaux des diasporas constituent un outil de développement extraordinairement puissant. Ils contribuent directement au développement du pays d'origine par leurs envois de fonds et par des échanges commerciaux entre région d'origine et celle d'accueil, tout en servant de vecteurs d'informations. Ces réseaux transnationaux reproduisent la vie sociale et économique de collectivités locales par delà les frontières, reliant les migrants à leurs proches restés au pays. Cela prend notamment la forme d'associations de migrants de même origine (*hometown associations*), dont les objectifs sont multiples (par exemple investissements dans la localité d'origine ou aide à l'intégration).

4. Les implications théologico-pastorales

4.1. Implications théologiques

«S'il ne manque pas d'essais à caractère biblique, ecclésiologique, morale ou pastoral qui débattent sur les thèmes relatifs à la mobilité, il n'est pas pleinement développé une théologie dans le contexte migratoire» (17). Toutefois, la réflexion théologique contemporaine donne au phénomène migratoire le statut de *locus theologicus* (18). Il est, d'une part, un lieu social et ecclésial où on doit faire la théologie, et, d'autre part, une source théologique en lui-même dans la mesure où l'expérience humaine contextuelle et historique est *locus*, lieu-de la révélation divine. Il est également un «signe des temps» (19) car dans sa signification historico-pastorale il représente des événements et des phénomènes qui caractérisent notre époque qui est, d'ailleurs, appelée *the age of migration* (l'âge de la migration).

La théologie de la mobilité humaine est encore une réflexion "adolescente" qui développe sa méthodologie et son contenu. C'est pourquoi, en partant de la méthodologie ébauchée par les théologiens espagnols Ellacuria et Sobrino (20), nous pouvons définir une théologie de la migration qui englobe les dimensions de l'analyse et de la réflexion, de la responsabilité éthique, de la praxis et de la contemplation. Car, pour eux, «faire la théologie signifie affronter la réalité et l'élever au concept théologique» (21). Et «la réalité est, selon Ellacuria, le peuple crucifié; ceux qui sont la continuité historique de la crucifixion de Jésus» (22): les migrants pour ce qui nous concerne, ici.

4.1.1. La dimension de l'analyse et de l'interprétation du phénomène migratoire

Ici, le rôle des sciences sociales est fondamental pour mieux comprendre la réalité de la migration. En fait, celle-ci est un phénomène humain (23), global (24), qui transforme les sociétés (25) et constitue un phénomène complexe (26).

En raison de cette complexité, les études sur les migrations montrent qu'il n'existe pas une mais plusieurs théories capables d'expliquer le phénomène de la migration : le paradigme néoclassique de la macro ou de la micro économie, le paradigme de la nouvelle économie..

Par ailleurs, à la question de savoir pourquoi l'immigration continue (27), plusieurs théories y répondent. En fait, pour toutes ces théories, les migrations ont une "na-

ture auto-propulsive " et qu'elles continuent même si les causes premières changent. A propos, la théorie des "networks" (réseaux) migratoires, celle de la causalité accumulative (28) relève que les transformations qui s'opèrent aussi bien dans les pays de destination que dans ceux d'origine perpétuent les migrations.

4.1.2. La dimension éthique des politiques migratoires

Quel est le fondement éthique des politiques migratoires ? En effet, la théologie doit entrer dans cette arène politique puisqu'elle doit contribuer à la réalisation du règne de Dieu et que le public auquel elle s'adresse n'est pas seulement l'Eglise et l'académie, mais aussi la société, la *polis* (29). Alors, qu'est ce que les politiques migratoires? « les politiques migratoires sont une série de mesure que les Etats se donnent pour gérer l'entrée [...] des migrants» (30). Mais plus que l'entrée des migrants, les politiques migratoires s'occupent également de la permanence et de l'éventuelle expulsion de ceux-ci dans un pays (31). Et Il existe deux types de politiques migratoires: les politiques d'exclusion et les politiques basées sur les droits humains.

4.1.3.La dimension pratique du phénomène migratoire

Elle a pour but de montrer l'importance de la pratique dans le faire théologique. Car, la théologie est aussi un savoir pratique qui doit se jeter dans une action intelligente et pensante dans la direction du Règne de Dieu. Alors, en se basant sur le thème de l'option préférentielle pour les pauvres, nous pouvons tirer un enseignement pratique (32)-constitué de trois aspects- par rapport au phénomène migratoire. Car, il y a un rapport entre pauvreté et migration (33).

4.1.3.1. Aspect socio-pastoral

L'option pour les pauvres, nous pousse à aller vers eux. En effet, elle signifie travailler, vivre, jouer et être solidaire avec ceux qui sont matériellement pauvres. Alors, nous comprenons que la pauvreté dont il est question, ici, n'est pas la pauvreté spirituelle, mais cette pauvreté qui contredit la volonté de Dieu. La vraie solidarité avec les pauvres doit inclure les recherches susceptibles d'enrayer les causes de la pauvreté; sans quoi, témoigner de la Bonne Nouvelle aux pauvres serait une réalité inaccessible (34). De plus, l'option pour les pauvres se révèle comme une option «théocentrique». Car, elle est l'option de Dieu telle que révélée par l'héritage vétérotestamentaire (35). Alors, l'annonce de l'Evangile doit inclure la lutte pour la justice sociale puisque «l'engagement

pour la justice sociale est une partie essentielle de l'évangélisation» (36).

4.1.3.2. Aspect théologique

L'option pour les pauvres n'est pas seulement un engagement social et pastoral ; il est aussi une manière de faire de la théologie. En effet, la théologie identifie la pauvreté à la mort. Mort physique, prématurée et injuste à cause du manque des conditions indispensables pour vivre. La pauvreté signifie également oppression et mort pour des raisons culturelles, raciales et liées au genre (37). C'est ce que vivent les migrants.

Alors, étant donné que l'option pour les pauvres est une option réellement «théocentrique», «les chrétiens sont appelés à être des témoins de la résurrection, de la victoire de Jésus sur la mort» (38). Cela exige qu'ils entrent pleinement dans la signification de la résurrection.

Par ailleurs, l'option préférentielle pour les pauvres implique concrètement une manière de faire la théologie qui comporte deux moments essentiels : l'exégèse des textes bibliques et l'interprétation de l'expérience des migrants (39).

4.1.3.3. Aspect spirituel

Se tourner vers les pauvres et travailler avec eux, ce n'est pas seulement une manière de faire la théologie à partir de leur réalité. C'est surtout un fondement de la manière dont on suit le Christ.

Autrement dit, l'option préférentielle pour les pauvres est un aspect essentiel du disciple ou, comme on l'appelait dans la tradition, de la "sequela Christi" (40).

Ensuite, la spiritualité de l'option pour les pauvres est consciente que ceux-ci appartiennent à un genre et culture spécifiques. Ces derniers forment le monde des pauvres. Alors, en considérant la parabole du bon samaritain (cf Lc 10, 25-37), dans le contexte du commandement: «Tu aimeras le Seigneur Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, de tout ton esprit et ton prochain comme toi-même» (Lc 10, 27), un scribe demande à Jésus qui est son prochain. Répondant à son interlocuteur, Jésus donne la parabole du bon samaritain. Celle-ci définit le prochain non pas comme celui que nous rencontrons sur notre route, mais celui qui aide une personne se trouvant dans le besoin. En d'autres termes, c'est le fait de s'approcher de la personne blessée qui

fait du samaritain un prochain (41). Etre prochain et être proche sont les résultats des actions et gestes spécifiques. Les pauvres ne sont pas les plus proches mais plutôt les plus éloignés. Mais, ils deviennent proches grâce à la solidarité avec eux. De même, les migrants sont les lointains, pour plusieurs raisons (par exemple, la différence culturelle). Dès lors, si la proximité est toujours une relation, entrer dans le monde des pauvres demande un engagement à devenir pour eux des prochains.

4.1.4.La dimension contemplative du phénomène migratoire

La migration que nous regardons souvent avec pessisme doit au contraire nous aider à y découvrir la mystérieuse présence de Dieu et de sa grâce. A cet effet, nous devons établir une relation entre la migration et l'Eucharistie: il s'agit de faire une herméneutique eucharistique des migrations et une herméneutique migratoire de l'Eucharistie (42).

Certes, de prime abord, la relation entre migration et Eucharistie n'est pas évidente. Pourtant, une réflexion profonde nous amène à trouver plusieurs corrélations entre la prière liturgique et le processus migratoire. En effet, l'Eucharistie a pour racine le rite de la Pâques juive, quand le peuple d'Israël se souvenait de son esclavage en Egypte, de sa libération, de son séjour dans le désert et son passage de l'esclavage à la liberté.

En outre, en plusieurs points, la narration de la Pâque juive est le prototype d'une histoire de migration: le souvenir du mouvement du peuple de l'oppression à la libération, de la terre d'esclavage à la terre de promise. Et l'imaginaire chrétien porte l'image de l'Exode à un autre niveau, affirmant que la vie chrétienne est une migration de la mort à la vie.

Beaucoup de migrants voient surtout dans l'histoire de l'Exode leur propre histoire. En effet, ils ont fait l'expérience d'être un peuple qui vit l'esclavage économique dans leur pays ; ils réclament à grande voix la libération et espèrent en une terre promesse où ils pourront vivre en liberté et en toute dignité (pensons à tous ces africains qui parcourent le désert saharien pour l'Europe).

Au-delà du fondement narratif de l'Eucharistie dans la Pâques juive, Jésus aussi suit les rites d'Israël. Car, les quatre verbes, qui structurent le rite de la narration de la Pâques juive, sont les mêmes que ceux composant la liturgie eucharistique (cf Lc22, 14-20).

Par ailleurs, les quatre verbes utilisés dans la narration de l'ultime repas de Jésus avec ses disciples (prendre, rendre grâce, rompre, donner) nous offrent une clé herméneutique pour évaluer le processus migratoire: un peuple qui prend la décision d'abandonner sa propre patrie, qui rend grâce à Dieu pour le don de sa vie et de ses propres familles, qui se «rompt» pour nourrir ceux qu'il aime, et qui se sacrifie pour soutenir les autres, cela au prix de sa propre vie (43).

4.2. Implications pastorales

L'Eglise prévoit des structures pastorales spécifiques dans le cadre de la pastorale de la mobilité humaine. Parmi celles-ci, nous pouvons nommer la paroisse personnelle ethnique et linguistique ou rituelle, la paroisse locale avec mission ethnique et linguistique ou rituelle, la *missio cum cura animarum*, le service pastoral ethnique et linguistique au niveau d'une zone pastorale, les centres pastoraux par groupe ethnique, les centres interdisciplinaires pour l'étude de la mobilité humaine, la commission épiscopale chargée de la solidarité entre les Eglises, etc. Cependant, il ne s'agit pas de faire une application aveugle de ces structures en Afrique mais de chercher à déterminer quelles sont celles qui cadrent mieux avec la réalité africaine.

Conclusion

En somme, l'absence du bien commun est la cause de la migration des Africains. Et celle-ci n'est pas que négative. Elle est aussi un facteur de développement pour le continent. Par ailleurs, la réflexion théologico-pastorale de la migration dans le contexte africain permet non seulement de voir la présence de Dieu dans ce phénomène mais aussi et surtout de redécouvrir la vertu de l'hospitalité, qui jadis était la marque de l'Afrique.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1.Saint Thomas D'Aquin, I *Ethic*, 1, 4.

2.Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, 26.

3.Cf. Pierre Coulange, *Vers le bien commun*, Paris, éd. Parole et Silence 2014, 34.

4.Cf. Mundy C, Ngwira M, Kadwele G, et al., Evaluation of microscope condition in Malawi. Trans R Soc Trop Med Hyg (2000). 94:583-4.

5.Cf. Mahmoud Ben Jeddou, Etats des lieux sur le système de santé en Afrique, in https://www.mysciencework.com (le 10 janvier 2016).

6.Cf. Le chômage touche aussi les jeunes, in www. euractiv.fr (le 23 décembre 2015)

7.Cf. 400 millions d'africains privés de l'eau potable, in www.lapresse.ca

8.Cf. Permettre l'accès à l'électricité, in https://www.lenergie en questions.fr/tag/afrique (le 2 janvier 2016).

9.Cf. Le discours de Ban Ki-moon à l'occasion de la Journée internationale des migrants de 2013, in http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.

10.UNHCR, Des déplacements de populations plus importants que jamais, in http://unhcr.org/556725e69.html (le 17 janvier 2016).

11.Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds, Banque mondiale.

12.Les travaux de recherche menés par la Banque Mondiale en collaboration avec la Banque africaine de développement publiés en mai 2011, in www.worldbank.org/migration

13.Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds, Banque mondiale.

14.Cf. Richard H.Adams Jr, Remittances and Poverty in Ghana, Policy Research Working Paper Series, n°3838, Washington, DC, World Bank, 2006

15. Cf. Flore Gubert, «L'impact des transferts de fonds sur le développement des pays d'origine: le cas de l'Afrique», in OCDE (dir.), Migration, transferts et développement, Paris, OCDE, 2005, pp.43-72

16. Cf. Maria Enchautegui, «The Value of US Labor Market Experience in the Home Country: The Case of Puerto Rican Return Migrants», Economic Development and Cultural Change, vol.42, n°1, 1993, pp.169-191.

17. Tasselo Giovanni Graziano, «Il migrante nella Chiesa locale: fondamento e stile di una pastorale migratoria»,in *Quaderno di Servizio Migranti* 24 (1998) 14-23.

18 Cf. G.Campese, *Hacia una teologia desde la realidad de las migraciones. Métodos y desafios*, sistema universitario Jesuita. Fideicomiso Fernando Bustos Barrena, Mexico 2008, 23-33.

19.*Ibidem*, 33-47

20. Ces deux théologiens, grâce à l'influence de X.Zubiri et de K. Rahner, proposent une méthodologie qui peut être considérée comme le fondement théologique de la pastorale de la migration et celle-ci se base sur la réalité : cf : I.Ellacuria, *Conversione della Chiesa al Regno di Dio*, Queriniana, Brescia 1992, 5-27.

21. *Ibidem*.

22. I.Ellacuria, *Op.cit*, 22.

23. La migration est un phénomène humain selon deux sens: d'une part parce que ce sont les êtres humains, qui pour divers motifs et causes, se déplacent d'un lieu à un autre pour s'assurer une vie meilleure. D'autre part, elle concerne surtout la vie et la dignité des êtres humains, les migrants.

24. Les migrations sont l'une des preuves et facteurs évidents de la globalisation. Il n'existe pas aujourd'hui une nation qui, comme pays d'origine, de transit ou de destination, ne soit pas confronté à ce phénomène qui concerne aussi bien les villages les plus perdus que les métropoles les plus peuplées.

25. Les migrations sont en train de transformer les sociétés : l'étranger n'est plus une réalité lointaine. Il vit, travaille et prie à nos côtés. Et ces transformations provoquent souvent la suspicion et la peur: on pense que l'immigrant vole le travail, menace l'identité (l'intégrité culturelle et religieuse), il est pris pour un criminel. Pourtant, les immigrants sont aussi une ressource parce qu'ils apportent un sang neuf dans la société. Ils contribuent au développement économique.

26 Les migrations constituent un phénomène complexe qui touchent les divers aspects de l'expérience humaine (sociaux, culturels, politiques, économiques, historiques, religieux, psychologiques) à divers niveaux (personnel, familial, communautaire, national, international).

27 C'est ce que L. Zanfrini appelle les théories de la perpétuité des migrations: cf *op.cit*, 87.

28.*Ibidem*, 94-97.

29.D. tracy, « La désignation du présent», in *Concilium* 227 (1990), 71-92.

30.G.Battistella, «Migrazioni e dignità umana: da politiche di esclusione a politiche basate sui diritti umani», in G. Campese e D. Groody (a cura di), *Missione con i migranti missione della Chiesa*, Quaderni SIMI 5, Urbaniana University Press, città del Vaticano 2007, 188.

31. Cf «Les droits des migrants sont des droits humains», in www.amnesty.org (le 16 février 2010).

32. Cf. G. Gutierrez, «Povertà, migrazioni e opzione per i poveri», in G.Campese eD. Groody (a cura di), Op.cit, 69-81.

33. *Ibidem*, 74.

34. *Ibidem*, 75.

35. *Ibidem*

36. *Ibidem*, 76.

37. Cf.G.Gutierrez, « Liberation Theology and the Future of the Poor», in J.Rieger (ed.), *Liberating the future: God, Mammon, and Theology*, Fortress Press, Minneapolis 1998, 121.

38. Cf. G.Guttierrez, «Povertà, migrazioni e opzione per i poveri», in G.Campese e D. Groody (a cura di), *Missione con i migranti missione della Chiesa*, Urbaniana University Press, Città del Vaticano 2007, 77.

39. *Ibidem.*

40. Cf. G.Gutierrez, *The Density of the Present: Selected Writing*, Orbis Books, Maryknoll, (NY) 1999, 157-168.

41. Cf. G.Gutierrez, «Povertà, migrazioni e opzione per i poveri», in G.Campese e D. Grody (a cura di), *Missione con i migranti missione della Chiesa*, 79.

42. Cf. D.Groody, «Frutto della vite e del lavoro dell'uomo: immigrazione ed eucaristia», in G.Campese e D. Groody (a cura di), *Op.cit*, 145-164.

43. *Ibidem*, 153.

Migration, Développement et Promotion Humaine Implications théologico-politiques dans la réalité africaine

Yvon Christian Elenga

Le phénomène migratoire fait partie des flux réguliers dans l'histoire de l'humanité. Pour des raisons diverses, des individus, des groupes sociaux ou de grandes populations ont souvent migré, forcément ou volontairement. La Bible offre, par exemple, une multitude de récits de migration dont les causes ou les conséquences varient d'un livre à un autre. Le départ du patriarche Abraham du pays de l'Ur en Chaldée vers Canaan (Gn 11, 31-12, 6) répondait à un appel. Mais pour cause de famine, il dut s'en aller en Egypte. C'est en tant que réfugié que vécut durant des décennies sur les terres de Madian. Ruth, que l'on compte parmi les ancêtres de David et de Jésus (Mt 1, 5), est une migrante qui accompagna sa belle-mère en Israël. Dans le Nouveau Testament, l'histoire de Jean Baptiste raconte son errance entre le désert judéen et les rives du Jourdain (Lc 1, 39, 80 ; 3, 3). C'est bien à cause d'un arrêté de l'autorité romaine que l'enfant Jésus naquit, non pas à Nazareth, mais à Bethléem (Lc 2, 1-7), bourgade qu'il fallait bien quitter pour fuir en Egypte.

Bien qu'on doive tenir compte de la complexité de la question migratoire, il est important de souligner la reconsidération qu'imposent, aujourd'hui, les causes, les typologies, l'histoire des pays ainsi que les politiques renouvelées pour comprendre et agir en faveur des migrants. Aux raisons économiques, politiques, sociales, religieuses, ou culturelles, il faut ajouter les raisons écologiques justifiées par les tragédies des désastres naturels. C'est à ces plusieurs échelles que le phé-

nomène migratoire nous interpelle[1]. La proposition de réflexion qui s'exprime ici s'attache à montrer en quoi la « subjectivité en mouvement »[2], en tant que processus de reconstruction d'identité, est une situation d'ouverture transformative des réalités religieuses, culturelles, identitaires des subjectivités.

A l'intérieur d'une telle dynamique, le discours théologique ne peut s'exonérer d'une compréhension spécifique du salut. Autrement dit, la considération de l'identité du migrant est un lieu de réflexion sur l'expérience du départ avec ses transhumances tacites : « émigrant », qui quitte son pays d'origine, « immigrant », qui arrive dans un autre pays, « migrant », qui doit négocier son identité en rapport avec des législations nationales et internationales. Voilà pourquoi, au cœur de la problématique migratoire, il faut voir l'homme, créé de Dieu, appelé au salut en Jésus Christ. La théologie de la mobilité humaine se définirait alors comme une réflexion critique sur la vie des personnes impliquées dans le processus de migration en tenant compte de cette expérience pour réinterpréter la Parole de Dieu.

1. Herméneutique de la migration

La dynamique interne au phénomène migratoire ne laisse aucune place à une idéalisation de la situation des « People on the move ». Bien que certains voient des impacts positifs au phénomène, de façon générale, le défi migratoire pose davantage de problèmes qu'il ne rassure. Tel est le nœud de son ambivalence. L'actualité récente, en Afrique comme ailleurs, nous rattrape cruellement sur ce point. A s'y prendre sans vertige, il est impérieux de souligner la variété de ces problèmes : discrimination, violation des droits humains, conditions de vul-

1 Dans son rapport *World Migration Report 2010. The Future of Migration : Building Capacities for Change*, Geneva, IOM, 2010, l'Organisation Internationale pour les Migrations souligne que le nombre de personnes vivant hors de leurs pays d'origine est passé de 150 millions en 2000 à plus de 214 millions en 2010. Et les statistiques récentes indiquent qu'il y a dans le monde plus de 740 millions de migrants internes. Voir IOM, UNDESA, *UN System Task Team on the Post – 2015 UN Development Agenda*, http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/Think%20Pieces/13_migration.pdf (consulté le 29 octobre 2015).

2 Nancy Elizabeth BEDFORD, « La subjectivité théologique en mouvement. Vers une écologique théologique féministe de la migration », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 2009/4, n° 257, 21-54.

nérabilité des enfants et des femmes, stigmatisation, etc.[3] Ils accompagnent la dynamique de passage identitaire et créent de nouveaux cadres relationnels.

Emigrant, immigrant, migrant

Quand des personnes décident de quitter leurs pays d'origine, elles répondent à des situations très diverses. Au regard des analyses générales, beaucoup sont forcés à le faire pour préserver ce bien précieux qu'est la vie humaine. Le déplacement qui s'opère constitue un véritable rite de transformation identitaire que l'on négocie malgré soi. On connaît la floraison de désignations paradigmatiques du migrant : l'étranger, le clandestin, le réfugié, le sans-papier, etc. On peut ramener cette transe nominative à la triade dialectique de l'émigrant, de l'immigrant, et du migrant. Il s'agit moins de simplifier la question que d'en rester à la désignation qui souligne clairement les étapes identitaires du voyage migratoire. Les frontières à dépasser sont innombrables. Elles sont aussi bien économiques que sociales, culturelles que religieuses, géographiques que mémorielles.

La métaphore identitaire de l'étranger ou du migrant obéit à un pouvoir de désignation qui circonscrit le principe d'appartenance à un Etat, à un pays, au droit de la souveraineté d'un autre Etat. Les Etats modernes ont construit leur permanence institutionnelle sur ce credo du « l'Un et le multiple ». Sans le remettre en cause ici, on peut en montrer les limites lorsqu'il devient question de définir la nature des liens intrinsèques entre peuples, nations et cultures. En effet, la trajectoire à suivre n'est jamais linéaire. Et il est toujours périlleux de maintenir les « gens du voyage » à l'intérieur des frontières.

Territorialité/extraterritorialité : les avatars des identités mouvantes

Les historiens des migrations savent que les mythes de l'autochtonie ou de l'indigénat ont été et sont encore la source nourricière de toutes les stigmatisations de l'autre. Renforcés parfois par l'officialisation des géographies des origines, ils contribuent à une représentation de soi sans l'autre. Dès lors, celles et ceux qui portent plusieurs appartenances originaires, fruits d'une errance généalogique ou sociologique, sont mise en demeure et se voient marqués du signe de l'inconsistance identitaire.

3 Voir William O'NEILL and William SPOHN, « Rights of Passage : The Ethics of the Immigration and Refugee Policy », *Theological Studies* 59/1, 1998, 84-106.

On doit à Amin Maalouf d'avoir fait l'éloge du « principe de réciprocité » culturelle avant de reconnaître que la seule identité qui vaille est celle liée à l'appartenance à l'humanité. En s'insurgeant contre « le besoin et/ou l'habitude contemporaine de tout catégoriser », il souligne, en fait, le désir de fixation des identités dans une classification qui mène parfois à des conflits. Selon lui, « *L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence* »[4].

Appliquée à la condition du migrant, ce bref parcours nous conduit à une considération du phénomène migratoire comme situation contraignante d'identités en mouvements, toujours difficiles à négocier en raison des précarités dont elles sont les conséquences. Plus prosaïquement, elles sont la trame d'un discours politique de sécurisation du migrant qui a, au moins, quatre implications : une représentation positive de soi, une représentation négative de l'autre, la criminalisation du migrant et du réfugié, la présentation du migrant et du réfugié comme menace à l'identité nationale[5].

Cette caractérisation reste déterminante, de façon générale, dans les politiques de traitement des questions migratoires au niveau des Etats. En cela, l'Afrique n'est pas une exception. La légendaire hospitalité africaine est aujourd'hui rattrapée par un immense instinct de repli sur soi des populations alors même que l'onde de choc qui traverse de part en part notre continent ne laisse guère les consciences sans question. Que faire alors que la nébuleuse Al Qaeda dans le Maghreb Islamique (AQMI) s'affirme comme force de menace ? Dans le pourtour central africain, qui part du Nigéria et s'invite au Tchad et au Niger, Boko Haram a trouvé un terrain propice. Sommes-nous, au Congo, vraiment à l'abri ? Le Burundi, si loin, et pourtant si proche, constitue un cas classique de production et de complexification du phénomène migratoire. Si la communauté internationale s'émeut, à juste titre, de cette situation, c'est parce qu'elle menace la paix. Qu'en est-il de ce qu'elle crée comme conditions de précarité pour les populations ?

4 Amin MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998.

5 Voir Joseph KANALI, « Human Trafficking and Migration : A Defining Problem of the 21st Century », *Asian Horisons*, 8/4, December 2014, p. 761-762.

2. Regards théologiques sur le phénomène migratoire

Avec la veuve et l'orphelin, la figure de « l'étranger » est parmi celles qui en appellent à plus d'attention. L'expérience du peuple d'Israël tout comme celle des premiers chrétiens a montré comment, alors qu'a lieu la négociation de soi identitaire, le dépassement de la différentiation entre peuples (*genos/ethnos* : race/nation) trouve dans la relation entre pouvoir politique et religion les traits distinctifs de l'identité naissante. L'ethnicité, entendue comme groupement d'appartenance civile et/ou politique, s'enracine davantage dans la distinction entre le judaïsme et le christianisme naissant.

La sagesse biblique comme contre-discours

Bien qu'instituée longtemps après le fait migratoire, l'idée de contrôle aux frontières et son corollaire de documentation internationale ont été d'une importance non négligeable dans l'élaboration des politiques de mobilité de peuples. Les obligations des Etats-nations, et les droits et devoirs des individus sont au fondement d'une vision équilibrée du phénomène migratoire. Pourtant, à trop insister sur les obligations des uns, on court le risque de surévaluer les droits et devoirs des autres. En contre poids d'une approche fonctionnaliste de l'économie et d'une vision xénophobe du migrant, la tradition chrétienne nous offre un contre-discours qui montre les limites des politiques très utilitaires.

- Le message de l'Ancien Testament

Depuis la période patriarcale, le regard porté sur l'étranger constitue un cadre d'enseignement inspiré par le Seigneur lui-même. Quand Abraham s'installe à l'entrée de sa tente, alors que la chaleur saisonnière l'accable de ses brûlures, il remarque la présence de trois étrangers à qui il offre l'hospitalité et se tient devant eux comme celui qui sert (Gn 18 : 1-16). Lot, également, aura les mêmes dispositions lorsqu'il devra aller à la rencontre de deux étrangers à l'entrée de la ville de Sodome (Gn 19 : 1-8) : « Mes seigneurs, dit-il, entrez dans la maison de votre serviteur. Vous pouvez vous laver les pieds et passer la nuit ici. Demain, vous reprendrez votre route au matin ».

En plus des récits instructifs qu'offre l'Ancien Testament, la loi ordonne de traiter l'étranger avec générosité. Il est d'ailleurs mentionné dans la même catégorie que la veuve et l'orphelin (Dt 10, 18 ; 14, 29, 16, 11-14 ; 24, 17.19-21 ; 26, 12-13 ; Jr 7, 6 ; 22, 3 ; Ez 22, 7).

Plus emblématique encore de cette tradition d'hospitalité sera le privilège de la participation à l'assemblée liturgique. Le livre du Deutéronome donne un éclairage riche d'illustration : «Ne rejette pas un Edomite, car il est ton frère. Ne repousse pas un Egyptien, car tu as vécu comme un étranger dans son pays. La troisième génération de leur descendance peut prendre part à l'assemblée liturgique » (Dt 23 : 7-8). Durant la célébration de la Fête des Semaines, le peuple de l'Alliance est invité à se réjouir devant Seigneur avec ses fils et ses filles, ses serviteurs ainsi que ses veuves et ses orphelins. A cette liste, sont inscrits aussi les étrangers. La raison en est toute simple : « Souviens-toi que tu étais en esclavage en Egypte » (Dt 16, 11-12)[6].

- Le message du Nouveau Testament

La perspective du Nouveau Testament donne à la notion d'étranger, associée à la mobilité missionnaire ou apostolique, une dimension qui établit le ministère de Jésus comme pèlerinage. Mais deux cas spécifiques, parmi d'autres, vont montrer comment Jésus rejette les notions d'origines nationale, ethnique ou raciale. Il s'agit du récit concernant la femme syro-phénicienne dont la fille est habitée par un esprit mauvais (Mt 15, 21-28 ; Mc 7, 24-37). La mention qu'on trouve chez Mc de son profil racial (syro-phénicienne) et socio-politique (une Gentille, païenne) n'est pas anodine. Mc et Mt préciseront, en effet, qu'elle n'est pas juive. Elle est la figure de l'étranger, de l'« autre ». L'attitude des disciples de Jésus demandant de la tenir à l'écart inspire à Jésus la réponse cinglante que l'on connaît : « Il a été envoyé seulement aux brebis perdues de la maison d'Israël » (Mt 15, 24).

Le paradigme du Bon Samaritain, devenu la métaphore tissée sur la place de l'autre, est lui aussi, plein d'enseignements (Lc 10, 25-37). L'oxymore qui désigne cet homme de charité rappelle que le Samaritain en général n'était pas connu pour sa bonté. Cette labélisation est en opposition avec le trait du récit de Luc qui parle d'un homme, pris de pitié (Lc 10, 33).

Les présentations bibliques énumérées ci-dessus éclairent la réflexion théologique sur l'identité, la foi et la réalité du phénomène migratoire tel que nous devons l'analyser aujourd'hui. Certes, un cadre conceptuel doit être trouvé pour

6 D'autres exemples illustrent cet aspect de la sagesse biblique dans l'AT. Trois cas peuvent être cités : Ittai, le Gittite (2 Sam 15, 18) ; Ruth, la Moabite (Ruth 16-17) ; les femmes étrangères de Salomon (1 R, 11).

faire de la migration un défi éthique et théologique. Dans *Erga Migrantes Caritas Christi* (2004), le Conseil Pontifical pour la Pastorale de Migrants et des Personnes en déplacement propose des orientations utiles pour une action suivie.

Souveraineté et humanité

Une des lignes directrices des politiques migratoires de nos Etats, en Afrique, repose sur l'idée de la souveraineté, concept au demeurant très flexible lorsqu'on doit y voir aussi l'incapacité effective dans la résolution des conflits et le traitement humain du phénomène migratoire. Des lieux essentiels existent où ce phénomène interroge cette responsabilité des Etats. Ils renvoient à la capacité de produire du travail pour les plus faibles, les plus pauvres et les plus vulnérables. C'est pour cela que « la réglementation des flux migratoires selon les critères d'équité et d'équilibre est une des conditions indispensables pour obtenir que les insertions adviennent avec les garanties requises par la dignité de la personne humaine »[7]. Une telle exigence repose sur le constat fait de l'incapacité des classes dirigeantes à offrir de nouvelles espérances aux dominés.

Lier Migration et développement social

Le Christ défie le mal cosmique, apporte le salut à tous. Il apporte un changement dans la perception de l'autre. Car en Dieu, il n' y pas de frontière. L'enseignement social de l'Eglise a bien montré combien les thématiques aussi essentielles que la justice et la charité aux principes de la destination universelle des biens[8], le droit à la liberté de mouvement[9], l'appel à la régulation de la mobilité internationale[10], l'accueil de l'étranger, etc. demeurent des points d'approfondissement et de renouvellement d'une théologie de la migration.

La théologie de la mobilité humaine ne peut s'élaborer en dehors d'une prise de conscience d'une réalité humaine toujours plus complexe. Même si elle ne peut faire fi des politiques étatiques qui établissent des frontières, elles ne peuvent ignorer que Dieu ne connaît pas de frontière ; elles peuvent reconfi-

7 CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX », *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, Città del Vaticano, Libreria Editrice Vaticana, 2005, n. 298.
8 Pie XII, Constitution apostolique *Exsul Familia Nazarethana*, 1952.
9 Jean XXIII, *Pacem in terris*, 1963, nn. 25, 101-102.
10 Vatican II, *Gaudium et spes*,1965, n. 66.

gurer les modalités d'attribution de statut, mais elles ne peuvent changer la nature humaine. Si une telle réflexion s'articule autour des modèles interculturels, elle ouvrira des portes vers une approche au-delà des stéréotypes des traits d'intolérance.

Pour former nos sociétés à l'hospitalité, il faut admettre que la rencontré de l'étranger est « un événement de salut » (J.-M. Ela). Toute la mémoire du christianisme, enraciné dans l'histoire du peuple d'Israël, donne à l'étranger et l'exilé le privilège de l'action de Dieu où s'établit la fidélité à l'alliance et l'accomplissement des promesses. En appelant à partager le destin de l'étranger, Jésus invite, au fond, à briser les frontières de l'indifférence et de l'exclusion. Un tel appel fait de l'intégration la vraie destination de l'hospitalité[11].

11 L. CHAN, « The Hebrew Bible and the Discourse on Migration : A Reflection on the Virtue of Hospitality in the Book of Ruth », *Asian Horizons*, 8/4, December 2014, 678.

Migration, Developpement et Mission en Afrique: defis contemporains a l'evangelisation

Jonas Koudissa

1. Introduction : Rappel des objectifs de la conférence et cadre de notre contribution

Après la conférence introductive du père Fabio Baggio, à qui revenait la tâche de définir les concepts « migration », « développement » et « mission, puis d'articuler les rapports pouvant exister entre « Migration » et « développement », après les monographies sur le Ghana et le Kenya, qui devaient rendre compte des incidences positives ou négatives des flux migratoires sur le développement économique de ces pays, il nous parait difficile, voire impossible de traiter le sujet qui nous a été proposé à savoir « ***Migration, Développement et Mission en Afrique : défis contemporains à l'évangélisation*** » sans courir le risque de redire des choses déjà entendues.

Concernant ces aspects conceptuels, nous nous limiterons donc à quelques éléments de compléments, pour focaliser notre attention sur un certain nombre d'observations empiriques qui pourraient servir de référentiels à l'élaboration de pistes théologiques et pastorales susceptibles de faire avancer la question migratoire en Afrique. C'est ainsi que nous entendons répondre aux préoccupations des organisateurs de la présente conférence, qui ont voulu attirer l'attention des participants sur les mouvements de populations qui se produisent à l'intérieur des Etats africains et sur les défis théologico-pastoraux qu'ils posent aux Eglises locales d'Afrique. Rappelons en passant les objectifs de la conférence :

1. Initier une réflexion théologique substantielle sur le phénomène de la mobilité humaine selon une perspective purement africaine.

2. Promouvoir sur le plan de la réflexion théologique et de l'action pastorale une coopération entre les Eglises locales des pays d'origine et d'accueil des migrants.

3. Fournir aux agents pastoraux impliqués dans l'apostolat des peuples en mouvement des outils conceptuels et pratiques devant leur permettre de répondre plus adéquatement aux nouveaux défis de la mobilité en Afrique.

2. Quelques précautions d'ordre méthodologique au sujet de la corrélation entre Migration et développement dans le contexte africain

Dans les théories sur les migrations transfrontalières et internationales d'obédience sociologique, démographique, économique ou politique, la question de la corrélation entre migration et développement demeure très controversée, même si de nos jours personne ne conteste l'idée qu'il puisse exister un lien de causalité entre ces deux paramètres. Toutefois ce lien, qui parfois peut être établi avec évidence, n'est jamais linéaire, figé ou d'ordre mathématique. Aussi est-il difficile voire impossible de l'énoncer sous la forme d'une théorie de portée générale. Il ne peut être mis en évidence qu'à posteriori, c'est-à-dire, à partir de cas concrets et de situations particulières.

Dans le cadre des travaux qui nous réunissent à cette conférence, il convient d'ajouter à cette première une seconde difficulté, qui est d'ordre méthodologique. Car, en circonscrivant son objet à l'intérieur du continent africain et donc en se limitant aux flux migratoires entre les Etats africains, la présente conférence a choisi délibérément un objet matériel qui, à ce jour, n'a pas encore donné lieu à des études de référence traitant de ce rapport entre Migration et développement dans le contexte africain. Nous courons donc le risque – déjà perceptible lors des échanges qui ont suivi la conférence inaugurale – de transposer des données recueillies dans le cadre des migrations internationales sur notre débat réservé aux migrations intra-africaines, c'est-à-dire à la mobilité humaine entre les Etats d'un même continent, qui plus est, sont presque tous caractérisés par le sous-développement. En dehors du cas particulier des USA et du Mexique, en effet, la plupart des exemples de comparaison concernent les migrations internationales. Aborder la question migratoire sous l'angle ex-

clusif du développement dans un contexte de sous-développement généralisé peut donc apparaitre comme une gageure, voire comme une incongruité. Voilà pourquoi, nous nous réduirons ici à proposer des hypothèses sur la question, en attendant que des vocations de chercheurs naissent des présentes assises pour réaliser les monographies indispensables qui donneront lieu lors de rencontres ultérieures à des communications plus proches de la réalité africaine. C'est à de telles études qu'incombera la tâche de confirmer ou d'infirmer les hypothèses que nous vous proposons.

3. Au sujet du lien entre migration et développement: quelques cas de référence dans le contexte des migrations internationales

Parmi les exemples souvent évoqués pour étayer le lien pouvant exister entre migration et développement, il y a tout d'abord celui de la Corée du Sud, un des rares cas, en effet, où il est communément admis que la migration a joué un rôle décisif dans le développement économique du pays. Grâce à une politique d'émigration ciblée et de réimmigration attractive à l'endroit des cadres formés à l'étranger, couplée à une politique de développement étatique sur le modèle économique nippon, d'une part et à une maitrise de la croissance démographique, d'autre part, la Corée du Sud s'est hissée en l'espace de trois décennies à peine (1960-1990) au niveau des nations industrialisées. Aujourd'hui, ce pays, qui n'a rien perdu de son dynamisme économique, doit importer de la main-d'œuvre pour satisfaire son marché du travail (Salzmann, 2006).

Au cours de la même période, on a en revanche observé dans la plupart des pays arabo-musulmans une évasion des cadres, obligés d'aller chercher leur bonheur en Occident, à cause de déficits majeurs et culturels dans les domaines de l'éducation, des médias, de la recherche scientifique et des infrastructures, le tout couplé à une expansion démographique incontrôlée. Aujourd'hui encore, des dizaines d'académiciens et de médecins quittent les pays du monde arabe, parce qu'ils estiment que les conditions de vie sur place sont incompatibles avec leur niveau d'instruction ou ce qu'ils sont en droit d'en attendre.

Il y a quelques raisons de penser que c'est ce modèle-là des pays arabo-musulmans qui prévaut également en Afrique, s'agissant des migrations internationales entre l'Afrique et l'Occident. En effet, comme dans les pays arabes l'impact des migrations internationales sur le développement du continent noir est quasi nul, la présence des migrants bénéficiant plus aux pays d'accueil européens qu'aux

pays d'origine d'Afrique (Koudissa, 2014 :180). Selon un rapport de l'organisation Internationale des Migrations, OIM, les africains contribueraient par leurs impôts plus aux économies des pays hôtes qu'ils n'en bénéficient eux-mêmes (IOM, 2005). Certes le volume des transferts d'argent et de bien des migrants africains vers leurs pays d'origine est considérable, dépassant même aujourd'hui celui de l'aide publique au développement des pays du Nord vers l'Afrique, mais il n'y a quasiment pas d'effets d'entrainement pour les économies d'Afrique. En l'absence d'effets macroéconomiques, c'est presqu'exclusivement dans l'économie informelle et au niveau des revenus des ménages pauvres qu'on note les plus grands effets positifs de la migration. Sans ces transferts, en effet, la situation de précarité et de pauvreté de beaucoup serait encore plus dramatique.

4. Migration et développement dans le contexte intra-africain: Généralités

Ces données sur les migrations internationales africaines communément partagées par la communauté scientifique ne présentent hélas qu'un intérêt limité au regard de la problématique des présentes assises qui, rappelons-le, se sont assigné comme tâches principales l'identification des défis majeurs auxquels sont confrontées les Eglises africaines dans les pays d'envoi et d'accueil, en vue de la formulation de réponses pastorales et théologiques appropriées.

D'un point de vue théorique cependant, on trouve à l'intérieur du continent africain la même typologie des migrations qu'à l'extérieur : il y a, d'un côté, ceux qui partent plus ou moins « volontairement » et, de l'autre, ceux qui sont « forcés » de partir, même si dans la pratique il n'est pas toujours aisé de distinguer clairement entre ceux qui obéissent aux facteurs dits « pull » ou « attirant » et ceux qui obéissent aux facteurs « push » ou « poussant » (Lee,1966 ; Haug/Sauer, 2006 : 8). Tandis que les premiers sont généralement motivés par la recherche d'une perspective économique, les seconds sont contraints de partir à cause des conflits armés, des catastrophes naturelles ou des persécutions de toutes sortes.

A la lumière de ces données théoriques et en m'appuyant sur une observation empirique, mais subjective au sens expérientiel, nous voudrions formuler l'hypothèse suivante comme grille de lecture : la présence dans un pays de migrants volontaires est plus susceptible de permettre à ces arrivants de contribuer positivement au développement soit du pays d'accueil soit du pays de départ. En effet, ceux qui viennent sont généralement porteurs d'un certain savoir-faire économique et d'une détermination à réussir leur vie dans un

milieu où ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes. Ceux qui acceptent de quitter leur milieu naturel pour aller s'installer dans un autre, sont souvent décrits comme des gens « courageux, capables d'improvisation et d'adaptation », et même d'apprendre plusieurs langues (Cf. Schlögel, 2006 : 112).

Mais la contribution des nouveaux-venus à l'économie du pays d'accueil dépendra aussi d'un second facteur non moins important, que nous appellerions le « facteur d'intégration ». D'où l'hypothèse suivante : Lorsque les migrants arrivent dans un autre pays d'Afrique sans perspective de retour dans leur pays d'origine et s'efforçant de s'intégrer dans les pays d'accueil leur présence dans le pays aura tendance à favoriser le développement de ce pays. Lorsqu'en revanche, ils viennent sans réel désir de s'intégrer dans la communauté nationale qui les accueille, ils auront tendance à rapatrier la part belle de leurs bénéfices dans leur pays d'origine, favorisant de facto l'économie de ce pays au détriment du pays de résidence. Ce théorème peut se vérifier en République du Congo.

5. Migration et développement dans le contexte intra-africain: cas du Congo

Au Congo Brazzaville, on pourrait ranger dans le premier cas de figure les travailleurs migrants originaires de la RDC, qui pendant des décennies, ont permis à l'économie nationale congolaise de faire face au manque criard d'ouvriers dans les petits métiers de l'économie informelle et dans l'artisanat. Dans un pays où le gouvernement colonial s'était contenté de former les cadres auxiliaires de l'administration, la vocation du Congo à cause de sa position géographique étant de permettre l'acheminement vers la métropole des marchandises provenant des territoires de l'Afrique Equatoriale Française ou Moyen – Congo, on a même constaté que la présence des migrations- RDC a eu des effets d'entrainement sur l'économie congolaise, les autochtones s'étant mis à l'école des migrants pour apprendre d'eux bon nombre de métiers longtemps réservés aux étrangers. Ils ont tant et si bien appris qu'à la suite de l'opération « Mbata ya Bakolo », qui a vu partir entre 2013 et 2014 près de 180. 000 ressortissants Congolais de la RDC, le Congo n'a pas connu l'onde de choc qu'on était en droit de craindre, sous la forme d'une pénurie en main-d'œuvre dans les domaines du bâtiment, de la mécanique, des petits métiers et services.

On ne pourrait pas en dire autant des migrants d'origine ouest-africaine appelés communément « Ouestafs », qui sont bien implantés dans le secteur du commerce. Si une opération identique à celle qui a concerné les migrants RDC

devait les affecter, cela aurait des conséquences désastreuses sur-l'économie congolaise, car une telle mesure perturberait gravement le système d'approvisionnement du Congo en produits de première nécessité. En effet, les Ouestafs sont devenus indispensables au tissu économique congolais, même si dans le même temps les richesses qu'ils génèrent ont plutôt tendance à servir les économies de leur pays d'origine, au regard du volume des transferts d'argent qu'ils effectuent au profit de leur communautés d'origine, ou eu égard à l'ingéniosité qu'ils déploient pour échapper aux services des impôts et des douanes ! Mais il y a bien plus grave : on observe un effet inhibant de l'activité économique des « Ouestafs » sur les nationaux, les congolais se montrant, dans le domaine du petit et moyen commerce, incapables de faire aussi bien que les « étrangers ».

Venons-en maintenant aux migrations dites forcées, qui sont en constante augmentation au Congo, après la vague plutôt calme des réfugiés dits politiques, d'origine sud-africaine, namibienne et angolaise des décennies 70, 80 et 90. Comme l'avaient déjà été les migrations de l'époque coloniale, globalement liées au régime des travaux forcés de l'appareil répressif colonial, les migrations d'origine sud-africaine, namibienne ou angolaise sont demeurées globalement sous contrôle de l'Etat, les arrivées ayant été assez contenues. C'est surtout à partir du milieu des années 90 que le Congo va connaitre régulièrement des arrivées massives sur son territoire, notamment après le génocide rwandais de 1994, après la marche sur Kinshasa du Mouvement de Libération du Congo de Laurent-Désiré Kabila et la chute du régime de Mobutu en 1977, après l'arrivée de nombreux réfugiés RDC dans le département de la Likouala en 2009 et enfin, avec la vague des réfugiés centrafricains dans la partie septentrionale du pays et dans la ville de Brazzaville, suite aux crises successives politico-militaires qui ont agité la République Centrafricaine ces deux dernières décennies. Selon les estimations du HCR, le Congo comptait en 2013 plus de 70.000 réfugiés, dont 260 Angolais, 8.000 Rwandais, 11.000 Centrafricains et plus de 50.000 Congolais RDC.

Ainsi que le montre Lambert Colemann (2014,73-74), qui a étudié le cas des réfugiés originaires de la RDC arrivés en 2009 dans le Département de la Likouala, l'arrivée brusque de réfugiés involontaires s'accompagne souvent de troubles et de conflits, ceux qui arrivent ayant tendance à menacer le patrimoine existentiel des autochtones, dans un environnement où prévaut souvent une économie précaire. Colemann relève que l'augmentation de la demande par rapport à l'offre ainsi que la forte pression qu'elle exerça sur la faune et sur la flore, eurent pour conséquence la raréfaction du gibier et du poisson dans ce département et par voie de conséquence une hausse des prix des produits locaux.

Des prêtres exerçant dans la sous-préfecture d'Igné au nord de Brazzaville ont également observé ce même type de phénomène entre les populations autochtones et les réfugiés rwandais, accusés d'avoir causé la déforestation de la contrée. Toutefois, dans son mémoire pour l'obtention du master en théologie pastorale de la mobilité humaine, le Père Godefroid Loko (2013 :18) souligne l'impact positif de l'arrivée de ces populations très entreprenantes sur l'économie locale en général, sur l'agriculture en particulier.

Abordons maintenant le dernier aspect de la sous-question, celui qui concerne l'impact sur le développement dans les pays d'origines des migrations forcées. Cet impact peut être considéré comme dérisoire, sauf dans le cas où les réfugiés bénéficient durant leur exil d'une formation dans la perspective d'un retour au pays. Ce fut notamment le cas des Namibiens ou des Angolais qui ont séjourné au Congo pendant les guerres de libération. Repartis chez eux à la faveur de l'accession du pays à l'indépendance, ils ont rapidement pu prendre une part active à la reconstruction de leur pays respectif.

En dehors d'une telle perspective de retour dans un délai raisonnable, l'absence trop prolongée des nationaux du pays d'origine aura tendance à priver à moyen et long terme ces pays de leurs forces vives. Ce qui se révèle préjudiciable au développement économique et politique. En effet, affectant souvent les couches de la population les plus dynamiques ou les plus jeunes, les flux migratoires forcés privent les pays d'origine des acteurs susceptibles de créer des entreprises ou d'animer des organisations sociales indispensables au développement, à l'émergence et à la consolidation de la démocratie.

6. Défis et urgences de la pastorale et de la théologie des migrants dans les Eglises africaines contemporaines

Quelles réponses les Eglises des pays d'accueil des migrants peuvent-elles donner à la question des migrants, toutes catégories confondues, qui arrivent sur le territoire dont elles ont la charge pastorale ? Quels défis doivent-elles relever, mais aussi quelles opportunités d'évangélisation leur offre la mobilité humaine dans l'Afrique contemporaine ? Bornons-nous à souligner quelques paramètres qu'une pastorale des migrants, ne devrait pas ignorer et qu'une théologie contemporaine de la mobilité humaine se devrait d'intégrer dans sa réflexion.

Rappelons tout d'abord que la réponse fondamentale que l'Eglise est appelée à

donner aux migrants, en Afrique comme ailleurs, consiste à manifester la sollicitude de Dieu envers des populations souvent marquées par la précarité et la vulnérabilité. Les migrants sont, en effet, des gens dépourvus de tout : patrie, terre, maison, ressources suffisantes pour subvenir aux besoins les plus élémentaires. A ces personnes dont la dignité est mise à mal par leur statut d'errants, l'Eglise doit annoncer l'évangile de la compassion d'un Dieu qui a pris définitivement parti pour l'homme (Rom 8,31) et la solidarité du genre humain qui en découle (Cf. Lc 10,25-37). Elle doit se mettre en première ligne pour que protection, soutien et secours matériel, moral et spirituel soient accordés à ces populations vulnérabilisées, au nom d'un Dieu qui s'est révélé dans l'histoire du salut comme le défenseur acharné des plus faibles de la société, en l'occurrence « l'étranger, la veuve et l'orphelin » (Dt 10,17-19 ; 24,17). L'Eglise le fera par une prédication courageuse en faveur de la tolérance et de l'hospitalité à l'égard des étrangers, en rappelant par exemple que tous les hommes sont de passage sur terre, leur vraie patrie étant auprès de Dieu (Phil 3,20). De plus, si l'arrivée de migrants peut constituer une menace pour les autochtones, il ne faut pas perdre de vue que leur présence peut être une chance pour la société et pour l'Eglise qui accueillent (Tomasi, 2008 : 526). Une politique et une pastorale chaleureuse d'accueil et d'intégration peuvent considérablement aider à réduire les risques et à maximiser les aspects positifs de la migration pour ceux qui accueillent. A cette prédication l'Eglise ajoutera des actes de solidarité, même là où ses moyens matériels sont modiques. Et en tant qu'avocate du principe de subsidiarité, elle optimisera son action en y associant d'autres acteurs de la société qui disposent d'une compétence avérée sur la question migratoire, tels que le Haut-Commissariat pour les réfugiés, les associations d'aide et de soutien aux migrants, sans oublier l'Etat, premier interlocuteur pour la question des migrants.

Voilà pourquoi la réponse pastorale de l'Eglise face aux migrants ne peut se substituer à celle des pouvoirs publics, à qui incombe en premier la tâche de gérer l'arrivée et le séjour des étrangers, dans le respect des conventions internationales et des droits humains. L'Eglise se fera donc aussi le devoir de rappeler à l'Etat ses obligations et d'inviter tous ceux qui en ont le pouvoir à agir pour faire changer les choses, en particulier pour faire disparaitre les causes profondes des migrations forcées. Aucune pastorale, aussi bonne soit-elle, ne peut compenser la détresse humaine de ceux qui sont obligés de fuir leur maison, leur région et leur pays à cause des guerres, des conflits, des trafics d'armes, du terrorisme et autres.

Faut-il, en effet, rappeler que les migrants ne sont pas que des intrus ou des errants en quête de soutien ou de solidarité, mais aussi le plus souvent des victi-

mes des situations dont ils ne sont pas eux – mêmes responsables. Celui qui vient pour chercher refuge est la plupart du temps un être humain dont les droits ont été bafoués. Il n'a donc pas seulement besoin de compassion, il a des droits à faire valoir, il attend que justice lui soit faite. Une vraie pastorale des migrants ne saurait se limiter aux actions de solidarité ponctuelle et urgente, mais devra s'engager aussi à faire respecter les droits humains de ces populations fragiles.

Enfin, qu'il y ait perspective de retour ou pas, l'Eglise s'efforcera d'intégrer les migrants dans la communauté locale des croyants. Là où les arrivants sont très nombreux, on pourra envisager de leur porter un soin pastoral particulier, par exemple en encourageant la création de communautés d'originaires, telle la communauté chrétienne de langue anglaise de Brazzaville, dominée par les chrétiens nigérians. Mais on se gardera de laisser se développer des ghettos d'étrangers vivant leur foi en vase clos, courant ainsi le risque de la stigmatisation et/ou de la ghettoïsation. L'intégration et l'insertion pastorales constituent en tout état de cause la voie royale, qui permet une rencontre où les deux parties sont gagnantes.

7. Conclusion

Que faut-il retenir de cet essai ? Reconnaissons d'abord qu'en Afrique les migrations n'ont jamais constitué un défi, un facteur de crise ou de déstabilisation, lorsqu'elles ont lieu dans des proportions et des conditions raisonnables sauf quand la politique s'en mêle, comme on l'a vu dans les années soixante ou lors de l'opération « Mbata ya ba Kolo » entre les deux Congo. S'il est établi que la transhumance et la migration constituent le mode normal d'existence de l'homme et que c'est la sédentarisation moderne qui est l'exception dans l'histoire de l'humanité (Pries, 2007 :39), ceci est encore plus vrai en Afrique, où la mobilité demeure encore le mode naturel de coexistence entre des populations qui ont été séparées par des frontières arbitraires héritées de la colonisation. C'est ainsi qu'enfant nous voyions comment chaque dimanche de nombreux Congolais RDC passaient la frontière pour aller à la messe dominicale à Mbanza-Nganga et ne repartaient chez eux qu'après avoir fait le marché, tandis que les Congolais RC se rendaient naturellement à l'hopital de Mangembo dans le Bas-Congo pour se faire soigner.

Là où les étrangers arrivent malgré eux, notamment à la suite des guerres et autres causes violentes, la migration apparait souvent comme un facteur déstabilisant pour la paix sociale, l'économie et l'écologie. Aussi les solutions à

envisager devraient-elles privilégier des approches globales visant à éradiquer les causes des déplacements forcés de ces populations.

L'Eglise mettra un point d'honneur à développer une pastorale de l'accueil, adaptée aux besoins des migrants, qui le plus souvent vivent des situations de déchirure humaine. Toutefois, elle mettra un soin égal à rappeler aux pouvoirs publics leurs responsabilités immédiates ou lointaines dans les causes des migrations : mettre fin aux trafics d'armes et d'influence, renforcer les structures démocratiques dans les pays africains, travailler à l'instauration d'un ordre mondial économique et politique juste, etc. Enfin, l'Eglise soulagera dans la limite de ses moyens la détresse des migrants tout en impliquant ceux qui ont le pouvoir d'agir plus directement à faire cesser les causes des migrations involontaires. D'où l'urgence de développer une théologie de la mobilité plus audacieuse, qui intègre la notion de justice réparatrice ou compensatoire (Koudissa, 2014 :235-270). Faire droit aux sans-endroits devient alors une obligation morale et légale exigible devant les juridictions compétentes.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Colemann, Lambert (2014) : L'insertion des réfugiés de la République Démocratique du Congo en République du Congo : Les effets de l'assistance humanitaire. Version PDF, téléchargée le 31.05.2016.

Han, Petrus (2006) : Theorien zur internationalen Migration, Stuttgart.

Haug Sonia/Sauer, Leonore (2006) : Bestimmungsfaktoren internationaler Migration. Ein Überblick über Theorien zur Erklärung von Wanderungen. PDF. Online Publikation.

Koudissa, Jonas (2014): Das afrikanische Flüchtlings-und Migrationsproblem. Eine Herausforderung für Europa und Afrika, Münster.

Loko, Godefroid (2013): Le groupe des migrants rwandais au Congo-Brazzaville et son incidence économique. Mémoire de Master en Théologie pastorale de la mobilité humaine. Université pontificle de Rome.

Pries, Ludger (**2007**): Globaler Wandel und das Entstehen transnationaler Migration: Zwischen Welten zu Hause, in: Globaler, Rubin, Sonderhaft, pp33-39.

Salzmann, Bruno (2006): Globale Migration am Beginn des 21. Jahrhunderts: Eine Welt ohne Grenzen? Dokumentation der internationalen Fachtagung von 30./31.Mai 2006, Berlin, in Blaue Reihe Nr.96.

Schlögel, Karl (2006): Planet der Nomaden Berlin.

Skeldon, Ronald (1997): Migration and Development: A global Perspective, Printice Hall.

Tomasi, Silvano, M (2008): Migration und Katholizismus im globalen Kontext, in Migration und Globalisierung, Concilium, 5/44, pp.520-537.

Les visages des migrants entre frontière, manque et paradoxe: une opportunité pour une culture de l'accueil, de l'hospitalité et de la solidarité

Anne Béatrice Faye

Le mouvement de l'Afrique vers l'Europe, dont les drames sont régulièrement et abondamment relayés par les médias, ont pris une ampleur qui génère incontestablement émotion et révolte. Et que dire des scènes d'expulsion que nous voyons un peu partout à l'intérieur du continent ? Au-delà de ces sentiments partagés, ces situations nous invitent à changer notre regard et nos approches pour explorer de nouveaux chemins.

A vrai dire, la question de la migration est souvent abordée comme un « objet » d'étude dont la finalité est de chercher les voies et moyens de la stopper. Dans cette approche, le migrant, l'étranger, victime de la pauvreté, risque de ne plus être lui-même qu'un « objet », et son identité être réduite à son manque, sa fragilité, son insécurité et sa souffrance. Comment se définir lorsqu'on n'est accepté nulle part ? Où se construire quand, partir équivaut à revenir ?

Nous voudrions évoquer deux expériences pour tenter de transformer cet « objet» en «sujet». La première nous ramène sur l'île de Niodior où est née Fatou Diome, auteure du livre intitulé : «Le Ventre de L'Atlantique»[1]. L'Atlantique, passage entre l'Afrique et l'Europe, en est aussi la barrière ; une des ressources des habitants de cette île, il est aussi leur tombeau. Fatou Diome, sénégalaise, ap-

1 Fatou Diome, *Le Ventre de l'Atlantique*. Ed. Anne Carrière, 2003.

partient à la génération des auteurs de la Migritude, aux côtés de la Gabonaise Bessora, de Calixthe Beyala, de Marguerite Abouet, Jean Baptiste Sourou ou de Ken Bugul. Intellectuels expatriés, ils posent un regard distancié sur leur pays d'origine, dépassant la vision anticolonialiste et abordant de nouveaux sujets.[2]

La seconde expérience est celle de ces milliers de visages d'Africains qui franchissent les frontières à l'intérieur du continent, souvent au prix de leur vie. Ils sont au Maroc, en Algérie, en Lybie, au Sénégal, en Mauritanie… souvent traqués par la police ou d'autres agents de sécurité. Leurs témoignages de vie sont bouleversants. Ils peuvent nous permettre d'opérer également des déplacements dans nos pratiques en matière de pastorale des migrants.

C'est dans ce cadre expérientiel que s'inscrit le premier axe de notre intervention. Je voudrais d'abord tenter de concilier les trois lignes de fractures que traversent tout migrant-déplacé, où qu'il soit. Il s'agit de la **frontière, du manque et du paradoxe**. En Afrique particulièrement, le phénomène de mobilité humaine n'est pas un fait divers dans la condition humaine. Il semble devenir permanent et structurel à cause de plusieurs facteurs politiques, économiques, idéologiques, culturels internes et externes au continent. Dès lors, le visage du migrant-déplacé peut-il être une opportunité pour un développement et une croissance plus humaine ?

Notre second axe tentera de voir, comment réinventer ensemble la pastorale de l'accueil, de l'hospitalité, de la rencontre, du goût de l'autre et de la solidarité à travers un service, d'accompagnement humain et spirituel.

La migration entre la frontière, le manque et le paradoxe : l'expérience de l'homme de Barbès.

La conviction de Fatou Diome à travers l'homme de Barbès est qu'il est urgent de donner la parole aux émigrés car les politiques de lutte contre l'émigration, pensées sans les migrants, se retournent trop souvent contre eux. C'est la parole des migrants qui suscite les vrais engagements, les vrais retournements. Elle révèle une résistance et une souffrance qui peuvent toucher les cœurs les plus

2 Cf. Jacques Chevrier, *La littérature africaine*, Paris, éd Librio, 2008. Interview de Fatou Diome, http://www.grioo.com/info1151.html

endurcis et bouleverser leur vision du monde. Et ce bouleversement, partagé avec d'autres, conduit sur un chemin d'engagement et de défense des droits de l'homme où, transformations personnelles et transformations collectives se conjuguent dans un projet pour éradiquer la misère. La personne ne peut découvrir son identité personnelle, développer sa capacité de communication, sa dignité, sa faculté de jugement et sa créativité qu'en faisant l'expérience de faire partie d'un réseau vital, de ne pas être une monade fermée sur elle-même.

Parcourons nos trois lignes de fractures, avec l'homme de Barbès, image de toutes ces femmes et de tous ces hommes déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur du continent. D'abord la frontière de l'identité déchirée.

Première ligne de fracture : la frontière de l'identité déchirée

Aujourd'hui, la notion de frontière semble remise en cause. Nous vivons dans un monde qui change et où chacun doit « bouger ». L'invention des moyens de transport et des communications les plus performants, la mondialisation du marché et le déséquilibre du niveau de vie entre pays industrialisés et pays émergents rendent plus facile et plus urgente la mobilité des hommes et des femmes. Se déplacer semble être notre norme culturelle à commencer par les biens matériels. Nous savons tous que le commerce, l'industrie, les banques et la technologie sont omniprésents et que leur trafic libre ne connaît pas de frontière. Pour les humains, par contre, il existe des frontières strictes. Nous nous habituons à la libre circulation de l'argent, des marchandises, des informations, mais nous sommes plus réticents face à la liberté de circulation des personnes. Beaucoup tentent de traverser les frontières dans l'espoir de trouver une vie meilleure mais ne peuvent le faire à cause de l'obligation de visas ou des barrières frontalières. La crise du XXIème siècle est, à bien des égards, une crise de la migration.

Pour cause, beaucoup considèrent les migrants-déplacés comme un fardeau, les regardent avec suspicion, ne voyant en eux que danger, insécurité et menace. La représentation qu'on se fait d'eux alimente souvent le repli sur soi et provoque des réactions d'intolérance, de xénophobie et de racisme. D'un côté, la question de la migration est devenue très sensible au point d'influer sur les relations entre les pays de départ et ceux d'arrivée. De l'autre côté, du fait des difficultés économiques et financières mondiales, la légitimité même des migrations internationales est devenue fragile, voire contestée. Les politiques migratoires semblent être en déphasage avec les réalités des déplacés.

Peut-on à la fois pratiquer la liberté du commerce, tout en barrant la route aux émigrés ou en les renvoyant chez eux ? Restreindre la migration à un mouvement de personnes, de biens, de capitaux ou de services ne permet pas de prendre une mesure exacte de l'impact des migrations à la fois dans les pays hôtes et dans les pays d'origine.

Cette ligne de fracture nous renvoie à des visages de femmes, d'enfants, d'hommes et de jeunes qui cherchent une patrie et une terre d'accueil et de paix.[3] Le nombre croissant de ceux qui risquent leur vie pour quitter l'Afrique, reflète la profondeur du malaise d'un continent qui traîne encore les pieds pour fournir les conditions favorables à l'épanouissement de ses fils et filles. Ces jeunes cherchent une meilleure formation et une plus grande liberté. Malgré les problèmes, les risques et les difficultés à affronter, ce qui les anime c'est le binôme confiance et espérance. Chaque miette de leur vie sert à conquérir leur dignité. Ils fuient les persécutions, les conflits ethniques et interreligieux, pour assurer leur avenir et protéger leurs familles. Ils portent dans leur cœur le désir d'un avenir meilleur non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leurs familles et pour les personnes qui leur sont chères. « Les migrants sont nos frères et sœurs qui cherchent une vie meilleure loin de la pauvreté, de la faim, de l'exploitation et de la répartition injuste des ressources de la planète qui devraient être divisées équitablement entre tous. »[4] Il est grand temps que nous disions au monde que le plus important ce sont les personnes. Nous ne pouvons pas abandonner ces migrants et les laisser à eux-mêmes. Comment leur donner un espoir crédible ?[5]

Cette première fracture nous dévoile un nouveau phénomène tout aussi saisissant : l**a féminisation de la frontière.** La situation des femmes est une autre source d'inquiétude. Une mère et sa fille sont empêchées de monter à bord d'un camion après avoir engagé leurs économies dans l'achat de billets désormais inutiles. C'est une des images saisissantes de la présence croissante de la composante féminine dans le phénomène de la migration. Aujourd'hui, les frontières se féminisent. Par le passé, ce sont surtout les hommes qui émigraient, même si les femmes n'ont jamais non plus été totalement absentes ; mais à l'époque, elles se déplaçaient surtout pour accompagner leur mari ou leur père, ou pour les

3 Cf. Benoît XVI, *Exhortation Apostolique Africae Munus*, n° 84.

4 Pape François, *Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié*. Rome, 1 octobre 2015.

5 Cf. Pape François, *Evangelii Gaudium*, n° 86.

rejoindre là où ils se trouvaient. Aujourd'hui, bien que les situations de ce genre soient encore nombreuses, l'émigration des femmes tend à devenir de plus en plus autonome. La femme franchit seule les frontières de son pays, les fils barbelés électrifiés, le désert, la mer, à la recherche d'un emploi dans le pays de destination. Souvent, elle devient même la principale source de revenus pour sa famille.

Dans ce contexte, le trafic d'êtres humains - et surtout de femmes - se développe là où les possibilités d'améliorer ses conditions de vie, ou même de survie, sont rares. Il devient facile pour le trafiquant d'offrir ses "services" aux victimes, qui souvent, n'ont pas le moindre soupçon de ce qu'elles devront ensuite affronter. Dans certains cas, ces femmes ou ces jeunes filles sont destinées à être ensuite exploitées sur le lieu de travail comme des esclaves, et souvent également dans l'industrie du sexe. D'où notre seconde ligne de fracture.

Seconde ligne de fracture : le manque

Chaque migrant-déplacé est un visage, une histoire qui parle de drames, de guerres, de conflits. Les dimensions de cette fracture révèlent l'ampleur cachée des diverses pauvretés souvent engendrées par des défaillances dans la gestion publique. Ce que l'on ne voit pas souvent, c'est que chacun de ces visages porte une richesse humaine et religieuse, une richesse à accueillir, non pas à craindre.

Cette ligne de fracture touche profondément les jeunes. On constate de plus en plus qu'ils quittent leur région pour des raisons multiples. Il s'agit globalement du besoin de s'affranchir et de se prendre en charge. De leur point de vue, ils ne s'exilent pas de leur pays ; ils le quittent, certes, mais souvent pour mieux y revenir[6]. Cette fracture pose la question du dépassement de la phase d'urgence pour faire place à des programmes qui tiennent compte des causes des migrations, des changements qui se produisent et des conséquences qu'impriment de nou-

6 Les études du Groupe d'Etudes et de recherches pour le Développement Régional et Rural de diasporaenligne.net, sur la migration des jeunes ont en effet montré que si 47 % des jeunes Sénégalais quittent à un moment ou à un autre leur région d'origine pour une période de plus six mois, près de 50 % de ceux-ci y reviennent Elles ont également montré que la migration des jeunes est liée à leur entrée dans la vie adulte. Les migrations, souvent multiples, contribuent notamment à la construction identitaire lors de leur passage à la vie adulte. Cf. http://diasporaenligne.net

veaux visages aux sociétés et aux peuples. Ce qui porte à penser que les migrants constituent un atout au plan économique et un facteur de rayonnement au niveau politique et culturel. Il est de plus en plus admis que si le migrant est bien soigné, comme personne humaine, il peut profiter au développement de tous les pays impliqués, c'est-à-dire son pays de départ et le pays d'arrivée. Dans ce sens, la mobilité pourrait être un facteur essentiel de développement.

Troisième ligne de fracture : le Paradoxe

Relèvons d'abord un paradoxe qui s'impose à nous. La mondialisation exclut les pays du Sud alors que les migrations les y insèrent. Le monde semble partagé entre nomades nantis et démunis, c'est-à-dire l'élite nomade qui voyage de son plein gré sans visas.... et les pauvres, privés de leurs droits, qui voyagent par extrême nécessité. En d'autres termes, certains visent à une mobilité ascendante, ce qui signifie qu'ils aspirent à monter dans l'échelle de la richesse et du succès. D'autres, appelés « migrants » ou déplacés, doivent être toujours en déplacement pour assurer leur subsistance quotidienne ou pour soutenir leurs familles restées au pays.

L'autre paradoxe concerne la migration des personnes qualifiées. Dans un entretien exclusif accordé à la Croix,[7] le président Abdoulaye Wade préconisait l'immigration « concertée » à la place de « l'immigration choisie. » écoutons ces propos : « Consultons-nous affirmait-il avant de prendre des décisions. Or, la France est toujours dans la disposition de ne laisser venir que des diplômés. C'est cette fuite des cerveaux qu'on ne peut accepter. Le Sénégal consacre 40 % de son budget à l'éducation. Si nos meilleurs étudiants partent en Europe, c'est absurde. » Il est même allé jusqu'à vouloir envoyer une facture à la France pour rembourser les bourses accordées à ses meilleurs étudiants. Encore une fois, un dialogue à ce sujet est nécessaire pour créer des mécanismes de compensation et de coopération dans l'intérêt de toutes les parties.

Un dernier paradoxe concerne la réalisation des projets par les migrants dans leurs localités dépourvus d'activités économiques. Ce qui favorise la lutte contre l'exode rural vers les villes et permet la fixation de la population. Il est heureux de constater que de nombreux regroupements en Associations de

7 Abdoulaye Wade, entretien exclusif à « La Croix », le 18/12/08.

migrants s'effectuent aujourd'hui, offrant un potentiel de coopération dans différents domaines. Ces associations s'investissent par exemple dans la construction d'écoles, l'équipement de dispensaires et autres infrastructures. Au-delà de toutes ces disparités, il existe d'autres formes, moins visibles et moins quantifiables, de contribution au processus de développement humain et spirituel. C'est l'objet de notre second point.

Réinventer la pastorale de la rencontre, de l'hospitalité et de la solidarité.

En mettant en contact entre elles des personnes de nationalités, d'ethnies et de religions différentes, le phénomène migratoire contribue à rendre visible la vraie physionomie de l'Eglise. Cette dernière peut aider à « guérir » les fractures actuelles entre frontière et manque en construisant des ponts. L'Eglise pourrait être une présence et un soutien pour tous à travers la valorisation de la personne, la promotion de la culture de l'autre dans l'accueil, la rencontre et la solidarité.

Une pastorale qui s'inscrit dans une certaine vision de l'homme

L'être humain est destiné à grandir en liberté et à participer activement à la construction d'un monde selon le cœur de Dieu. C'est un être de relations avec lui-même, avec la nature, avec les autres proches, avec la société, les institutions et avec Dieu. Cet être humain, qui ne peut grandir que s'il reste en relation avec d'autres dans toutes les dimensions de sa vie, doit pouvoir vivre et se développer en confiance avec les autres, en étant respecté et en les respectant, quels que soient ses dons et ses faiblesses. L'aide aux migrants, qui quittent leur pays dans l'espoir de vivre mieux, ou de vivre tout simplement en hommes libres, se vit dans ce désir. D'où la nécessité de valoriser leur culture.

Ce qu'il y a de grand en l'homme, c'est qu'il est un pont, une ouverture, un lieu de rencontre et même de passage entre diverses pensées et productions, entre ce qu'il a été et ce qu'il peut devenir au contact des autres : c'est-à-dire, plus humain. Etre des hommes et des femmes de frontières pour construire une culture de la rencontre, parce que la rencontre multiplie la capacité à aimer. La rencontre avec l'autre élargit le cœur. Elle aide à redécouvrir, formuler et mettre en pratique un nouveau chemin qui ne se contentera pas de copier ou de rejeter l'autre, mais de manière créatrice, permet de faire la synthèse de ce que nous avons de propre dans la culture.

Valorisation de la culture de l'accueil et de la rencontre avec l'autre

Un signe prophétique d'annonce d'un monde nouveau serait de créer une culture de l'accueil et de l'hospitalité comme antidote de tout un système d'exclusion de l'autre. Pour cela, il nous faut renforcer et encourager la création de structure interculturelle au niveau des communautés de vie chrétienne, au niveau paroissial et diocésain en mettant en valeur l'importance de l'accueil dans la tradition du migrant. Il s'agit d'apprécier les valeurs de l'autre, au-delà des nombreuses difficultés que comporte la convivialité avec des personnes différentes. L'hospitalité vit à la fois de ce qui est donné et reçu. Les personnes déplacées « ont besoin d'une attention pastorale particulière qui respecte leurs traditions et les accompagne vers une intégration harmonieuse dans les réalités ecclésiales dans lesquels ils se trouvent devoir vivre. L'accueil aide à surmonter les difficultés et à tisser des liens. Que nos communautés chrétiennes soient vraiment des lieux d'accueil, d'écoute et de communion ! »[8]

Pour les chrétiens, l'accueil des migrants est signe de l'importance attachée à la fraternité. Dans l'Église, il n'y a pas d'étranger : le baptême fait accéder, où que l'on soit, à la «citoyenneté » chrétienne et l'Évangile nous appelle à une fraternité universelle. C'est ce que, nous rappelle le Pape François. Chacun de nous est responsable de son voisin. Nous sommes les gardiens de nos frères et sœurs, où qu'ils vivent. Entretenir de bons contacts personnels et savoir surmonter les préjugés et les peurs sont des ingrédients essentiels pour faire fructifier la culture de la rencontre, où l'on est disposé non seulement à donner, mais aussi à recevoir des autres. À la racine de l'Évangile, la rencontre et l'accueil de l'autre se relient à la rencontre et à l'accueil de Dieu : accueillir l'autre, c'est accueillir Dieu en personne ! La fraternité nous fait découvrir que les migrants sont une richesse, un don pour tous ! Vivons la fraternité. Dans ce sens il est nécessaire d'opérer des déplacements en passant du service à l'accompagnement.

Passer du service à l'accompagnement

Il s'agit d'une invitation à passer du service d'aumônerie spécialisée à l'intégration et à l'accompagnement des migrants dans la vie. L'accueil ne suffit pas. Le

8 Pape François, *Audience au Conseil pontifical pour la pastorale des migrants*, Rome, 25 mai 2013.

droit à vivre et à travailler, à être pleinement une personne et le droit à l'intégration, à être une part active de la société d'accueil est fondamental. Se mettre du côté de celui qui est plus faible, c'est faire le choix de se mettre en exode vers une église locale à multiples visages en respectant le patrimoine humain, spirituel et culturel de chacun. « Comme Église, souvenons-nous que c'est en soignant les blessures des personnes réfugiées ou déplacées et des victimes de trafic que nous mettons en pratique le commandement de la charité que Jésus nous a laissé, lorsqu'il s'est identifié à l'étranger, à celui qui souffre, à toutes les victimes innocentes de la violence et de l'exploitation… »[9] L'accompagnement des migrants ne peut se vivre individuellement. Il s'enracine dans le discernement en Eglise, dans des communautés qui, selon les lieux où elles se trouvent, permettent d'entendre l'appel et éventuellement de le vivre.

En guise de conclusion

On oublie souvent que la migration fait partie des phénomènes qui ont toujours marqué l'humanité depuis la nuit des temps. Elle a contribué à la naissance et au développement des Etats. Sous l'effet de la mondialisation, de l'évolution démographique, des disparités économiques persistantes, des conflits et catastrophes naturelles, la migration humaine revient incontestablement au premier plan de préoccupations des Etats africains.[10] Elle apparaît comme l'un des traits déterminants de la vie économique, sociale et politique d'un monde sans cesse caractérisé par la mobilité.

Ainsi donc, ni frontière, ni manque, il s'agit de mobilité, de métissage et de rencontre pour une culture de l'accueil de l'autre. Les migrants et les réfugiés défient le mode de vie traditionnel et bouleversent parfois l'horizon culturel et social auquel ils sont confrontés. »[11]

9 Idem.

10 Depuis 1999, la réflexion sur la migration comme facteur de développement ne cesse de mobiliser la communauté internationale. En 2000, les Chefs d'Etat africains n'ont pas hésité à inscrire ce lien dans le document du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). La Conférence de Valette sur les migrations (11 et 12 novembre 2015) a permis aux dirigeants africains de faire valoir leur position sur ce phénomène. Parmi les thèmes majeurs du prochain sommet de l'Union Africaine qui aura lieu à Lomé en 2016 (date à préciser) figure la question de la migration.

11 Pape François, *Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié*. Rome, 1er octobre 2015.

Les visages des migrants entre frontière, manque et paradoxe

Anne Béatrice Faye

« Nous sommes, une seule famille humaine qui, dans la multiplicité de ses différences, chemine vers l'unité, valorisant la solidarité et le dialogue entre les peuples. L'Église est mère et son attention maternelle se manifeste avec une tendresse et une proximité particulières envers ceux qui sont contraints de fuir leur pays et de vivre entre déracinement et intégration. Cette tension détruit les personnes. La compassion chrétienne, ce « souffrir avec », s'exprime avant tout dans l'engagement à connaître les événements qui poussent à quitter par force sa patrie et, lorsque c'est nécessaire, à se faire la voix de ceux qui ne parviennent pas à faire entendre leur cri de douleur et d'oppression.»[12]. Nous ne devons pas avoir peur des différences !

Dans cette perspective, il est important de considérer les migrants non seulement en fonction de la régularité ou de l'irrégularité de leur condition, mais surtout comme des personnes qui, une fois leur dignité assurée, peuvent contribuer au bien-être et au progrès de tous, en particulier lorsqu'ils assument la responsabilité de leurs devoirs envers ceux qui les accueillent, en respectant de façon reconnaissante le patrimoine matériel et spirituel du pays hôte, en obéissant à ses lois et en contribuant à ses charges.[13] L'histoire lointaine et plus récente nous enseigne que les migrants, même dans les situations de déplacement les plus dramatiques, ont toujours apporté une contribution positive à leur pays d'accueil ; mais, plus important encore, ces migrants sont des femmes et des hommes qui, en vertu de leur humanité, possèdent le droit universel à la vie et à la dignité.

12 Idem.

13 Pape François, Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié. Rome, 1 octobre 2015.

Les Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV): Piste de solution à la problématique de Migration et Développement?

Melchior-Edouard Mombili

Depuis bientôt cinq ans, le phénomène planétaire des migrations fait l'objet des préoccupations pastorales majeures des Eglises d'Afrique et des îles adjacentes regroupées au sein du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM). En effet, dans les huit régions du SCEAM, on assiste de la promotion d'une pastorale qui veut témoigner de manière particulière de la sollicitude de l'Eglise en faveur des personnes « en déplacement ». Dans leurs milieux d'accueil, ces dernières se retrouvent en raison de la nature de leur mouvement, dans des conditions sociales aussi différentes que contrastantes. Et de plus en plus, leur présence suscite des réactions aux conséquences variées que l'Eglise essaie de résorber par des initiatives appropriées et qui l'amène elle aussi à s'interroger sur le problème actuel du rapport entre Migration et Développement. La complexité du phénomène de la mondialisation, dont les effets se font sentir tant au niveau régional qu'intercontinental, impacte sur le rapport Migration et Développement, compris dans la perspective socio-anthropologique, juridique, politique, économique ou religieux.

Notre réflexion, elle, porte sur l'option pastorale de communion et d'inculturation qui est celle de l'Eglise d'Afrique. Dans cette perspective, notre propos s'articule autour de deux points : le premier est une sommaire présentation du phénomène de Migration dans son rapport avec le Développement ; le deuxième développe une réflexion théologico-pastorale qui propose une piste de solution à la problématique de Migration et Développement.

1. Migration : phénomène aux contours complexes

1.1. Qui est le Migrant ?

D'après un rapport des Nations Unies, un migrant est une personne qui quitte son pays pour une durée d'un an au minimum, avec l'intention de s'établir à l'étranger à long terme. Cette catégorie de personnes en déplacement recèle cependant un nombre infini de cas sociaux. La situation des migrants en terre étrangère est sujette à de nombreuses interprétations et préjugés qui suscitent des débats aussi bien à l'échelle publique qu'au sein des cercles politiques fermés, alors qu'ils sont, comme fait remarquer Gustave MASSIAH, *"... des sujets actifs de la scène internationale, porteurs de la coopération et de la solidarité"*[1]. On peut citer à titre indicatif : les scientifiques (étudiants, stagiaires, chercheurs), les coopérants, les réfugiés de différents ordres (exilés politiques, rescapés de guerre, exilés économiques), etc.

1.2. Constat

Le phénomène de migration est de nos jours lié à la notion de développement économique. Cette conception s'accompagne souvent des considérations qui suscitent la méfiance, la suspicion, des attitudes d'hostilité et des préjugés qui «*... entrent en conflit avec le commandement biblique d'accueillir avec respect et solidarité l'étranger dans le besoin* »[2]. C'est particulièrement le mouvement des personnes de l'hémisphère sud vers le nord de la planète qui constitue le terrain où se joue le rapport de forces : tantôt ce mouvement est apprécié lorsqu'il est souhaité et voulu, tantôt il est combattu lorsqu'il est perçu comme une menace[3]. Cette thèse est associée à deux idées forces qui reflètent l'évolution récente de théories et préjugés relatifs aux migrations internationales. D'un côté, on considère les migrations internationales du Sud vers le Nord comme un processus résultant du sous-développement des pays de départ dont les ressortissants sont accueillis dans les pays du Nord plus pour des raisons humanitaires que pour répondre à un besoin de main-d'œuvre. D'autre part, on

1 Gustave MASSIAH, *Migration, coopération et développement*, in *AITEC, Points de vue et contributions*, fév. 1998.

2 François, *Message pour la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés 2015*.

3 Benoît XVI, Exhortation apost. *Africae Munus*, n. 84, observe : " *Certains Etats ont répondu à ce drame par une législation répressive*".

considère qu'en s'attaquant à la cause supposée principale de migration, c'est-à-dire la pauvreté, notamment par l'aide publique, on espère éradiquer le mal à ses racines dans l'intérêt bien entendu des deux parties.

Par ailleurs, un examen minutieux du phénomène de migration contredit cette conception jugée par plus d'un analyste de simpliste, voire pernicieuse. En fait, il apparaît que le phénomène de migration actuelle ne constitue pas un fait nouveau, bien qu'il soit revêtu de caractéristiques propres de cette époque marquée par une crise économique et la précarisation de l'emploi difficilement maîtrisables. Contrairement aux idées reçues, le développement apparaît, historiquement, comme créateur et non réducteur de migrations. C'est pourquoi, dans le contexte de "mondialisation", les migrations internationales ont vocation à s'accroître plutôt qu'à disparaître[4]. De même, un constat moins médiatisé révèle que dans le phénomène de migration, la véritable nouveauté réside d'une part, dans l'explosion du nombre de réfugiés et d'autre part, dans le développement des courants Sud-Sud à travers lesquels opère la dynamique gagnant-gagnant. Les conflits, la crise économique mondiale, les besoins de main-d'œuvre des nouveaux pays émergents ont bouleversé, en destination et en origine, les mouvements des personnes dans le monde.

1.3. Migrations internationales et Développement: une relation ambigüe

Considérées comme un mouvement de personnes qui se déplacent du Sud vers le Nord, les migrations internationales sont diversement appréhendées. Au Nord, c'est dans un contexte de volonté de contrôle et de réduction des migrations ainsi que de diminution de l'aide publique au développement qu'on entend entretenir ce rapport. Par contre, dans les pays du Sud, cette relation s'inscrit dans un environnement marqué par la mise en œuvre de plans d'ajustements structurels, la crise économique, l'instabilité politique et la pauvreté aggravée. Pour les pays du Sud, les migrations internationales sont considérées comme une exportation de services ou de main-d'œuvre dont la contrepartie est l'envoi des fonds des émigrés. On estime que ces envois officiels ou non sont à peu près équivalents, voire supérieurs à l'aide publique au développe-

4 A ce sujet, G. MASSIAH affirme à raison : "*La mondialisation renforce le caractère structurel des flux migratoires et interdit d'imaginer la possibilité d'un immobilisme ou encore d'un système mondial dans lequel les marchandises et les capitaux, les touristes et les hommes d'affaires circuleraient dans entrave mais où tous les autres seraient assignés à résidence*" (*Ibid.*).

ment. Alors qu'autrefois, c'est-à-dire dans les décennies 50' et 60' les migrations vers l'Europe et vers l'Amérique du Nord venant des pays pauvres du Sud ont été encouragées, le problème principal étant de satisfaire les besoins en main-d'œuvre et de poursuivre la croissance, les migrations étaient alors considérées comme bénéfiques et nécessaires au développement des pays de destination, mais aussi à ceux d'origine des migrants. Dans ce processus gagnant-gagnant, on a cependant décelé quelques effets néfastes qui ont de manière inattendue perpétué les inégalités entre pays riches et pays pauvres. Il s'agit de l'exode de cerveaux des migrations du Sud, l'envoi des fonds des émigrés qui favorise l'importation des produits étrangers au détriment de la production locale, l'acquisition au Nord des compétences inutiles ou inutilisables dans les pays du Sud.

En outre, le développement se présente comme le moteur d'émigration plutôt que son frein. En effet, en créant des occasions d'emploi, notamment en milieu urbain, le processus de développement oblige à sortir des secteurs traditionnels d'une grande partie de la main-d'œuvre qui y travaille pour des rémunérations très faibles et favorise à la fois des migrations internes et internationales. De ce constat, il résulte que le phénomène des migrations ne peut être réduit à sa seule dimension économique et pareillement, les politiques restrictives qui freinent la mobilité des migrants, bien qu'ayant fait preuve d'efficacité dans beaucoup de cas, ne semblent pas endiguer les flux migratoires. Car, vouloir détecter parmi des millions de personnes qui traversent chaque jour des frontières ou qui cherchent à les traverser pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les migrations, les soi-disant "faux touristes", ou "immigrants illégaux potentiels", relève d'une entreprise vouée à l'échec!

2. L'appel de l'Eglise d'Afrique : les Communautés Ecclésiales Vivantes

2.1 Principe de base : CEV : lieu d'évangélisation en profondeur

En s'inspirant de l'expérience de l'Eglise primitive dont les membres étaient assidus à l'enseignement des Apôtres dans la communion et la fraternité, où les fidèles mettaient tout en commun de manière à satisfaire les besoins de chaque membre (cf. Ac 2, 42-47), les évêques d'Afrique ont, dès le début de la décennie '60, pris l'option de créer les Communautés Ecclésiales Vivantes, aux sigles divers (CEV, CEB, SCC, CCB) dans le but d'enraciner plus profondément l'évangélisation dans le milieu africain. En effet, le désir des évêques d'Afrique était de promouvoir en les christianisant les éléments de la culture tradition-

nelle susceptibles d'assurer la prise de conscience et d'impulser les fidèles au développement qui vise le bien-être non seulement des membres présents de la communauté, mais aussi des personnes étrangères à celle-ci. Cette vision ecclésiologique fait particulièrement appel aux valeurs des cultures traditionnelles africaines d'hospitalité, de solidarité et de partage qui s'y retrouvent comme des dispositions sinon naturelles, au moins évidentes, étant donné qu'elles sont des éléments qui les caractérisent fondamentalement[5].

2.2. Pistes de solution à la crise de migration

2.2.1. Les CEV : lieu d'apprentissage de la charité et de justice chrétiennes

En christianisant la culture traditionnelle à travers l'institution des CEV, l'Eglise d'Afrique leur apprend à assumer toutes les réalités de la vie quotidienne « chrétiennement », c'est-à-dire en les rattachant à la vie même du Christ qui a tout assumé et récapitulé en lui (cf. Ep 1). Ainsi, fondées sur la notion de l'Eglise-famille de Dieu comme Eglise-communion, les CEV constituent à l'image de la famille africaine traditionnelle le lieu d'apprentissage à la charité et au partage chrétiens qui s'exerce en dehors de toute discrimination, où l'amour du Christ qui est venu partager le destin des hommes inspire l'action des membres de la communauté[6]. Ceux-ci sont appelés à apprendre à surmonter les murs d'exclusion en faisant tomber les barrières de séparation socioculturelles et en accueillant fraternellement en leur sein les hommes et les femmes de toutes conditions sociales. Dès lors, le critère d'action face au phénomène des migrations ne repose plus sur les considérations d'ordre socioculturel, mais sur le seul facteur de notre commune humanité, car nous sommes tous membres de la famille de Dieu (cf. Ep 2, 4). C'est dans cette optique que le Directoire national de la CENCO, précise : « *Les CEV ont*

5 A ce sujet, faut-il signaler que l'initiative des évêques d'Afrique a continuellement reçu l'appui du Magistère universel de l'Eglise dont les écrits, à partir du Concile Vatican II, n'ont cessé d'encourager la pastorale des CEV pour être d'authentiques lieux de charité et de foi évangéliques. Car d'après leur vocation, les CEV sont destinées à être des lieux où l'écoute de la Parole de Dieu et la célébration des sacrements éveillent la charité et la justice envers tous, surtout envers les pauvres (cf. Benoît XVI, *Encycl. Deus caritas est*, n. 25 ; *Exhort. apost., Verbum Domini*, n. 103).

6 Cette conception ecclésiologique a défini l'identité et l'engagement des Eglises d'Afrique à travers les deux Synodes des évêques africains tenus à Rome en 1994 et en 2009, dont les recommandations sont contenues dans les Exhortations pontificales post-synodales au titre très évocateur: *Ecclesia in Africa* et *Africae Munus*.

pour objectif de retrouver cette chaleur fraternelle, ce merveilleux dynamisme des communautés chrétiennes primitives. Elles seront davantage des lieux d'écoute de la Parole de Dieu, de prière, de solidarité et du partage, d'apostolat auprès des malades, des éprouvés de tout genre, et de prise en charge du milieu de vie »[7].

Les migrants se trouvant en milieu étranger coupés de leurs familles sont souvent privés de cette chaleur humaine qui donne la joie de vivre et stimule l'engagement à affronter les contraintes de l'existence. Fragiles et vulnérables, l'attention des frères et membres des CEV peut les libérer de l'isolement dans lequel le mal de l'étranger les a plongés. La mission de l'Eglise à travers l'action des CEV étant de manifester la solidarité avec les personnes qui souffrent, elle découvre en même temps sa vocation de " *mère au cœur ouvert sans frontières sur le monde entier*"[8].

En outre, l'un des objectifs fondamentaux des CEV étant de promouvoir la justice dans le milieu de vie quotidienne, la prise en charge des étrangers en difficulté impose de mettre sur pied au regard du phénomène des migrations une politique juste de contrôle qui épargne les frustrations et les humiliations inutiles des personnes aux fins de maîtriser les flux migratoires. A cet effet, il convient de distinguer la liberté de circulation qui relève des droits des personnes et la liberté d'établissement dans un pays qui est un droit des Etats.

De même, en manifestant aux étrangers leur sollicitude, les CEV interpellent le monde de l'emploi de traiter les immigrés avec plus de justice compte tenu de l'apport de leur activité dans le développement des pays qui les accueillent. Le droit à une rémunération juste revendiquée par les travailleurs exige que l'on prenne en compte la problématique du statut des travailleurs immigrés. En effet, dans leur entendement, les immigrés revendiquent le statut d'acteurs de développement au même titre que les travailleurs des pays d'accueil. Ici, il est question de dignité et de fierté humaines parce que le travailleur se sent utile à la société. Voilà une matière de plaidoyer en faveur des migrants que les CEV peuvent promouvoir dans la perspective de leur vocation en tant qu'elles constituent une instance de facilitation dans le processus de justice, de paix et de réconciliation des membres de la communauté.

Par ailleurs, en s'appuyant sur le principe du respect de la dignité de la person-

7 Directoire national de la CENCO sur les CEV, éd. du Secrétariat Général, Kinshasa, 2013, art. 2, §2.
8 Pape François, *Message pour la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés 2015*; LG, 14.

ne humaine, l'on peut envisager par exemple une politique saine de relève des masses laborieuses dans des scoiétés où le vieillissement et la diminution de la population active exigent des forces neuves. D'ailleurs, les statistiques révèlent que la situation est alarmante et elle amènera inévitablement à avoir recours à l'immigration extérieure. En reconnaissant à leur juste valeur la contribution des personnes en déplacement en faveur de la communauté, la société d'accueil découvrira l'importance de chaque personne, étrangère ou autochtone.

2.2.2 Le devoir de solidarité : l'aide au développement ou divergence d'intérêts?

Certes, les migrants aident leur pays d'origine. Cependant, alors que la politique d'aide au développement mise sur pied dans le cadre de coopération Nord-Sud est à ce jour diversement appréciée selon les aires géographiques, le principal défi reste la réduction de la pauvreté et ses corollaires, l'accès à la santé, à l'éducation, à un revenu minimum, etc. Aussi, la cause de l'échec constaté en de nombreux endroits n'incombe pas seulement aux pays pauvres du Sud. Une part de responsabilité revient aussi à la plupart des pays riches qui n'ont pas tenu leur engagement de consacrer 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide au développement.

Dans cette optique, on a vérifié que pour les pays les moins avancés, l'exportation de surplus de main-d'œuvre non qualifiée, comme celle de cadres au chômage, constitue une soupape de sécurité à des troubles sociaux potentiels. L'argent envoyé au pays d'origine contribue à créer un marché extérieur pour un certain nombre de produits locaux. Partant, on peut conclure en passant que dans ce registre, les pays du Sud ont intérêt à favoriser l'émigration légale ou illégale de leurs ressortissants dans la mesure où cette opération leur procure économiquement du profit. C'est pourquoi, sans être exclusif, il faut promouvoir le développement local et décentraliser la montée des pouvoirs locaux par l'intervention des associations des migrants auprès de leurs villages et régions, ainsi que les pratiques de partenariat des associations de solidarité internationales et des collectivités locales dans un système de coopération décentralisé. G. MASSIAH suggère à cet effet : "*... Ainsi, donner une priorité au développement des régions d'origine des migrants, même s'il ne contribue pas à réduire les flux à court terme présente un double avantage: il fonde la coopération sur une histoire commune et par là même la concrétise; il peut s'appuyer sur l'apport essentiel des migrants*"[9].

9 *Ibid.*

De même, face aux nouveaux facteurs qui ne cessent de transformer les sociétés modernes, telles que les arrivées massives sur les marchés de l'emploi des pays du Sud, les facilités de déplacement et les performances des moyens de communication etc., les migrations internationales ne peuvent être éludées. Il conviendrait d'imaginer dès à présent, des leviers politiques qui permettront de faire face à de tels enjeux et de concilier les intérêts des pays du Nord et ceux du Sud, dont les intérêts, au-delà des discours sur le droit de l'homme apparaissent toujours inconciliables. En effet, assez souvent ou plutôt généralement, le départ en migration est plus lié à la volonté de contribuer à l'avenir de la communauté villageoise ou urbaine, qu'à la fuite individuelle devant la misère. C'est pourquoi, on doit analyser les migrations comme des réponses collectives à des situations données, et elles ne peuvent être comprises à la seule échelle individuelle et familiale. Dans le même ordre d'idées, on peut repenser la collaboration avec les associations des migrants comme associations de solidarité internationale à part entière. Il conviendrait alors d'encourager le partenariat entre les associations et les communautés des régions d'origine avec les associations des migrants et les autres associations de solidarité internationale; définir des accords-cadres au niveau des régions tenant compte des spécificités des situations et de la détermination des intérêts communs[10].

Cette manière d'appréhender la participation des migrants dans le processus de développement des pays d'accueil rejoint globalement le souci des CEV de maintenir en leur sein les différentes énergies que constituent leurs membres, quitte à les canaliser dans une dynamique qui concourt au bien-être de tous[11].

2.3. Coopération, développement, démocratie

La politique de coopération peut-elle aider au développement et à la promotion de la démocratie? La réponse à cette question n'est pas évidente, elle est

10 D'après le rapport de SAMI NAÏR, "*La politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*", cité par G. MASSIAH, in *Ibid.*, le mieux à faire est "*d'instaurer une mobilité accrue liée aux projets de codéveloppement…* qui *assure qu'il n'est pas question de forcer au retour, même si l'objectif est de réduire les flux migratoires*".

11 Dans cette perspective, le pape François invitant les fidèles à entretenir un regard bienveillant à l'endroit des migrants, exhorte à juste titre à approfondir et renforcer « *les valeurs nécessaires pour garantir la cohabitation harmonieuse entre les personnes et les cultures* » (cf. *Message pour la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés 2015*).

subordonnée à tant de paramètres, parmi lesquels le contexte international. De toute façon, une politique de codéveloppement fondé sur la coopération décentralisée, c'est-à-dire sur la participation directe des membres de la communauté appuyée sur les associations des migrants est susceptible de maintenir la pression sur la coopération de société à société. Ce système permet aux acteurs d'intervenir directement et de préparer la relève pour l'intérêt de la collectivité, à travers lequel la politique de coopération donne une réelle priorité au développement local. En dernière analyse, la politique de co-développement liée aux flux migratoires ne peut avoir un sens que si elle s'inscrit dans une politique de l'immigration fondée sur l'égalité des droits et le respect des droits individuels et collectifs. La migration, plutôt que d'être considérée comme un phénomène incarnant la menace en permanence, peut positivement être perçue comme un transfert de savoir, d'expériences, d'apports culturels et de développement dans l'ensemble des pays où elle est présente. Cette vision postule la collaboration complexe des forces vives qui composent la société : l'Eglise, la communauté nationale, la communauté internationale constituée des ONG et de différentes plateformes d'assistance de personnes en détresse.

Conclusion

En guise de conclusion, évoquons cette recommandation de l'Exhortation *Africae Munus* qui traduit bien la mission de l'Eglise d'Afrique d'annoncer la Bonne Nouvelle en s'engageant au service des pauvres et des plus démunis à travers la pastorale des CEV : "*... L'Eglise continuera de faire entendre sa voix et de s'investir pour défendre toutes les personnes... L'Eglise souhaite que la mondialisation de la solidarité aille jusqu'à s'inscrire dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, évitant la tentation de la pensée unique sur la vie, la culture, la politique, l'économie, au profit du respect éthique et constant des diverses réalités humaines pour une solidarité active*"[12].

Cette recommandation d'*Africae Munus* rejoint parfaitement le souci des CEV lorsque celles-ci éduquent leurs membres à travailler ensemble et en synergie dans un esprit de respect mutuel, de réciprocité, de disponibilité et de confiance. En tant qu'instrument pastoral d'exercice de la charité et de la solidarité chrétiennes, elles peuvent constituer une piste de solution au phénomène des

12 Benoît XVI, *Africae Munus*, n°s 85, 86.

migrations devenu de nos jours un véritable drame humain qui ne peut laisser personne indifférent, comme le rappelle le Pape François dans la bulle d'indiction proclamant l'Année sainte de la Miséricorde divine : « *… Il est temps de revenir à l'essentiel pour se charger des faiblesses et des difficultés des nos frères…* »[13].

13 François, *Misericordiae Vultus*, n. 10.

Migration et développement de l'expérience de Joseph, fils de Jacob en Egypte. Réflexions philosophico-théologiques et perspectives sociopolitiques

Georges Njila Jibikilayi J.

La migration en République Démocratique du Congo, comme dans les autres pays africains, est ancienne. Autrefois, elle était liée la découverte de l'Afrique, à la colonisation, à l'évangélisation, au commerce, à la coopération…Aujoud'hui, elle se poursuit. De même, pour divers motifs (économique, religieux, professionnel, de formation…), des Congolais vont ailleurs en Afrique et dans d'autres continents.

Il devient de plus en plus évident que migrer est profondément lié à l'être humain, tel un de ses attributs propres. D'ailleurs, migrer est un des traits caractéristiques de l'anthropologie biblique. L'homme dans la bible est en mouvement permanent : après l'expérience du péché, Dieu fit sortir les aïeux du jardin ; après l'acte fratricide de Caïn, ce dernier est soumis à l'errance. Notre Père Abraham sera invité à quitter son pays vers le lieu que Dieu devait lui indiquer. Deux considérations sont importantes. *Primo*, c'est la diversité des causes de la migration. Ainsi, le motif du déplacement d'Abraham est totalement différent de celui qui a fait que Joseph et/ou son père Jacob se retrouvent en Egypte. *Secundo*, c'est la gestion des problèmes liés à la migration, principalement la présence de l'autre (conflits, guerres, accord, cohabitation pacifique, etc.).

Mais, puisque nul n'a le droit d'empêcher cette mobilité humaine, en tant que

droit fondamental de tout être humain, il devient alors indispensable d'y donner sens, signification, orientation. Ainsi, s'interroger sur les conditions pour que les migrants ***vivent ou fassent vivre correctement***, rapproche la notion de migration et de celle du Développement. Au fond de ce binôme migration-développement, qui décrit la vie dans la dynamique des rencontres et séparations, il y a une question philosophique incontournable : qui est l'autre pour moi ? Que représente sa présence : une chance ou une menace ?

La la réalité de la migration étant très complexe, la figure de Joseph, fils de Jacob, nous servira de paradigme pour articuler Migration et Développement. Aussi, après cette introduction, nous ouvrirons cette étude par une question philosophique à laquelle nous essayerons de donner une réponse théologique et dont nous tirerons des conséquences sociopolitiques. Ce qui justifie la structure tripartite de cette étude. La question philosophique est relative au visage de l'autre, la réponse théologique sera une réflexion à partir de l'expérience de Joseph en Egypte et les perspectives sociopolitiques comme voie éthique que nous suggérons.

1. Question philosophique : migration et altérité

Il n'est logique d'étudier ensemble migration et développement que dans la perspective d'une vie d'ensemble, d'une coexistence, d'un être-avec et d'un travailler-avec. La réussite d'un tel projet dépend de la réponse à la question philosophique et théologique de base. L'angle philosophique à travers lequel sera abordée l'articulation Migration-Développement est la question fondamentale de l'altérité en philosophie : que représente le visage ou la présence de l'autre ***chez*** moi et/ou ***pour*** moi. Rappelons que le développement est compris ici comme le résultat d'une action commune, une « co-action », « un agir-avec » (sous-entendu avec l'autre). C'est donc au cœur de la problématique de l'altérité que nous situons le binôme migration et développement. En d'autre termes, migration-développement est une manière différente, voire actuelle, de penser la relation à autrui. Dans cette partie de cette étude, nous ne nous contenterons que de quelques évocations et indications complètement générales sur l'altérité.

En effet, la notion de l'altérité qui se situe au carrefour de plusieurs disciplines (philosophie, anthropologie, sociologie, théologie, etc.) renvoie principalement à la situation du moi vis-à-vis de l'autre et vice-versa, à l'identité de l'autre à : ce qu'il est ou peut être pour moi ; ce que je suis et peut être pour lui.

Elle peut aussi renvoyer à tout ce qui est extérieur à un « moi » (Dieu, la nature, l'individu, le groupe, la société, la chose, le lieu ; etc.). C'est au final, l'acceptation ou la non acceptation de l'autre.

Cette notion a connu un grand développement philosophique. Plusieurs auteurs y ont consacré d'importantes études. Limitons-nous à évoquer les figures d'Emanuel LEVINAS et de Paul Ricœur. Levinas dans ses écrits, voit dans la notion de l'altérité une recherche sur la relation avec autrui qui fait sortir de la solitude qu'il décrit comme désespoir ou isolement dans l'angoisse traumatisante. Il suggère la connaissance et la socialité, en insistant sur socialité, comme voies de sortie de la solitude. Mais, bien avant, dans Etique et Infini (sa thèse qu'il publie en 1961 avant de débuter sa carrière professorale universitaire), il s'était déjà penché sur le type de relation que la sociabilité pouvait offrir avec l'altérité.

On le voit, *l'autre (ou l'altérité au sens de l'acceptation de l'autre) est ici présenté dans un contexte social* : il (l'autre) y est perçu comme un visage à accueillir impérativement. Ce qui crée ainsi une véritable expérience de rencontre impliquant : *engagement* réciproque et *responsabilité* mutuelle.

Pour sa part, Ricœur se rend compte d'une évidence : c'est l'impossibilité de construire une dialectique unilatérale du Même et de l'Autre, aussi bien du côté de Husserl qui essaie de dériver *l'alter ego, de l'ego*, que du côté de Levinas pour qui c'est l'Autre qui pousse ou assigne le Moi à sa responsabilité. Convaincu de la disparition ou de l'inopérativité de *l'ego* de l'idéalisme de Descartes et de Kant, Paul Ricœur veut refonder le *ego* ou le soi-même, mais dans une relation permanente à l'Autre ; de sorte qu'il ne soit pas possible de penser Soi-même en dehors de l'Autre : *« l'Autre n'est pas seulement la contrepartie du Même, mais appartient à la constitution intime de son sens »*. Voilà pourquoi il insistera alors, quant à lui, sur une troisième modalité de concevoir l'altérité : *« l'être-enjoint* en tant que structure de l'ipséité », telle qu'elle puisse se concilier avec l'estime de soi et s'attester dans une réciprocité qui n'aurait plus rien d'asymétrique.

D'où la nécessité, pour Ricœur, d'une nouvelle voie qui consiste à s'écarter du fondement solitaire du cogito pour promouvoir la reconnaissance d'une pluralité et d'une altérité qu'exige une démarche éthique. Il est donc clair que pour le philosophe français, le fait de dire « Soi », ne veut pas dire « je ». Car l'herméneutique du Soi ou la manière de comprendre le Soi doit être capable de dépasser la fameuse querelle du cogito fermé.

Si l'Autre est tellement lié au Soi, il appert que, au regard du mouvement de l'autre qui vient ou qui s'éloigne, la (les) questions philosophiques, portant sur le sens de l'autre se formule (formulent) en ces termes : l'autre est-il une chance ou une menace (l'autre, c'est celui qui vient ou celui qui accueille) ? Logiquement, on parlerait de chance, si l'autre contribue ou participe mon épanouissement (développement). Autrement dit, comment être une chance pour celui qui accueille ou qui vient ? C'est sur le terrain théologique que nous voulons trouver des éléments de réponses, en réfléchissant sur l'expérience de Joseph en Egypte.

2. Essai de réponse théologique : réflexion sur expérience de Joseph en Egypte (Genèse 37- 47)

Beaucoup d'éléments de cette réflexion théologique relève d'un entretien que nous avons eu avec la communauté congolaise qui est à Paris, il y a 6 ans. Invité pour une conférence sur la présence des Congolais en France, c'est l'image de Joseph qui avait retenu notre attention. Et c'est le modèle que nous leur avions proposé pour leur dire d'être une chance pour le pays qui les reçoit et pour leur famille qui les ont laissés partir (sans les vendre mais peut-être en vendant ce qu'elles avaient de mieux valant).

2.1. Résumé :

Un des douze fils de Jacob, Joseph est vendu aux Ismaélites par ses frères qui lui portaient une haine viscérale, échappant ainsi à la mort. Les Ismaélites le vendent à leur tour à un haut Fonctionnaire égyptien. C'est alors qu'il se retrouve en Egypte en tant qu'esclave, chez Putiphar, Fonctionnaire du Pharaon et chef de ses gardes, qui l'avait racheté. Excellant dans son travail, il le nommera Maitre de sa maison et chef de toutes ses affaires. Victime de l'intrigue de l'épouse de son Maitre, il sera mis en prison. Son don d'interpréter les songes lui permettra de se faire connaitre de Pharaon, d'être élevé au plus haut rang politique, d'éviter à l'Egypte la grande famine et d'amener toute sa famille en Egypte.

Quelques considérations

Ce récit de Joseph offre la possibilité d'interpréter positivement le phénomène de la migration aujourd'hui en le rapprochant de l'aspiration de tout peuple au mieux être (développement). La figure de Joseph est notre grille de compréhension du phénomène de la migration comme un des facteurs du dévelop-

pement. Notre attention portera principalement sur tous ceux qui se déplacent (quittent leurs pays ou régions) à la recherche des conditions meilleures. C'est à eux et à ceux qui les accueillent que s'adresse cette communication en s'inspirant de la comparaison que Saint Jean Paul II fait entre l'Afrique de ces jours et l'infortuné du récit du Bon samaritain :

> « Pour plusieurs Pères synodaux, l'Afrique actuelle peut être comparée à l'homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho ; il tomba entre les mains de brigands qui le dépouillèrent, le rouèrent de coups et s'en allèrent, le laissant à demi mort (cf. Lc 10, 30 – 37). L'Afrique est un continent où d'innombrables êtres humains – hommes et femmes, enfants et jeunes – sont étendus, en quelque sorte, sur le bord de la route, malades, blessés, impotents, marginalisés et abandonnés. Ils ont un extrême besoin de bons Samaritains qui leur viennent en aide »

Pour une analyse approfondie du sujet qu'il suffise de porter un regard attentif sur certains aspects du récit qui permettent de décrire le phénomène de la migration.

1° Il s'agit d'une évidence qui s'impose. ***C'est le caractère migratoire de tout homme.*** En effet, c'est depuis la nuit des temps que l'homme migre. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Il est aussi vieux que l'humanité. Cela est davantage visible dans l'histoire du salut. Les livres de Genèse et de Deutéronome soulignent que nos ancêtres étaient des nomades ou des errants : « Pharaon demanda à Jacob : « Quel est ton âge ? » Jacob répondit au Pharaon : « J'en suis à la cent trentième année de ma vie errante, mais je n'ai pas atteint le grand âge de mes pères, qui étaient nomades comme moi. Ma vie a été courte et malheureuse. ». Ou encore : « Puis tu prendras la parole et tu diras devant Yahvé ton Dieu : « Mon père étais un Araméen nomade. Quand il est descendu en Egypte, il avait peu de monde avec lui, mais ils sont devenus là-bas une nation grande, puissante et nombreuse. Alors les Egyptiens nous ont maltraités, ils nous ont accablés, ils nous ont imposés un dur travail ». Par ailleurs, *la Déclaration universelle des droits de l'homme* positivise ce caractère migratoire de l'homme. Cependant, peuvent être appréciées à leur juste valeur les causes et finalités de cette migration. Pour le cas de Joseph et de sa famille, retenons trois motifs : la méchanceté de ses frères, la famine dans le camp de sa famille et l'invitation de Joseph. Ils voulaient tous ***éviter une situation dégradante*** : le fratricide et la faim. Et du côté de l'accueillant, la situation évoluera aussi en trois phases :

1° ***Domination*** sur l'esclavage (Joseph) et les étrangers (ses frères), 2) ***Confiance*** au héros (Joseph Premier Ministre et accueil de sa famille), 3) ***Peur*** de l'autre comme adversaire ou présence gênante. C'est l'attitude des pharaons après Joseph et 4) ***Organisation d'une politique ou d'une action*** soit pour se protéger contre l'autre qui arrive ou qui est arrivé soit pour organiser son accueil ou son intégration. Mais pour les autorités égyptiennes après Joseph, ce fut l'organisation de la corvée et de l'esclavage contre les israélites.

2° La nécessité d'être une chance pour l'autre ou accueillir l'autre comme une chance. Cela suppose deux préalables : d'un côté, c'est le principe de la ***reconnaissance des compétences*** de l'autre. Putiphar, les compagnons de la prison de joseph, Pharaon et plus tard les contremaitres ont dû reconnaitre les mérites de Joseph et des fils d'Israël. Au-delà de la fragilité qui entourait la figure de Joseph (esclave), les Egyptiens ont pu déceler le meilleur qu'il pouvait offrir pour leur développement ; de l'autre côté, c'est le principe de la ***fécondité***, indispensable pour que la migration soit facteur déclencheur du développement. Bien que dépouillé matériellement et extérieurement, Joseph avait encore des richesses immatérielles et spirituelles (***le sens du travail responsable et le don d'interpréter les songes***) qu'il a mises au service du bien-être de toute l'Egypte (Pharaon, ses dignitaires et tout le peuple). En d'autres termes, nul n'est complétement dépourvu de moyens pour offrir à l'autre les motifs d'épanouissement. Tous ces migrants pour des raisons sociales, malgré la fragilité socioéconomique de leur situation, doivent nourrir la conviction qu'ils ont quelque chose à donner pour le bien-être des autres. De même, tous ces pays riches et submergés doivent toujours se dire qu'ils peuvent toujours avoir quelque chose à recevoir de celui qui vient et à lui offrir. Ceci exige une grande capacité d'imagination et d'invention dans la réalisation et la mise en pratique des dons et talents disponibles. C'est la dimension sociopolitique de la théologie de l'invention de Santedi.

3° La capacité de gérer la phase de la disharmonie entre les immigrés (Israël) et le peuple accueillant (Egypte). Elle est marquée par deux moments importants : la croissance d'Israël et de la peur d'Egypte. Conséquence : la résurgence des relations conflictuelles qui conduira au moment traitement des immigrés et à l'exode. Parmi les causes, il n'est pas exagéré de citer la distance historique et qualitative entre Joseph et la période de l'endurcissement de la situation (Exode 1, 8 : « Un nouveau roi qui n'avait pas connu Joseph gouverna l'Egypte »).

Il découle de l'expérience de Joseph en Egypte que le rapport entre l'immigré et l'accueillant peut revêtir plusieurs visages historiques : ***la déconsidération*** (l'immigré comme esclave, c'est-à-dire une personne ne valant rien sinon le service qu'il doit rendre quelles qu'en soient les conditions sociales), ***la collaboration fructueuse entre l'immigré et l'accueillant*** en s'offrant mutuellement des moyens d'épanouissement, et finalement ***la méfiance mutuelle ou la recherche de protection personnelle***. Ainsi, à la question philosophique posée plus haut de savoir qui est ou que représente l'autre (le cas échéant l'immigré), et en se référant à l'expérience de Joseph en Egypte, la réponse peut être triptyque : un ***esclave*** (personne sans valeur), un collaborateur et donc une chance (à accueillir et à offrir) ou un ***ennemi potentiel*** en face duquel il faut être prudent. Cependant, l'histoire de Joseph invite à converger l'attention sur la deuxième modalité, c'est-à-dire, l'autre comme une chance à offrir et/ou à accueillir. Et le développement deviendra alors une maison construite ensemble et où tout le monde n'a pas seulement un espace de vie mais aussi assume sa responsabilité pour un avenir collectif heureux, par l'usage des moyens que Dieu accorde. Comment y parvenir ? En d'autres termes, comment organiser la société pour que les migrants soient une chance pour les autres et reçoivent d'eux la Chance pour leur complet épanouissement ? Suggérons quelques perspectives sociopolitiques.

3. Perspectives sociopolitiques : vivre avec l'autre, grâce et responsabilité

Nous nous appuierons principalement sur l'expérience de Joseph, *Rerum novarum* de Léon XIII, *Populorum progressio* de Paul VI, *Sollicitudo rei socialis et Laborem exercens* de Jean Paul II et *Caritas in veritate* de Bbenoît XVI pour tenter de proposer quelques perspectives sociopolitiques et pastorales susceptibles de permettre que la migration soit l'occasion du développement.

1° **Une conversion du regard sur la migration** : être capable de porter un regard positif sur le phénomène social de la migration, le considérer normal et légitime, surtout lorsqu'il est du aux raisons humanitaires. D'où la nécessité de l'accompagner et l'encadrer socialement et politiquement. Et l'Eglise accorde beaucoup d'attention à tous les peuples aux situations de vie fragile qui ne cherchent qu'à vivre correctement. C'est ce que Paul VI rappelle dès le premier numéro de *Populorum progressio* :

> « Le développement des peuples, tout particulièrement de ceux qui s'efforcent d'échapper à la faim, à la misère, aux maladies endémiques, à l'ignorance ; qui cherchent une participation plus large aux fruits de la civilisation, une mise en valeur plus active de leurs qualités humaines ; qui s'orientent avec décision vers leur plein épanouissement est considéré avec attention par l'Eglise. Au lendemain du deuxième Concile œcuménique du Vatican, une prise de conscience renouvelée des exigences du message évangélique lui fait un devoir de se mettre au service des hommes pour les aider à saisir toutes les dimensions de ce grave problème et pour les convaincre de l'urgence d'une action solidaire en ce tournant décisif de l'histoire de l'humanité ».

Cette conversion convie à accueillir l'autre qui vient comme une grâce que le Seigneur, Maître des temps et de l'histoire accorde.

2° **La place indispensable de Dieu**. C'est lui qui a donné à Joseph toutes ces compétences humaines, spirituelles et intellectuelles qui serviront au développement d'Israël. C'est en lui qu'il convient de découvrir la vraie valeur de l'homme. Car toute compréhension de l'homme en dehors de Dieu risque d'être un vrai appauvrissement. Benoît XVI en est bien conscient et attire l'attention là-dessus :

> « Sans Dieu, l'homme ne sait où aller et ne parvient même pas à comprendre qui il est. Face aux énormes problèmes du développement des peuples qui nous pousseraient presque au découragement et au défaitisme, la parole du Seigneur Jésus Christ vient à notre aide en nous rendant conscients de ce fait que : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » (…). L'ouverture à Dieu entraine l'ouverture aux frères et à une vie comprise comme une mission solidaire et joyeuse. Inversement la fermeture idéologique à l'égard de Dieu et l'athéisme de l'indifférence, qui oublient le créateur et risquent d'oublier aussi les valeurs humaines, se présentent aujourd'hui parmi les plus grands obstacles au développement. *L'humanisme qui exclut Dieu est un humanisme inhumain*. Seul un humanisme ouvert à l'Absolu peut nous guider dans la promotion et la réalisation de formes de vie sociale et civile (…) en nous préservant du risque de devenir prisonnier des modes du moment (…). *Le développement a besoin de chrétiens qui aient les mains tendues vers Dieu* dans un geste de prière, conscients du fait que l'amour riche de vérité, *caritas in veritate*, d'où procède l'authentique développement, n'est pas produit par nous, mais nous est donné. C'est pourquoi, même dans les moments les plus difficiles et les situations les plus complexes, nous devons non seulement réagir en conscience, mais aussi et surtout nous référer à son amour. Le développement suppose une attention à la vie spirituelle, une sérieuse considération des expériences de confiance en

Dieu, de fraternité spirituelle dans le christ, de remise de soi à la Providence et à la miséricorde divine, d'amour et de pardon, de renoncement à soi-même, d'accueil du prochain, de justice et de paix. Tout cela est indispensable pour transformer les « cœurs de pierre » en « cœur de chair ».

Dans cette perspective, il convient de soulever l'importance du dialogue et considération entre religions : le Dieu vrai parle à Pharaon (supposé païen) et c'est Joseph qui interprète le message qui lui est donné. ***Les différentes religions peuvent efficacement collaborer*** dans l'harmonisation entre migration et développement.

3° **Offrir à tous la possibilité de vivre décemment**. Paul VI constate que « le monde est malade. Son mal réside moins dans la stérilisation des ressources ou leur accaparement par quelques-uns, que dans le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples ». il préconise un vivre-ensemble basé sur une solidarité et la charité universelles qui bannit tout nationalisme fermé et le racisme, en valorisant le « **travail digne pour tous** », comme manière d'accueillir et d'intégrer l'autre dans la construction de la res publica : « le même accueil est dû aux travailleurs émigrés qui vivent dans des conditions souvent inhumaines, en épargnant sur leur salaire pour soulager un peu leur famille demeurée dans la misère sur le sol natal ». Cette perspective exige l'avènement d'une société juste caractérisée par une bonne et efficace politique d'accueil et d'insertion des migrants, et à l'échelle internationale par le combat contre toutes les « structures du péché » dont parle Jean Paul II et promeut une répartition équitable des revenus, une société sans exploitation des pauvres par des riches comme l'évoquait déjà en son temps Léon XIII.

4° **L'importance de l'éducation aux valeurs et famille**. Nous restons convaincus que l'éducation familiale de Joseph doit avoir beaucoup contribué dans sa réussite. Ainsi, qui veut prévoir ou orienter les réactions de l'adulte de demain, surtout en situation de migration (soit dans la manière de concevoir et d'accueillir l'autre, soit dans le devoir d'être utile à celui qui accueille), doit commencer par éduquer correctement les enfants d'aujourd'hui aux valeurs fondamentales (le sens du travail, le sens de la vie, de l'autre, de service gratuit, le pardon, la réconciliation, etc.).

5° **La conscience de vivre avec l'autre comme une responsabilité**. C'est le fait de considérer que le bonheur de l'autre (migrant ou accueillant) dépend de mon agir responsable. En Égypte, l'avenir de tout un peuple était suspendu à l'agir de Joseph.

6° **Le principe d'échange enrichissant.** La migration contribuera au développement grâce au mécanisme d'échange. On a toujours quelque chose à donner à l'autre et à recevoir de lui. Ce n'est pas forcément de grandes richesses matérielles. Cela peut être sur le plan culturel, spirituel, humain, etc.

Conclusion

En conclusion, la figure de Joseph constitue une forme de réponse à la question relative au sens de l'autre (chance ou menace) : l'autre peut réellement être une chance pour le développement des accueillants. S'il est malaisé voire impossible de dissoudre le phénomène de la migration des peuples, il est cependant possible d'en faire un véritable facteur de développement. Le plus grand danger est la mauvaise récupération politique ou religieuse de la migration. N'ayons donc pas peur d'accueillir l'autre. Le Pape François inscrit l'accueil de l'étranger parmi les œuvres de la miséricorde :

> « J'ai un grand désir que le peuple chrétien réfléchisse durant le jubilé sur les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles. Ce sera une façon de réveiller notre conscience souvent endormie face au drame de la pauvreté, et de pénétrer toujours davantage le cœur de l'évangile, où les pauvres sont les destinataires privilégiés de la miséricorde divine. La prédication de Jésus nous dresse le tableau de ces œuvres de miséricorde, pour que nous puissions comprendre si nous vivons, oui ou non, comme ses disciples. Redécouvrons les œuvres de *miséricorde corporelles* : donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus **accueillir les étrangers,** assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. Et n'oublions pas les œuvres de miséricorde spirituelles : conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et pour les morts.

BIBLIOGRAPHIE

BENOIT XVI, Lettre encyclique *Caritas in vertitate* sur le développemnt humain intégral dans la charité et dans la vérité du 29 juin2009

FRANCOIS, Bulle d'indiction du jubilé extraordinaire de la miséricorde *Misericodiae vultus* du 11 avril 2015

JEAN PAUL II, Lettre encyclique *Sollicitudo rei socialis* à l'occasion du 20eme anniversaire de *Populorum progressio* du 30 décembre 1987

JEAN PAUL II, Exhortation post-synodal *Eclesia in Africa* sur l'Eglise en Afrique et sa mission évangélisatrice vers l'an 2000 du 14 septembre 1995

LEON XIII, lettre encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891

LEVINAS, E.., *Ethique et Infini*. Paris, Fayard, 1982

LEVINAS, E.., Altérité et transcendance. Paris, Fata Morgana, 1995

NJILA Jibikilayi, G., *Le pluralisme dans le dialogue interreligieux*. Reflexions sur quelques modèles, dans Revue africaine de Théologie/RAT 31 (2007) 61, p. 17-36

ONU, *Déclaration universelle des droits de l'homme http//www.orgfruniversal-déclaration-human-rights/*consulté le 15 janvier 2016 à 2h

PAUL VI, lettre encyclique *Populorum progrssio* sur le développement des peuples du 26 mars 1967

RICOEUR, P..,*le Conflit des interprétations*. Essai d'herméneutique. Paris seuil, 1969

RICOEUR, P.,*Soi-même comme un autre*. Paris Le Seuil, 1990

SANTEDI, L., *Dogme et inculturation en Afrique. Perspective d'une théologie de l'invention.* Préface de Claude de Geffré, Paris, Karthala, 2003.

PARTIE II: Migration et Conflits

Le régime d'asile en Afrique

Sergio Carciotto

Pour discuter de la migration forcée et de l'asile en Afrique, nous considérerons les cas des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ces deux catégories de migrants comprennent les personnes qui fuient leur foyer en raison de conflits, de persécutions et de violations des droits de l'homme et aussi, dans une certaine mesure, de ceux qui se retrouvent dans le flux d'arrivées irrégulières en raison de leurs possibilités économiques. Les deux catégories de «réfugiés» et de «demandeurs d'asile» ont soulevé quelques inquiétudes parmi les États en ce qui concerne leur droit d'admission. Pour commencer, nous voudrions dire que la question de la migration en Afrique subsaharienne est liée à une série de mythes et nous mentionnerons trois thèmes récurrents dans le discours de la migration qui sont entremêlés avec ces idées fausses.

Tout d'abord, on croit généralement que les migrants des pays subsahariens se précipitent sur les rives de l'Europe. Cependant, comme l'ont fait valoir Bakewell et De Haas (2007), des données montrent que la migration en Afrique subsaharienne est caractérisée par des mouvements intra régionaux.

Deuxièmement, il y a une idée trompeuse selon laquelle les villes africaines se développent à un rythme très rapide en raison de l'afflux massif de migrants des zones rurales. Ce n'est pas tout à fait vrai. En fait, le taux moyen d'urbanisation dans la région subsaharienne est estimé à 5% par an (ONU-Habitat, 2014), un taux qui correspond à celui des autres régions en développement dans le monde. De plus, la migration n'est pas le seul phénomène qui contribue à la croissance des villes en Afrique. Potts (2009) a souligné qu'il y a au moins trois facteurs qui contribuent au processus d'urbanisation. Le premier est une augmentation naturelle de la population urbaine due à des taux de fécondité élevés et à des taux de mortalité plus faibles. Le deuxième est la reclassification des anciennes

zones rurales comme zones urbaines et le troisième est la migration interne des zones rurales vers les zones urbaines. À cet égard, on a observé, qu'une contribution réduite de l'immigration nette à la croissance urbaine n'est pas causée par une moindre mobilité interne, mais plutôt par une augmentation de la migration circulaire. Elle a également fait valoir qu'il est devenu problématique pour les migrants de résider dans les zones urbaines pendant de longues périodes de temps en raison de la difficulté de garantir l'emploi et un niveau de vie décent. Dans ce contexte, la migration et la mobilité interne pourraient représenter une stratégie de survie pour diversifier les sources de revenus.

La dernière idée fausse est celle selon laquelle l'Afrique subsaharienne est une région où les gens sont forcés de fuir en raison des conflits et de l'agitation sociale. Toutefois, en se basant sur les dernières statistiques publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les réfugiés ne représentent que 16% de la population totale de migrants internationaux en Afrique (UNHCR, 2015a). Cela montre que la mobilité humaine en Afrique subsaharienne est davantage motivée par des facteurs économiques que par des conflits. Cela dit, selon le HCR (2015b), les pays d'Afrique subsaharienne accueillent actuellement 3,7 millions de réfugiés, soit plus d'un quart de la population mondiale de réfugiés. Même si la majorité des «personnes en mouvement» sur le continent ne relèvent pas de la définition juridique de «réfugié», des pays africains comme l'Éthiopie, le Kenya, le Tchad et l'Ouganda accueillent un grand nombre de réfugiés en situation de réfugiés prolongés. Cela signifie qu'au moins 25 000 réfugiés ou plus de la même nationalité sont hébergés dans un pays donné d'asile pendant au moins cinq ans. La question des situations de réfugiés prolongées est aussi inextricablement liée à la question des solutions pour les réfugiés que je vais brièvement discuter plus tard au cours de mon exposé

Lorsqu'on parle de réfugiés et de migrations forcées, il est inévitable de parler de la crise actuelle des réfugiés en Europe et de réfléchir à la situation des réfugiés syriens, non seulement parce qu'ils sont de loin le plus grand groupe de réfugiés au monde, 4 millions (UNHCR, 2015b), mais aussi parce que cette crise domine l'attention des médias. En 2015, l'image d'un enfant réfugié mort étendu sur une plage turque a suscité un tollé sur les réseaux sociaux à travers le monde.

Selon Frontex, depuis le début de 2015, plus de 500 000 personnes sont entrées en Europe et près de 3 000 sont mortes en essayant de traverser la mer Méditerranée. Deux pays en particulier, l'Italie et la Grèce, ont enregistré le plus d'arrivées de plus de 100 000 et 350 000 respectivement. Je crois que re-

garder ce qui se passe en Europe en ce moment précis nous permettra de faire quelques considérations pertinentes pour le continent africain et de fournir des suggestions pour l'institution du droit d'asile en Afrique.

Nous avons été agréablement surpris d'entendre la chancelière Angela Merkel défendre la politique allemande en matière de réfugiés en déclarant que «l'Allemagne fait ce qui est moralement et légalement requis» et que «l'Europe doit se montrer comme un continent de valeurs et de solidarité». Ces déclarations sont pertinentes pour ma discussion car elles englobent trois concepts principaux concernant la première admission des réfugiés et des demandeurs d'asile et la responsabilité mondiale qui en découle.

Le premier concerne l'obligation morale d'accueillir les réfugiés et les demandeurs d'asile et implique des questions éthiques cruciales dans le contexte de la migration internationale, telles que: Quelles limites les Etats doivent-ils réglementer l'entrée des non-citoyens? Les critères de sélection et d'admission des immigrants sont-ils équitables et non discriminatoires? Y a-t-il un droit à la migration? Les immigrants ont-ils accès aux mêmes droits que les citoyens? Comment gérer les sociétés pluralistes et culturellement diversifiées? Étant donné les intérêts contradictoires autour de la migration et le fait que le discours public traite souvent la mobilité humaine comme problématique, ces questions n'ont pas de réponses faciles et représentent un défi pour les décideurs du «premier monde» ainsi que dans les pays en développement.

Il est communément admis que les États ont généralement le droit de contrôler l'immigration, de décider qui admettre, et qu'ils n'ont aucune obligation morale d'accepter les non-citoyens. Cependant, en ce qui concerne la première admission des étrangers, les réfugiés font une exception au principe de souveraineté de l'Etat. En fait, les États démocratiques libéraux ont accepté d'acceuillir des personnes qui font une demande d'asile. Les États ont également une obligation morale envers les demandeurs d'asile parce qu'ils sont responsables de ce qui pourrait leur arriver s'ils sont renvoyés dans leur pays d'origine. Comme l'a souligné le théoricien politique Joseph Carens (2003), lorsque les individus sont physiquement présents dans les frontières des États, les gouvernements qui les reçoivent sont responsables de leur vie et de leur bien-être. Le concept de *non-refoulement* est une pierre angulaire du droit international et du droit des réfugiés qui empêche les pays de ramener des individus à des endroits où ils risquent d'être menacés ou de faire face à la persécution. Au niveau universel, la disposition la plus importante à cet égard est l'article 33 (1) de la Convention

de 1951 relative au statut des réfugiés, qui stipule que :

> Aucun Etat contractant n'expulsera ou ne refoulera un réfugié de quelque manière que ce soit aux frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques . »Au niveau régional, la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 exprime sous forme contraignante un certain nombre de principes importants relatifs à l'asile, y compris le principe du non-refoulement. Selon l'Article II (3): «Nul ne peut être soumis par un État membre à des mesures telles que le rejet à la frontière, le retour ou l'expulsion, ce qui le contraindrait à retourner ou à rester sur un territoire où sa vie, son intégrité physique ou sa liberté seraient menacées pour les raisons Énoncés à l'article premier, paragraphes 1 et 2 ».

Il convient de noter que la définition juridique de réfugié est ouverte à l'interprétation et que, par conséquent, la classification entre ceux qui méritent une protection internationale et ceux qui peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine est arbitraire. En dépit des obligations morales envers les demandeurs d'asile, les États sont de plus en plus contraints d'ouvrir l'accès à leurs territoires. Comme beaucoup de pays européens qui ont connu une augmentation de la migration irrégulière, les pays africains sont confrontés au dilemme de la façon de fournir l'asile tout en maintenant l'intégrité de leurs frontières. Dans le cas particulier de l'Afrique du Sud, le déséquilibre entre le cadre restrictif en matière d'immigration et le cadre libéral de protection des réfugiés dans une région caractérisée par des taux de mobilité élevés et des flux migratoires mixtes a conduit un grand nombre de migrants à se tourner vers le système d'asile du pays. Un moyen de régulariser temporairement leur séjour. De 2005 à 2011, l'Afrique du Sud a reçu le plus grand nombre de demandes d'asile dans le monde, avec un pic de plus de 200 000 demandes en 2009 (Johnson et Carciotto, unpub).

En ce qui concerne cet exemple, nous soutenons que les États ont assumé leur obligation morale d'accueillir les réfugiés, mais ils ne parviennent pas à les concilier avec leurs intérêts dans la protection de leur souveraineté. Il en résulte une érosion constante des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile. J'ai présenté deux notions concernant l'obligation morale et les principes découlant du droit international général, dont le plus pertinent est le principe du *non-refoulement*. Le troisième concept concerne le partage des charges et la solidarité. Encore une fois, je vais examiner ce qui se passe actuellement en Europe et le relier à la situation des réfugiés sur le continent africain.

Malgré les réticences de certains États membres, l'Union européenne a compris que la responsabilité de la prise en charge des réfugiés ne peut pas être laissée à quelques pays seulement et a appelé à une plus grande solidarité. L'Europe doit en effet se montrer comme un continent fondé sur des valeurs morales telles que la solidarité qui représente l'un des principes fondamentaux de la protection internationale sous la forme d'un partage du fardeau des réfugiés. Malheureusement, ainsi que le soutient Carens (1996: 161-162) «plus la morale est en conflit avec les intérêts, plus il est probable que ses prescriptions morales seront ignorées ou violées».

Dans le cas de l'Afrique, les pays voisins sont souvent chargés de fournir une assistance humanitaire à des milliers de réfugiés qui n'ont que peu ou pas de partage du fardeau. La plupart des pays africains ont poursuivi une politique de campement. Par exemple, un grand nombre de réfugiés sont hébergés dans des camps de réfugiés en Éthiopie et au Kenya, où ils ont un accès limité aux mêmes droits civils, politiques, sociaux et économiques que les citoyens. À ce titre, les réfugiés africains vivent dans des situations précaires et souffrent d'un manque de droits à la liberté de circulation, à la sécurité physique, à la propriété, à l'emploi et au travail indépendant.

La question du partage du fardeau et de la solidarité est étroitement liée aux solutions possibles au problème des réfugiés, en particulier dans les cas où les réfugiés vivent dans des situations de réfugiés prolongées pendant des décennies sans possibilité d'intégration du fait que la condition du réfugié est perçue comme temporaire Et aussi parce que les réfugiés souffrent de graves limitations de leurs droits fondamentaux en tant que non-citoyens. Il existe généralement trois solutions aux problèmes des réfugiés et ils méritent tous une attention particulière.

Le rapatriement volontaire est considéré comme la solution préférable par la communauté internationale et repose sur la conviction que tous les réfugiés ont l'intention de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions de leur lieu d'origine se sont améliorées et que les causes de fuite ne sont plus présentes. Cependant, il existe des cas où le retour n'est pas souhaitable et même impossible (UNHCR, 1999).

Le rapatriement volontaire a été utilisé par les gouvernements hôtes et les agences de réfugiés pour mettre fin à la situation de réfugiés en favorisant le rapatriement lorsque des changements durables et fondamentaux des condi-

tions dans le pays d'origine ne se sont pas produits. Je me réfère au cas des réfugiés rwandais qui ont été forcés de quitter la Tanzanie en 1996, le Rwanda étant considéré comme un pays en paix. La sécurité dans le pays d'origine devrait être considérée comme un facteur déterminant dans le processus décisionnel des rapatriés, mais aussi pour accueillir les gouvernements qui devraient renvoyer les réfugiés dans leur pays seulement après que la sûreté et la sécurité auront été entièrement rétablies. Le cas le plus récent de réfugiés angolais «rapatriés volontairement» en Angola en provenance des pays voisins montre que le rapatriement volontaire doit être poursuivi à tout prix, même lorsque les réfugiés hésitent encore à rentrer (Carciotto, unpub).

La réinstallation est une option pour trouver des solutions à long terme pour la crise des réfugiés. Il a actuellement 27 pays dans le monde qui ont accepté d'accepter un quota de réfugiés accueillis dans des pays moins développés, souvent dans des situations de réfugiés prolongées. Selon le HCR (2015a), en 2014, plus de 100 000 réfugiés ont bénéficié de programmes de réinstallation et ont été transférés dans des pays industrialisés tels que les États-Unis, le Canada et l'Australie. Il est clair que ce chiffre ne représente qu'une goutte d'eau dans la mer et que plus de partage des charges signifie que davantage d'États devraient prendre la responsabilité de s'attaquer à une crise humanitaire qui affecte directement et indirectement tous les pays du monde.

Récemment, l'Afrique du Sud réfléchissait à la question de savoir si elle devait acceuillir plus de réfugiés syriens dans un esprit de partage du fardeau mondial et de solidarité africaine. Cependant, cette option a été immédiatement fermée par ceux qui disent que le pays accueille déjà trop de réfugiés venant d'Afrique.

Est-il donc possible pour les Etats africains de pratiquer un partage intra-africain des responsabilités ? La Convention de 1969 de l'OUA stipule que: «lorsqu'un État membre éprouve des difficultés à continuer d'accorder l'asile aux réfugiés, ces États membres peuvent s'adresser directement aux autres États membres et par l'intermédiaire de l'OUA, dans un esprit de solidarité africaine et la coopération internationale dans le but de trouver des mesures appropriées pour alléger la charge des États membres accordant l'asile. Au cours du symposium de l'OUA et du HCR sur les réfugiés et les déplacements forcés de populations en Afrique qui s'est tenu à Addis-Abeba du 8 au 10 septembre 1994, plusieurs recommandations ont été formulées pour renforcer le système de protection des réfugiés en Afrique, et des lieux de réinstallation de réfugiés dans d'autres pays africains.'

Si le rapatriement librement consenti demeure la meilleure solution aux problèmes des réfugiés, la réinstallation dans un autre pays est parfois le seul moyen de garantir la protection des réfugiés. La réinstallation dans les pays traditionnels de réinstallation est de plus en plus limitée. Alors que le HCR poursuit ses efforts en vue de la réinstallation des réfugiés africains dans ces pays, les pays africains ont besoin de redynamiser la réinstallation intra-africaine des réfugiés. Au cours des années 1970 et 1980, lorsque des réfugiés d'Afrique du Sud ont été expulsés du Botswana, du Swaziland et du Lesotho, d'autres pays africains ont accepté de les recevoir sur leur territoire. Plus récemment, le Burkina Faso a accepté la réinstallation des réfugiés dans le cadre du partage des charges dans le cadre de la solidarité intra-africaine (HCR, 2004). Il existe évidemment plusieurs obstacles à la réinstallation intra-africaine des réfugiés, notamment le fait que de nombreux pays africains n'ont pas assez de moyens et de ressources pour accueillir les réfugiés réinstallés et que de nombreuses violations des droits de l'homme se produisent encore dans plusieurs régions d'Afrique.

L'intégration locale est la troisième solution aux problèmes des réfugiés, mais la moins suivie par les gouvernements, y compris ceux qui accueillent un grand nombre de réfugiés en Afrique. Dans le passé, entre les années 1960 et 1990, les pays africains avaient une «politique de porte ouverte» pour les réfugiés qui étaient en grande partie victimes de persécutions politiques et victimes de la crise humanitaire. Les États du continent ont adopté une approche libérale à l'égard de l'admission des réfugiés qui, dans certaines circonstances, ont reçu des droits fonciers et des droits de citoyenneté. À cet égard, l'intégration volontaire et l'octroi de la citoyenneté aux résidents de longue durée peuvent être considérés comme un moyen de remplir les obligations morales et internationales et de promouvoir le principe du partage des charges. Actuellement, l'intégration locale n'est plus une option disponible, même dans le cas où les réfugiés ont passé près de deux décennies dans un pays d'asile et sont pleinement intégrés dans leur nouvelle «maison».

Les pays d'asile en Afrique deviennent des environnements très hostiles pour les réfugiés qui sont souvent victimes de violence xénophobe et de stigmatisation, tandis que les politiques d'admission de plus en plus restrictives deviennent de moins en moins compatibles avec les obligations morales.

REFERENCES

Bakewell O and de Haas H (2007) African migration: continuities, discontinuities and recent transformations. In: Chabal P, Hengel U de Haan L (eds) *African Alternatives*. Leiden: Brill, pp. 95-118.

Carciotto S (forthcoming) Angolan refugees in South Africa: alternatives to permanent repatriation.

Carens JH (1996) Realistic and Idealistic Approaches to the Ethics of Migration. The International Migration Review 30(1): 156-170.

Carens JH (2003) Who should get in? The ethics of Immigration Admissions. *Ethnics and International Affairs* 17(1): 95-110.

Johnson C and Carciotto S (forthcoming) 'No Refuge': The state of Asylum System in South Africa. In: O'Sullivan M and Stevens D (eds) *States, the Law and Access to Refugee Protection: Fortresses and Fairness*: Hart Publishing.

Potts D (2009) The slowing of Sub-Saharan Africa's urbanization: evidence and implications for urban livelihoods. *Environment & Urbanization* 21(1): 253-259.

UN Habitat (2014) The State of African Cities 2014: Re-imagining sustainable urban transitions. Available at: http://bit.ly/1loUv53 (accessed 22 February 2016).

UN High Commissioner for Refugees (1994) Recommendations of the OAU/UNHCR symposium on refugees and forced population displacements in Africa. Available at: www.refworld.org/docid/3ae68ccc14.html (accessed 11 May 2016).

UN High Commissioner for Refugees (1999) From resettlement to involuntary repatriation: towards a critical history of durable solutions. Available at: www.refworld.org/docid/4ff59a392.html (accessed 11 May 2016)

UN High Commissioner for Refugees (2004) Refugee resettlement in developing countries: The experience of Benin and Burkina Faso, 1997 - 2003 - An independent evaluation. Available at: www.refworld.org/docid/546467964.html (accessed 11 May 2016).

UN High Commissioner for Refugees (2011) The 1951 Convention Relating to the Status of Refugees and its 1967 Protocol. Available at: http://bit.ly/1XkPIJ1 (accessed 11 May 2016).

UN High Commissioner for Refugees (2015a) UNHCR Global Trends 2014: World at War. Available at: www.refworld.org/docid/558292924.html (accessed 23 February 2016).

UN High Commissioner for Refugees (2015b) UNHCR Mid-Year Trends 2015. Available www.refworld.org/docid/568fbb8f4.html (accessed 23 February 2016).

Organization of African Unity (1969) Convention Governing the Specific Aspects of Refugee Problems in Africa ("OAU Convention"). Available at: http://bit.ly/1XkPIJ1 (accessed 11 May 2016).

Migrations forcées et asile en Afrique: défis sociaux et politiques

Jean-Baptiste Sourou

Loin d'être le résumé de nos lectures ou des ouï-dire, cet exposé est le fruit de notre travail de plus d'une décennie aux côtés des immigrés africains un peu partout en Italie et de mon expérience au service de jeunes étudiants en Afrique. Notre travail comme journaliste, chercheur et enseignant nous a conduit auprès de ces hommes, femmes et enfants qui quittent l'Afrique, voyageant dans des conditions inimaginables pour se retrouver à vivre dans des situations pires que celles qu'ils laissent derrière eux, si entre temps, ils ne sont pas morts dans le désert du Sahara ou la Méditerranée.[1]

Ces constats douloureux interrogent sans cesse notre vie d'Africain et de croyant. Ils nous ont inspiré les analyses que je propose ici et nous ont aussi poussé à la fondation de deux associations l'une au Bénin, l'ONG Cèdres[2] et l'autre en Italie, *Il Cedro* dont la mission est, respectivement, de répertorier avec les jeunes eux-mêmes les opportunités qui existent sur place en Afrique afin de leur éviter le mirage européen et ses dangereuses et humiliantes conséquences ; et de faciliter l'estime, la connaissance réciproque entre l'Afrique et l'Europe dans le but d'une coopération entre égaux.

Cela fait bien longtemps que nous appelions de tous mes vœux une rencontre du genre pour parler en Eglise-famille de cette plaie sanguinolente qui finira par vider le continent de son précieux sang : ses populations. C'est une hémorragie qui

1 Cf. JB. Sourou, JB. (2014) Chronique d'un été glacial, le rêve naufragé des Africains, Allada : Editions du Cedres. La version italienne est disponible sous le titre : Affondo, San Paolo, 2011.
2 Voir www.cedres-ong.org

risque de faire sombrer toute l'Afrique. Car chaque barque qui coule dans la Méditerranée, c'est une partie de notre continent qui finit au fond des eaux et combien de jeunes y gisent ? L'indifférence que nous notons dans la sphère politique africaine concernant la question ne pourrait pas être la même au sein de l'Eglise-famille, auprès des fils de celle qui est « experte en humanité ». Le pape Paul VI n'a-t-il pas écrit dans Populorum Progressio : « Le développement des peuples, tout particulièrement de ceux qui s'efforcent d'échapper à la faim, à la misère, aux maladies endémiques, à l'ignorance; qui cherchent une participation plus large aux fruits de la civilisation, une mise en valeur plus active de leurs qualités humaines; qui s'orientent avec décision vers leur plein épanouissement, est considéré avec attention par l'Eglise [3]» ? Nous somme tenté de dire mieux vaut tard que jamais. Mais ce n'est pas tard, car l'urgence est toujours là et nous nous devons d'y apporter des solutions, si pauvres soient-elles. Le Seigneur saura bénir et multiplier nos petits pains et nos petits poissons pour rassasier la multitude qui lui appartient. Nous savons que beaucoup d'Eglises locales en Afrique, dans les pays dits de transit, s'efforcent énormément déjà, mais une contribution globale et concertée était aussi plus que nécessaire. D'où mon profond attachement à cette conférence et à nos travaux et mes remerciements à ceux qui m'y ont convié.

Ceci étant dit, nous abordons le thème de *Migrations forcées et asile en Afrique: défis sociaux et politiques* à travers l'histoire de notre continent, des indépendances à nos jours. C'est la méthode que je privilégie car c'est à travers l'histoire même de l'Afrique, celle des structures politiques, des relations du continent avec l'Etranger, de la gestion des ressources, etc que se dégagent nettement les causes des migrations forcées ; ce qui fait que l'Afrique, malgré les immenses ressources culturelles, humaines, spirituelles et naturelles dont elle regorgent n'est pas toujours une terre où il fait toujours bon vivre pour ses propres fils.

Pour cette étude, nous divisons la période 1960 -2016 en quatre moments.

1960 : Années des indépendances

En Afrique, 1960 est appelée l'année des indépendances, parce que 18 nations africaines accèdent à l'indépendance. Il s'agit dans la majorité d'anciennes colonies françaises. De 1960 à 1970, pendant une décennie, au total 33 na-

3 *Populorum Progressio*, n°1.

tions se libèrent du joug colonial et accèdent à la souveraineté internationale[4]. Comme si ces peuples-là n'étaient pas souverains avant l'ère coloniale.

Les indépendances ont suscité beaucoup d'espoir et d'enthousiasme en Afrique. Il s'agissait de la libération d'impositions qui ont meurtri les Africains dans leurs corps et dans leurs âmes, dans leurs cultures, dans leurs identités-mêmes et dans leurs spiritualités.

L'élite africaine prend la relève : Hubert Coutoucou Maga devient le premier président du Dahomey indépendant ; Hamani Diori dirige le Niger, Maurice Yaméogo prend la tête de la Haute Volta, actuelle Burkina Faso tandis que l'abbé Fulbert Youlou prend en mains les sorts du Congo indépendant, etc. L'arrivée d'une classe politique autochtone est bien sûr source de confiance car ce sont désormais des Africains qui allaient gérer les affaires.

Un fait très important, en cette période-là, c'est la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en Mai 1963 à Addis-Abeba, en Ethiopie. C'est le signe d'une Afrique qui voulait décoller malgré les divergences sur les modes opératoires entre les pères fondateurs[5]. Trente-deux Etats indépendants ont signé la Charte de naissance de l'OUA en 1963.

C'étaient des étapes importantes, comme l'était aussi le fait que l'on n'enseignait plus « nos ancêtres les Gaullois »[6] dans nos écoles. Mais plusieurs questions sont à poser. Avons-nous pensé à quel système éducatif était convenable aux jeunes ? L'école dans plusieurs pays africains est-elle vraiment au service de la formation de jeunes capables de prendre en mains le développement de leurs pays ou formons-nous des "prêts à consommer" pour le marché de travail européen ? Avions-nous pensé à la santé, aux infrastructures de transport, de communications et autres, à nos relations avec l'Etranger ?

En répondant sérieusement à ces questions, on décèle que les années '60 portaient déjà les germes des crises migratoires sur le continent !

4 http://www.rfi.fr/afrique/20091231-chronologie-independances-africaines/
5 F.G. Ekué (2014), l'Africa nera deve unirsi, Editori internazionali riuniti, Roma.
6 Etant considéré comme faisant partie de l'empire colonial, l'enseignement imparti aux enfants des colonies françaises d'Afrique était le même que celui de leurs camarades de la Métropole.

A cela s'ajoutaient la mauvaise gestion des jeunes Etats dont les conséquences vont pousser rapidement à la sortie des casernes des hommes en treillis pour la sauvegarde de la patrie. La période des coups d'Etat s'amorce.

Années '70 : liberté aux goûts amers

Il y a quelques jours une interview du président général Mathieu Kérékou (1933-2015) expliquait les raisons du coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972 au Dahomey. Il s'agissait de sauver le Dahomey de l'incapacité des élites politiques à le gérer ; allusion faite aux querelles de personnes, la corruption, le népotisme et les clivages ethniques qui selon lui étouffaient les espoirs que les populations avaient placés dans l'indépendance acquise quelques années plus tôt.

En gros dans les années '70, beaucoup de coups d'Etat militaires ont secoué l'Afrique. L'Afrique de l'Ouest en détient le triste record[7]. Mais là aussi ces expériences militaires ont eu des conséquences graves sur la vie sociale et culturelle. Le changement que les militaires voulaient introduire a conduit à des régimes de restriction des libertés d'expression et de pensée.

Beaucoup d'intellectuels ont quitté le continent avec leurs familles. Ils étaient perçus comme des adversaires des changements prônés par les nouveaux dirigeants parce qu'ils s'y opposaient ou parce qu'ils jugeaient les méthodes employés trop rudes.

Les militaires ont reproduit ce qu'ils voulaient éviter, sinon pire puisque la suite a été une crise économique aiguë et son corollaire de soulèvements populaires, de marches quasi quotidiennes, les grèves, la colère des fonctionnaires ayant accumulé des mois d'arriérés de salaires. Beaucoup de pays plongent à nouveau dans une grave crise sociale. Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale enfoncent le clou avec leur Programme d'Ajustement Structurel (PAS) vers la fin des années '80 et le début de 1990.

7 Le Nigeria, pays le plus peuplé d'Afrique, a ainsi connu huit coups d'Etat entre 1966 et 1993, dont certains se sont succédé au cours d'une même année. Autre pays important de la région, le Ghana, a enregistré quant à lui cinq coups d'Etat en l'espace de quinze ans (le dernier datant de 1981), autant que les Comores et le Burundi. L'Afrique de l'Ouest est la région du continent où se concentrent ces changements brutaux, même si certains pays ont en été épargné.

Années 1990 : Avons-nous gagné la fatalité ?

La grave crise de la fin des années '80, début 1990 a accouché de l'expérience inédite des Conférences Nationales. Commencée au Bénin, elle a été reprise par d'autres pays tels que le Gabon, le Congo, le Togo, le Niger, le Mali, la RDC et le Tchad. Il s'agissait d'une rencontre entre toutes les forces vives de la Nation : parti au pouvoir, société civile, personnes exilées et la diaspora pour discuter et trouver les voies et moyens pour une sortie pacifique de la crise politique[8].

On peut dire que ce fut une des pages les plus enthousiasmantes de l'histoire contemporaine de certains pays africains. C'était une nouvelle indépendance ; cette fois-ci c'étaient les populations qui dictaient les règles du jeu. Les conférences nationales ont suscité beaucoup d'espoir. Cela voulait dire liberté d'expression, de parole, liberté de pensée, droit de vote, nouvelles constitutions et des élections libres.

« Nous avons gagné la fatalité » a été la phrase de conclusion du rapport de la Conférence Nationale du Bénin, prononcée par le professeur Albert Tévoédjré, qui en était le rapporteur[9]. Nous avons vaincu la fatalité ! Mais une question se pose face à ces nombreux pays africains qui ont n'ont pas su respecter la volonté de changement profondément ancrée désormais dans les aspirations des populations.

Certes, les conférences nationales ont eu lieu, certains pays ont tourné réellement la page, d'autres ont hésité à en accepter les résultats avec des conséquences dramatiques pour les populations forcées à migrer, si elles n'ont pas été réduites auparavant au silence. Des populations ont fui en masse. C'est le cas des Togolais qui ont trouvé refuge au Bénin dans les années 1993. Le 3 février 1993, à la fin de la messe qu'il a célébrée au stade de l'Amitié de Cotonou, Jean-Paul II s'adressait ainsi à l'égard des nombreux Togolais réfugiés au Bénin en ce moment-là: « La violence et le mépris des aspirations légitimes des citoyens n'ont jamais conduit au progrès civique et social. On peut même dire qu'ils traduisent souvent un comportement irresponsable. Seules les valeurs qui cimentent l'ordre démocratique et la consolidation de l'Etat de droit

8 Cf. F. Eboussi Boulaga (2009) Les conférences nationales en Afrique noire, Paris : Khartala.
9 Cf. http://democratiebenin.over-blog.com/article-rapport-general-de-la-conference-nationale-1990-73929678.html

permettent de préparer un avenir meilleur.»[10]

Les années 2000 : Où se trouve la vraie liberté ? Où vivre en paix ?

Dans les pays africains ayant adopté le multipartisme, la démocratie et l'alternance au pouvoir, l'espoir suscité par la démocratie n'a pas été synonyme de développement pour tous : éducation, accès aux soins de santé, meilleures conditions de vie et création d'emplois pour les jeunes. La corruption, les systèmes opaques de gestions du bien public, la main mise de certaines firmes étrangères sur les matières premières et le droit de regard complaisant de puissances étrangères dans les affaires politiques internes des nations sont autant de raisons qui reculent l'épanouissement de vrais Etats libres sur le continent. Etats où les dirigeants doivent d'abord et avant tout rendre compte aux seuls citoyens qui sont leurs électeurs. On comprend aisément que les jeunes cherchent à tenter leur chance ou en Europe ou dans d'autres pays africains comme l'Afrique du Sud avec toutes ses conséquences.

Première catégorie de migrants : appelons-les migrants économiques et intellectuels.

Il faudra souligner aussi les migrations liées aux nombreuses questions environnementales sur le continent telles que évoquées par les pères du deuxième Synode des évêques pour l'Afrique en 2009. L'exploitation sauvage et imprudente des ressources naturelles et de l'environnement « a un impact négatif sur les Africains et menace leurs perspectives de pouvoir vivre en paix », a soutenu Mgr Lucius Iwejuru Ugorji. Pour l'évêque d'Umuahia au Nigeria, « la dégradation de l'environnement en Afrique est liée à ce problème-là » et « des pays entiers sont détruits par la déforestation, les marées noires, les décharges de produits toxiques, de récipients en plastique ou en cellophane. L'érosion d'origine humaine balaie les terres arables, dévaste les routes et ensable les sources d'eau. Ces facteurs appauvrissent ultérieurement les communautés africaines et augmentent les tensions et les conflits », a-t-il fait noter[11].

10 https://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/homilies/1993/documents/hf_jp-ii_hom_19930203_cotonou.html

11 JB Sourou (2010), L'Ora della maturità. La Chiesa in Africa ai tempi del secondo Sinodo, Emi, Bologna. Page 22.

Des populations entières du delta du Niger, au Nigéria subissent la loi des exploitants du pétrole et du gaz dans la zone : pollution de l'eau, des fleuves, des terres arables et par la suite des villages entiers se vident de leurs habitants qui partent dans toutes les directions à la recherche d'espaces plus accueillants. Plusieurs enquêtes internationales décrient ces situations de non respect des droits des populations autochtones.

Ce sont-là les migrants écologiques.

A cela s'ajoutent les nombreuses guerres liées à l'exploitation des matières premières dont regorge le continent. Le cas de RdC est fortement emblématique.

« Les ressources naturelles de la RD Congo alimentent la convoitise de certaines puissances et ne sont pas étrangères à la violence que l'on impose à sa population (...), tous les conflits se déroulent dans les couloirs économiques et autour des puits miniers » a affirmé l'évêque de Tshumbé et alors président de la conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco), Mgr Nicolas Ndjomo Lola, au cours de son intervention au Synode de 2009. Il a par ailleurs dénoncé « les plans de balkanisation ourdis par les prédateurs pour créer des "Etats nains" en Afrique, manipulables à souhait par des puissants de ce monde qui agissent par les sociétés multinationales et des personnes relais en Afrique et spécialement en RD Congo... »[12]

La crise du Darfour en 2003 avec près de 300.000 morts ; 2.500.000 déplacés et près de 230.000 réfugiés au Tchad.

La guerre de trois décennies entre le Sud Soudan et le nord Soudan, mis à part les morts, a créé un groupe de jeunes que les Nations Unies ont qualifié de « générations perdues ». Ce sont des jeunes gens qui n'ont jamais mis pied à l'école et qui étaient sans cesse dans les brousses pour se protéger. Une bonne partie des immigrés africains en Italie, demandeurs d'asile sont des Soudanais.

La crise humanitaire actuelle dans la jeune république du Sud Soudan est classée au niveau 3 par les Nations Unies, le même que celui de la crise en Syrie[13]. Plus de 2,5 millions de déplacés ; 4 millions de personnes (la moitié de la po-

12 Idem,pp. 20-21.
13 http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=33117#.V1amiPmLTIU

pulation) souffrent de faim et près de 50.000 enfants souffrent de malnutrition aigüe sur une terre riche en pétrole qui est une des causes principales de la guerre dans ce plus jeune Etat du monde, indépendant depuis 2011.

La chute organisée et voulue du Colonel Mouammar Kadhafi en 2011, en plus d'avoir créé le chaos dans le pays, facilite la circulation d'armes de tout genre dans le Sahel : Niger, Mali, Tchad, et les incursions armées au Nord du Nigéria et du Cameroun. En amont le pétrole et le gaz quittent la Libye mais en aval, les populations sont massacrées, les terroristes circulent, les attaquent se multiplient et le nombre de réfugiés et de candidats à l'immigration ne cessent d'augmenter.

Conclusion

Comme on l'a noté, les causes des Migrations forcées en Afrique sont complexes et de diverses natures. Elles nécessitent donc une réponse pluridimensionnelle. Les défis sociaux et politiques liés à la gouvernance : démocratie sans retombées économiques pour tous surtout les jeunes, une éducation qui ne répond pas toujours aux vrais besoins locaux, l'analphabétisme, le peu d'accès à la santé et à l'eau potable ; les défis liés à l'exploitation des matières premières, à l'environnement, aux relations de l'Afrique avec les pays des autres continents sont énormes et s'entrelacent. Mais la question fondamentale que nous devons mettre sur la table est l'Homme, l'Africain, son présent et son futur. Que pouvons-nous faire, en tant que Eglise-famille pour que l'Afrique soit une terre où il fait bon vivre pour chacun de nous, chacun de nos frères et sœurs, cousins et cousines et voisins afin que si nos frères aient à quitter leur pays que ce soit un choix et non le contraire, car la plupart de ces immigrés quand vous les rencontrer, face à la désillusion, après avoir essuyé mille et une difficultés de la migration, leur seul désir est de retourner chez eux, malgré tout, même « malgré la guerre », comme me l'a confié Deng, un sud soudanais à Rome.

Les Africains doivent être libres de voyager et d'aller où ils veulent, comme le font les citoyens des autres pays du monde. Si nous ne réussissons pas à faire face d'abord aux défis politiques et sociaux évoqués dans mon intervention, il n'y aura plus bientôt sur le continent des personnes qui circuleraient. Un drame comparable à la traite négrière est en train de se consommer devant nos yeux. C'est la traite contemporaine et nous devrions apporter notre contribution à la recherche de solutions.

Puis si ce continent veut se mettre debout, il est nécessaire et indispensable qu'il s'ouvre sur lui-même. Qu'aucun Africain ne soit regardé en étranger en terre d'Afrique. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest du continent, les Africains devraient se sentir libres dans leurs déplacements, dans leur recherche d'un espace plus accueillant pour leur bien être. Il y a en effet des pays africains où, quand vous y mettez pied et y circulez on vous traite pire que dans des aéroports européens ! N'est-ce pas là une honte et une aberration ? L'Afrique elle-même, spécialement certains Etats doivent dépasser les préjugés sur les ressortissants de régions africaines différentes de la leur, et éviter des amalgames de nationalités et de personnes. Si entre Africains, en terre africaine nous en restons en de pareils préjugés comment pouvons-nous exiger des autres le respect ?

BIBLIOGRAPHIE

Bihouzo, R.M (2015) Migration in and out of Africa, Nairobi : Paulines.

Boulaga F. E. (2009) Les conférences nationales en Afrique noire, Paris : Khartala.

Ekué F.G. (2014), l'Africa nera deve unirsi, Editori internazionali riuniti, Roma.

Sourou, JB (2015) :http://www.rfi.fr/mfi/20140718-italie-libye-egypte-immigration-clandestine-lampedusa-mediterranee.

Sourou, JB. (2014) Chronique d'un été glacial, le rêve naufragé des Africains, Allada : Editions du Cedres

Sourou, JB (2011) Affondo, Cinisello Balsamo: San Paolo.

Sourou, JB (2010) L'Ora della maturità. La Chiesa in Africa ai tempi del secondo Sinodo, Bologna: Emi.

Conflits et migrations forcées en Afrique: Un «*locus theologicus* » contemporain

Jean-Jarrhel Bernadin Ndoulou

Le phénomène migratoire est un phénomène aussi vieux que le monde. Du patriarche Abraham en passant par Joseph, l'exil à Babylone jusqu'à la mission apostolique, l'Ecriture Sainte est traversée par les migrations. Cependant, il faut reconnaître que depuis quelques décennies, le phénomène migratoire est au centre de l'actualité mondiale. N'épargnant aucun pays, il fait la une des journaux télévisés et de la presse écrite selon les préoccupations des uns et des autres, des politiques, des journalistes ou des simples citoyens. Chacun y va de son opinion et de ses convictions. Puisqu'il touche tous les pays, le continent africain ne fait pas exception. De par les conflits armés qui s'y développent, les populations africaines sont contraintes aux déplacements forcés à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières nationales.

Conflits et migrations forcées en Afrique : un « locus theologicus » contemporain, tel est le thème que nous aborderons dans ce travail et qui suscite plusieurs questions : Quel est l'aperçu des migrations forcées en Afrique ? Quels défis soulèvent-elles ? En quoi les migrations forcées peuvent-elles être un lieu du discours théologique ? Pour quelles raisons les migrations forcées peuvent-elles être un lieu à partir duquel se mènerait la réflexion théologique ? En répondant à ces questions, nous déroulerons le thème en trois parties :

1. Le panorama des migrations forcées en Afrique
2. Les défis des migrations forcées en Afrique
3. Les migrations forcées en Afrique : un « *locus theologicus* » contemporain

Pour répondre aux exigences de ce travail, nous nous employons à étudier le thème avec la méthode analytico-herméneutique.

1- Le panorama des migrations forcées en Afrique[1]

a) Afrique Australe

La région d'Afrique australe accueille plus d'un demi-million de personnes relevant de la compétence du HCR. En fin 2013, cette population se répartissait comme suit : environ 136.000 réfugiés, 278.000 demandeurs d'asile et près de 1.700 rapatriés.

Afrique du Sud : En raison de sa législation nationale qui intègre les principes fondamentaux régissant la protection des réfugiés, notamment la liberté de circulation, le droit au travail et l'accès aux services sociaux essentiels, l'Afrique du Sud est le premier pays de la région qui accueille le grand nombre de réfugiés. En effet, ce pays accueille 65.000 réfugiés reconnus et 230.000 demandeurs d'asile, à en croire le ministère de l'intérieur, qui attendaient la reconnaissance de leur statut à la fin de l'année 2013. Toutes ces personnes relèvent de la compétence du HCR. La majorité des réfugiés et des demandeurs d'asile séjournant en Afrique du Sud a fui les violences en République Démocratique du Congo et l'insécurité sévissant en Somalie, au Burundi, en Ethiopie, au Rwanda et au Zimbabwe. Par ailleurs, il faut admettre que malgré l'intégration des principes fondamentaux dans la législation nationale, certains établissements ne reconnaissent pas les permis délivrés aux réfugiés. Cela constitue un obstacle à jouir pleinement de ces droits. Aussi, du fait de l'environnement socio-économique actuel caractérisé par un fort taux de chômage, des services insuffisants et des inégalités économiques, les relations entre réfugiés, les demandeurs d'asile et les communautés qui les accueillent se sont tendues. En dépit de la détérioration de ces relations, l'Afrique du Sud demeure une destination de choix pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les autres migrants.

Dans ce pays, les principaux besoins des réfugiés se résument dans l'accès aux documents, à un régime d'asile juste et efficace, aux services sociaux essentiels tels que prévu par la législation et la politique nationale.

1 Les informations évoquées dans ce point se trouvent dans le site du HCR

La Zambie accueillait en fin 2014 environ 54.000 réfugiés répartis dans deux sites : Meheba et Mayukwayukwa. En décembre 2011, les autorités politiques avaient pris l'engagement d'intégrer 10.000 anciens réfugiés angolais. L'accès des réfugiés aux services sociaux sera assuré avec l'appui du HCR.

Angola : Plus de 20.000 demandeurs d'asile et près de 24.000 réfugiés vivent dans ce pays. Il est l'un des pays où le soutien de la population et des pouvoirs publics aux réfugiés existe. Aussi, il faut noter que des solutions sont recherchées, entre le HCR et les autorités angolaises, pour près de 80.000 anciens réfugiés angolais restés en Namibie, en RDC et Zambie.

b) Afrique Centrale

Les pays d'Afrique Centrale, secoués par les conflits internes persistants au Nigeria et en RDC orientale, les violences en République Centrafricaine et au Burundi, sont exposés à une situation d'instabilité. Cette instabilité et ces violences ont provoqué des déplacements internes et externes des populations. Le HCR estimait le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de déplacés internes à environ 5,1 millions pour l'année 2015 dont 3,7 millions devaient relever de sa compétence dans la sous-région. Malgré, la complexité du contexte sous-régional, les gouvernements ont fait preuve d'une attitude constructive pour le droit d'asile et de respect du droit des réfugiés et de ses principes.

Le Tchad, état stable de la région et entouré des pays qui connaissent des conflits armés, a accueilli des réfugiés venant de la RCA, du Nigeria et du Soudan et connaît un bon nombreux de déplacés internes. Tenant compte de l'insécurité régnant dans ces pays, les possibilités du rapatriement volontaire n'existent presque pas. Au 31 juillet 2014, ce pays comptait 1.000 demandeurs d'asile Nigérians et 1.500 réfugiés Nigérians. Depuis janvier 2009, plus de 17.000 Centrafricains sont entrés au Tchad, portant de ce fait les réfugiés centrafricains à 70.000 dans ce pays. Par contre, les violences interethniques en 2006 et en 2007 ont causé 180.000 déplacés internes Tchadiens, vivant dans l'est du Tchad.

Par ailleurs, les bombardements dans la région du Darfour, au Soudan, et les rais transfrontalières des milices soudanaises mettant en danger des vies humaines ont provoqué l'exil de 250.000 réfugiés, à l'est du Tchad et vivent dans 12 camps dans une région aride, sans ressources naturelles comme l'eau et le bois de chauffage. Dans ces camps, beaucoup d'enfants abandonnent les études au profit des tâches domestiques et d'autres arrêtent en vue de travailler

dans les familles tchadiennes. Venant des villages pillés et réduits en cendres, les femmes et les filles de cette région ayant été violées, abusées et humiliées, plusieurs d'entre elles ont été bannies de leurs communautés.

Aussi, 113.000 rapatriés tchadiens sont confrontés à l'octroi des documents par leur pays et courent le risque d'apatridie.

Le conflit armé survenu en Centrafrique depuis décembre 2013 a causé le déplacement d'environ 930.000 personnes à l'intérieur du pays en 2014 et un exode vers les pays limitrophes de 135.000 réfugiés au Cameroun, de 22.000 en RDC et de près de 10.000 au Congo-Brrazzaville. Ainsi, le nombre total de réfugiés centrafricains accueillis dans ces pays, tenant compte de ceux de longue date, s'élève à environ 427.200. aussi, des dizaines de milliers de ressortissants d'autres pays, originaires majoritairement du Tchad et du Cameroun, ont été obligés à fuir la violence dans ce pays. Du fait de l'installation des ressortissants tchadiens en Centrafrique depuis de longues années et nombreux d'entre eux étant des Tchadiens de la deuxième ou de la troisième génération n'ayant aucun lien, sinon peu avec le pays dont ils portent la nationalité, les violences en RCA ont causé un problème humanitaire pour ceux-ci.

Le conflit opposant les forces armées nigérianes à Boko Aram dans le nord-est du Nigéria a jeté des personnes hors des frontières de ce pays. Ainsi, 36.000 nigérians se sont réfugiés au Cameroun, augmentant le nombre total des réfugiés accueillis dans ce pays à 278.000. il sied de noter que les rebelles nigérians agissant dans les Etats fédéraux frontaliers de Yobe, d'Adamawa et de Borno, mènent des incursions sur le territoire camerounais, en se livrant à des violences, vols et enlèvements.

La situation sécuritaire dans l'est de la République Démocratique du Congo, instable et imprévisible, a empêché de rapatrier quelque 429.000 réfugiés congolais vivant dans les pays de la région du Gand Lac : 57.000 au Burundi, 74.000 au Rwanda et 55.000 en Tanzanie. Par ailleurs, plus de 2,6 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur des frontières congolaises. 119.000 réfugiés congolais originaires de la province de l'Equateur (RDC) vivant au Congo-Brazza depuis 2009-2010 ont été rapatriés en 2014. Malgré ce retour au pays, le Congo-Braza accueille encore environ 23.200 congolais RDC. Des populations moins importantes de ce pays sont accueillies sur tout le continent africain, particulièrement en Ouganda, en Zambie et au Kenya.

Les offensives de la Brigade d'intervention rapide de la MONUSCO ayant conduit au démantèlement d'un des principaux groupes rebelles ont permis la stabilisation de la situation sécuritaire dans l'est de la RDC. Etendues à d'autres groupes, elles permettront de créer des conditions favorables au rapatriement des Congolais (RDC) exilés au Burundi, au Rwanda, en Ouganda, au Congo-Brazza, en RCA et en Tanzanie. L'objectif de réinstaller 50.000 réfugiés RDC entre 2012 et 2017 accueillis dans la région des Grands Lacs se poursuit.

Outre le rapatriement librement consenti, l'intégration dans le pays d'accueil et la réinstallation des réfugiés congolais (RDC), les solutions durables sont recherchées : pour les réfugiés angolais vivant au Congo-Brazza et en RDC, pour les réfugiés burundais au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie, pour les réfugiés rwandais au Burundi, au Congo-Brazza et en RDC. En septembre 2014, le Président tanzanien annonçait la reprise du processus de délivrance de certificats de naturalisation aux anciens réfugiés burundais naturalisés (TRN)[2].

c) Afrique de l'Ouest

La région Ouest-africaine a connu également des foyers de violence qui ont provoqué le déplacement des populations à l'intérieur et à l'extérieur, dans les pays voisins. Dans cette région, le HCR a sous sa compétence plus de 15.000 réfugiés.

Les violences postélectorales de 2010, en Côte d'Ivoire, avaient causé 300.000 réfugiés qui s'étaient rendus dans les pays limitrophes : Libéria, Togo et le Mali. Près de 200.000 ivoiriens s'étaient réfugiés au Libéria et le rapatriement volontaire initié fin 2012 a permis le retour d'environ 40.000 ivoiriens du Libéria et quelque 160.000 l'ont été par leurs propres moyens.

Selon le HCR, la Côte d'Ivoire compterait près de 600.000 à 700.000 apatrides entre janvier et décembre 2015. Cependant, le pays a franchi une étape décisive pour la réduction de son nombre d'apatrides en ratifiant les Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie en fin 2013.

Les élections présidentielles organisées au Mali en 2014 et l'amélioration relative de la sécurité dans la nord du pays ont suscité le retour d'un grand nombre de réfugiés maliens chez eux. Dans ce sens, courant 2014, plus de 12.900

2 TRN= Tanzanien récemment naturalisé

réfugiés ont été bénéficiaires d'une aide au rapatriement et pour 2015, l'assistance au retour au pays a été accordée à 42.000 réfugiés, auxquels, selon les estimations du HCR, s'ajouteraient environ 74.000 déplacés internes.

Les violences dans le nord du Nigéria opposant l'armée nigériane aux groupes armés ont provoqué d'importantes vagues de déplacés et causé une crise humanitaire. En effet, plus de 500.000 civils se sont déplacés à l'intérieur des frontières nationales et d'autres sont aller dans les pays limitrophes : Cameroun, Niger et Tchad. Outre, les défis politiques et les problèmes sécuritaires, ces populations sont soumises à l'insécurité alimentaire persistante du sahel. Par ailleurs, le HCR a eu sous sa compétence, en 2015, 1.700 réfugiés reconnus comme tels. Il a également travaillé au rapatriement des réfugiés camerounais.

Le Sénégal offre l'hospitalité à environ 15.800 réfugiés dont plus de 13.500 réfugiés mauritaniens. Ayant des cartes d'identité délivrées par les autorités politiques, ces réfugiés jouissent des droits économiques et sociaux. En l'absence du rapatriement, le processus d'intégration sur place a été envisagé pour eux l'année dernière.

d) Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique

Cette zone, comme les autres régions africaines, connaît une instabilité sécuritaire. Cela conduit à des vagues importantes de mobilité des populations.

Les violences ayant éclaté au Soudan du Sud, en décembre 2013, ont entrainé le déplacement interne de 1,3 millions de personnes, plus de 450.000 nouveaux réfugiés sud soudanais ont trouvé refuge en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan. 160.000 réfugiés sud soudanais ont été enregistrés au Soudan, d'après l'agence onusienne. Le contexte d'instabilité sud soudanais a aggravé la situation humanitaire déjà critique de plus de 243.000 réfugiés majoritairement soudanais au Soudan du Sud. Dans ce pays, le risque de famine dans certaines régions et la perspective de nouveaux déplacements internes et externes demeurent préoccupants. En effet, à en croire le HCR, environ 4,6 millions de personnes souffriraient d'insécurité alimentaire à cause de la dégradation considérable de la situation humanitaire au Soudan du Sud. A ces sujets de préoccupation s'ajoutent les fortes pluies et les inondations qui ont ravagé l'Ethiopie, le Kenya et le Soudan du Sud et qui ont aggravé de ce fait les difficultés dans les zones d'accueil des réfugiés.

En 2014, le nombre de réfugiés accueillis en Ethiopie s'élève à 190.000, faisant d'elle le plus grand pays d'accueil en Afrique. Ainsi, on y trouve des masses de civils composées majoritairement de femmes et des enfants, souffrant de troubles nutritionnels alarmants, en quête de protection et d'assistance humanitaire, qui vivent à Gambella, région à l'ouest de l'Ethiopie. Aussi, l'arrivée importante d'Erythrée de mineurs non accompagnés constitue une grande préoccupation en raison de la traite et le trafic de réfugiés érythréens.

Malgré la stabilité en Somalie, la situation sécuritaire demeure précaire. En effet, les interventions persistantes de milices mettant à mal la sécurité poussent aux nouveaux déplacements internes. Toutefois, cette stabilité apparente incite certains réfugiés et déplacés à retourner dans leur région d'origine. Les réfugiés somaliens sont estimés à près de 1 million et les déplacés internes à 1,1 million. La recherche de solutions pour ces personnes a conduit, en août 2014, les Gouvernements de Djibouti, d'Ethiopie, du Kenya, d'Ouganda, de Somalie et du Yémen à adopter l'Engagement d'Addis-Abeba[3].

Les pays de la Corne d'Afrique, notamment l'Ethiopie, la Somalie, le Soudan et le Djibouti, ont offert leur hospitalité aux personnes fuyant l'escalade du conflit yéménite qui a éclaté en mars 2015. Ainsi, la région a reçu près de 70.000 personnes en provenance du Yémen. Ces pays accordent le statut de réfugié prima facie aux Yéménites arrivant sur leur sol et le séjour aux personnes d'autres nationalités venant du Yémen.

Djibouti, pays aux ressources naturelles limitées, peinant de se remettre de plusieurs années de sécheresse consécutive, accueille plus de 23.000 réfugiés, majoritairement somaliens et séjournant dans le pays depuis plus de deux décennies, qui vivent dans les camps d'Ali-Addeh et de Holl-holl. Dans ce pays, les possibilités d'emploi et les perspectives d'intégration sur place des réfugiés sont limitées.

3 Par cet accord, les Gouvernements se sont engages au maintien d'un espace d'asile pour ces réfugiés selon les nécessités et à l'amélioration de la qualité d'asile en trouvant des solutions pour ces personnes exilées, pour certains depuis 30 ans. Le gouvernement somalien, quant à lui, s'est engage à poursuivre ses efforts d'instauration d'un environnement favorable aux rapatriements librement consentis.

2- Les défis des migrations forcées en Afrique

Le phénomène migratoire de manière générale et spécifiquement les migrations forcées sont sources de plusieurs défis pour l'humanité tout entière et particulièrement pour les pays où sévissent les violences armées, les pays de transit et ceux qui accueillent les réfugiés et demandeurs d'asile.

Les pays ou les régions qui connaissent les affrontements armés sont pour la plupart pourvus de ressources naturelles ou matières premières. La convoitise éhontée des multinationales à contrôler, à avoir la main mise sur ces zones pour une exploitation démesurée des richesses naturelles au détriment des populations riveraines et des conséquences négatives pour l'environnement est la cause des violences dans certains pays ou certaines régions de ces pays. Même dans les pays ou les régions où les groupes à caractère religieux ou laïc font la loi, les ressources naturelles constituent le vrai mobile des violences. C'est le cas en République Centrafricaine, au Soudan du Sud, au Nigéria, au nord Mali et dans la région du Kivu en RDC. La mauvaise conception du développement fait que « *les ressources de la terre sont aussi objet de déprédation à cause de la conception de l'économie ainsi que de l'activité commerciale et productive fondées sur l'immédiateté* »[4]. Cette conception du développement basée sur l'immédiateté soulève le défi du développement durable et intégral : ce développement humain authentique au caractère moral et ayant plein respect de la personne humaine mais aussi prêtant attention au monde naturel et tenant compte de la nature de chaque être et de ses rapports mutuels dans un système ordonné[5]. Le développement durable et intégral doit consentir à « *assumer un style de sobriété économique et écologique, en prenant conscience que la possession du superflu et le désir de l'avoir plus, sont entrain d'étouffer des populations entières, en imposant des modèles culturels dans lesquels ne sont point garantis la satisfaction des besoins fondamentaux, la liberté des choix personnels et des modes de vie marqués à l'idée de l'unité de la famille humaine* »[6].

Ainsi, tout vrai développement doit concourir à protéger la vie et il n'y a pas de vie en détruisant l'environnement humain. La vie humaine, du fait de son

4 François, Lettre Encyclique *Laudato Si. Sur la sauvegarde de la maison commune*, Edition Médiaspaul, Kinshasa 2015, n°32

5 Cf. *Ibidem*, n°5

6 C. Dotolo, Préface à J.-J. B. Ndoulou, *La théologie moltmanienne et ses implications à une pastorale de la mobilité humaine au Congo-Brazzaville*, L'Harmattan, Paris 2011, p. 21

prix, est un don qu'il faille protéger de « *diverses formes de dégradation* »[7]. Dans ce sens, toute volonté de protection et d'amélioration du monde ne peut se concevoir et se faire sans la prise en compte de l'autre et suppose de profondes mutations dans « *les styles de vie, les modèles de production et de communication, les structures de pouvoir établies qui régissent aujourd'hui les sociétés* »[8] et cela pose le défi de la bonne gouvernance.

Le phénomène des migrations forcées soulève de nombreux défis dans les pays de transit et de destination ou d'accueil. En effet dans beaucoup de régions d'Afrique, l'accès aux personnes déplacées ou aux réfugiés est rendu difficile et parfois impossible par des routes impraticables et les pluies diluviennes mais aussi et surtout par les conditions sécuritaires. Cela pose le problème du défi de la paix. Aussi, l'implantation des camps de déplacés ou des réfugiés se faisant principalement, dans certains pays, dans des zones rurales isolées des habitations des populations locales et étant des camps manquant de voies de communication adéquates provoque l'isolement des occupants, leur enclavement et les expose à l'insécurité persistante des groupes armés. Ainsi, le manque de sécurité, l'enclavement et l'isolement des camps sont des défis auxquels il faut faire face pour le bien des déplacés, des réfugiés et des communautés locales.

Dans certains pays, le manque ou la faiblesse des mécanismes législatifs et institutionnels de protection des réfugiés expose les réfugiés à se voir violer certains de leurs droits fondamentaux. En effet dans ces circonstances de carence institutionnelle et de violation des droits, les réfugiés sont confrontés à l'impossibilité de jouir de certains droits fondamentaux tels que la liberté de circulation, le droit de travail et l'accès aux services essentiels, en matière d'éducation et de santé. Cette carence législative et institutionnelle est aussi cause pour les réfugiés de leur incapacité à parvenir à l'autosuffisance et à se procurer les moyens de subsistance. Ceci les place dans des conditions des assistés permanents. A ces défis, s'ajoutent ceux des cas de refoulement et/ou de refus d'accès à l'asile, de la violence sexuelle.

Pour les pays qui offrent l'hospitalité à un nombre important de réfugiés et qui ne disposent pas de ressources financières et humaines nécessaires, l'accueil de ceux-ci met sous pression ces pays et dans ces cas, les réfugiés courent le

7 *Idem*
8 Saint Jean-Paul II, Lettre Encyclique *Centesimus annus* (1er mai 1991), n°58, cite par *Idem*

risque d'être exposé à l'insécurité alimentaire et pour les femmes, le risque de la prostitution est élevé.

Nombre de pays n'ont pas ratifié les Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie et le manque de données et d'informations fiables sur la problématique de l'apatridie font que plusieurs personnes deviennent des apatrides. De ce fait, l'apatridie constitue un autre défi causé aussi par les migrations forcées.

Outre ces défis d'ordres matériel et juridique, les immigrés et émigrés forcés, étant des personnes humaines ressentent aussi le désir de satisfaire leurs besoins spirituels. Dans ce sens, la non prise en compte, dans certains pays ou certaines régions, de la dimension religieuse des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes est un défi qui doit être relevé pour le bien de ceux qui, habitués à l'écoute de la Parole de Dieu et à pratiquer les sacrements, se retrouvent dans cette situation de migration où ils en sont privés.

3- Les migrations forcées : un « locus theologicus » contemporain

Dans le document intitulé *La théologie aujourd'hui : perspectives, principes et critères*, la Commission Théologique Internationale écrit entre autres que « *la source et le point de départ de la théologie est la Parole de Dieu révélée dans l'histoire, et la théologie cherche à comprendre cette Parole* »[9]. Et par l'incarnation, la vie, la mort et la résurrection de Jésus, Fils unique du Père, Dieu s'est révélé sauveur du monde et ce Dieu, dans la profondeur de son être, est Père, Fils et Saint-Esprit et la fonction du théologien, à en croire la Congrégation de la Doctrine pour la Foi, est « *d'acquérir, en communion avec le Magistère, une intelligence toujours plus profonde de la Parole de Dieu contenue dans l'Ecriture inspirée par la Tradition vivante de l'Eglise* »[10]. Dans ce sens, la théologie, en s'enracinant dans l'acte essentiel d'écouter dans la foi la Parole révélée de Dieu, qui est Jésus-Christ, aide le peuple de Dieu à pouvoir rendre compte de l'espérance qui est en lui. Ainsi, dans cette perspective le théologien offre « *sa contribution pour que la foi devienne communicable, pour que l'intelligence de ceux qui ne connaissent pas*

9 Commission Théologique Internationale, *La théologie aujourd'hui : perspectives, principes et critères*, Vatican, 2012, n°72

10 Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Instruction sur la vocation ecclésiale du théologien*, Liberia Editrice Vaticana, Cité du Vatican, 1990, n°6

encore le Christ puisse rechercher et trouver la foi »[11]. Bien que la révélation plénière de Dieu comme Père aimant le monde (Jn 3, 16.35) s'accomplit dans la révélation de Jésus, la création et l'histoire sont également « *le lieu et le temps dans lesquels Dieu se révèle* »[12]. Dans cette ligne, les événements dans l'histoire du monde, dans la vie des hommes sont des points de repère fondamentaux pour le discours théologique car à travers eux Dieu communique, transmet un message aux hommes de foi. Et le phénomène migratoire est l'un de ces lieux ou points de repère qui interpelle et questionne la foi dans son lien à Dieu et dans ses rapports à l'être humain. Car la foi en Jésus-Christ rend le croyant responsable de la vie de l'autre, Caïn, qu'as-tu fait là ? (Gn 4, 10). Le vécu des migrations, mieux l'expérience migratoire, depuis les causes causantes du départ de chez soi, en passant par le ou les pays de transit jusqu'à celui de destination, invite les migrants eux-mêmes, les communautés du ou des pays de transit et celles du pays d'accueil à lire, scruter ce parcours migratoire pour percevoir, découvrir le message que Dieu communique au moyen des défis soulevés par ce phénomène. Les défis rencontrés par les populations déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières nationales, ceux soulevés dans les pays de passage et dans ceux de destinations ne laissent pas la foi indifférente.

Les migrations forcées, du fait du nombre important de déplacés internes et d'exilés qu'elles engendrent, de par les défis qu'elles soulèvent dans les pays de départ, de transit et de destination, de par les causes qui les provoquent, sont un phénomène qui ne peut laisser le croyant, l'Eglise et toutes les personnes de bonne volonté insensibles. Les défis soulevés par les migrations forcées font d'elles un lieu d'indignation prophétique. Dans cette perspective, les foules de déplacés, les souffrances endurées par des milliers, des centaines de milliers d'êtres humains, la violence armée vécu, les drames et les tragédies subies par les familles, des vies supprimées ne peuvent ne pas interpeller la foi chrétienne pour la soustraire au « *drame de l'insignifiance* »[13] en évitant de tomber dans la manière d'agir du lévite de la parabole du Bon Samaritain (Lc 10, 32 s)[14]car l'homme constitue « *la première route et la route fondamentale de l'Eglise* » comme l'affirmait Saint Jean-Paul II dans son Encyclique *Le Rédempteur de l'homme*, parce que « *racheté par le Christ, parce que le Christ est en quelque sorte uni à*

11 *Ibidem*, n°7$2
12 Commission Théologique Internationale, *Ibidem*, n°6
13 J.-M. Ela, *Repenser la théologie africaine. Le Dieu qui libère*, cite par J.-J. B. Ndoulou, *Op. Cit.*, p. 122
14 Cf. *Idem*

l'homme, à chaque homme sans aucune distinction, même si ce dernier n'en est pas conscient (...) Cet homme étant donc la route de l'Eglise, route de sa vie et de son expérience quotidiennes, de sa mission et de son labeur, l'Eglise de notre temps doit être, de façon toujours renouvelée, consciente de la situation de l'homme »[15].

Les migrations forcées comme « *signes des temps* », comme phénomène de l'histoire des hommes et des pays africains, à cause de leur influence et étendue, sont le miroir d'une période, expression des besoins et des aspirations particuliers des peuples. Ainsi, l'expression « *signes des temps* » manifeste la prise en compte de l'historicité du monde mais de l'Eglise, qui est dans le monde (Jn 17, 11.15.18) bien que n'étant pas du monde (Jn 17, 14.16). De ce fait, ce qui se produit dans le monde ne peut laisser l'Eglise indifférente. En effet, affirme la Commission Théologique Internationale : « *Le monde est le lieu où l'Eglise, en marchant dans les pas du Christ, annonce l'Evangile, rend témoignage à la justice et à la miséricorde de Dieu, et prend part au drame de la vie humaine* »[16]. Signes des temps, les migrations forcées sont un lieu théologique en ce qu'elles constituent un point de repère par lequel la théologie aide les croyants et le Magistère à saisir « *l'importance des développements, des événements et des tendances de l'histoire humaine, et à discerner et à interpréter les voies par lesquelles à travers eux il se peut que l'Esprit Saint parle à l'Eglise et au monde* »[17]. En effet, « *vivant avec foi leur vie de chaque jour dans le monde, tous les chrétiens sont confrontés au défi d'interpréter les événements et les crises qui surviennent dans les affaires humaines, et tous sont engagés dans des discussions et des débats dans lesquels la foi est interrogée et doit donner une réponse* »[18]. Les migrations forcées constituent l'un de ces lieux qui interrogent la foi et lui demandent des réponses.

Conclusion

Après le parcours panoramique des migrations, notamment celles forcées, dans une Afrique secouée par des conflits armés, une affirmation s'impose : les migrations sont « *signes des temps* ». En effet, au regard des défis qu'elles soulèvent pour les populations déplacées internes et les exilés, les migrations

15 St Jean-Paul II, Lettre Encyclique *Le Rédempteur de l'homme*, Pierre Téqui éditeur, 1979, n°14
16 Commission Théologique Internationale, *Ibidem*, n°54
17 *Ibidem*, n°53
18 *Ibidem*, n°52

forcées sont un lieu de souffrances et d'avilissement de l'être humain. Dans ce lieu, les exilés comme les déplacés internes sont confrontés à plusieurs obstacles pour prendre en main leur vie, mieux leur destin. Le Jésus s'identifiant aux pauvres, aux opprimés, aux marginalisés, aux petits, aux exilés et aux déplacés forcés nous interpelle en se référant à Mt 25, sur le Jugement dernier. Ainsi, l'expérience migratoire, notamment forcée, ne laisse la conscience de l'Eglise indifférente. L'Eglise africaine est-elle réellement une Eglise à la conscience éveillée ?

Gestion des conflits et migration responsable à l'exemple d'Abraham (Gn 13). Quelles leçons pour aujourd'hui ?

André Kabasele Mukenge

Après un stage pastoral au camp des réfugiés de Tongogara (Zimbabwe), Emmanuel Bueya, jésuite congolais (R.D.Congo), propose une réflexion sur la pastorale de la mobilité humaine[1]. Décrivant la tragédie des réfugiés faite d'errance, de dénuement et de détresse spirituelle, il déplore surtout l'absence d'activité ecclésiale dans les camps. Il cite les différentes causes de migrations en Afrique, notamment les guerres, les conflits frontaliers, les subversions externes, les difficultés économiques, l'instabilité des régimes politiques, les rivalités interethniques, l'intolérance idéologique, etc. Il préconise, entre autres, qu'il y ait, en amont, la prévention et une meilleure gestion des conflits. Il propose, en outre, de former les agents pastoraux à cette gestion et de les sensibiliser sur les questions de réconciliation et de dialogue.

Dans le cadre de ce forum, nous voudrions centrer ma contribution sur la prévention et la gestion des conflits en partant du paradigme d'Abraham, tel qu'il ressort de Gn 13. Le choix de ce personnage n'est pas neutre. Les récits bibliques le présentent comme un perpétuel migrant, depuis cet ordre reçu de Dieu *« Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, va vers le pays que je t'indiquerai »* (Gn 12, 1). Cette image de migrant est tellement prégnante que l'épître aux Hébreux en fera une lecture spirituelle :

> *« Par la foi, Abraham obéit à l'appel de partir vers un pays qu'il devait recevoir en héri-*

1 Cf. E. BUEYA MAKAYA, *« L'Eglise sur la route de l'exil en Afrique noire ». Repenser la pastorale de la mobilité humaine ?*, dans *Telema* 4 (2003), p. 64-77.

> *tage, et il partit ne sachant où il allait. Par la foi, il vint séjourner dans la Terre promise comme en un pays étranger, y vivant sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, héritiers avec lui de la même promesse. C'est qu'il attendait la ville pourvue de fondations dont Dieu est l'architecte et le constructeur* » (He 11, 8-10).

L'approche narrative des récits de la Genèse a montré que les principales sources des conflits entre les humains sont : la convoitise et le refus d'accepter une limite dans le désir de posséder[2]. Toutefois, la parole joue un rôle important dans le règlement des différends. Nous allons le vérifier en examinant le récit du conflit qui, à travers leurs bergers respectifs, opposa Lot à Abraham, et les força à se séparer. Ce récit peut nous instruire sur certaines raisons qui poussent à la migration, ainsi que sur les conditions d'une migration responsable. Mais avant d'y venir, nous allons dire un mot sur le thème biblique de migration. Ce sera notre premier point.

1. L'ambivalence de la migration dans la Bible

Le thème de la migration trouve dans la littérature biblique un ancrage solide[3]. Déjà il est placé au cœur du mythe des origines comme une dynamique archétypale de la vie humaine. En effet, le premier récit de migration se lit dans l'expulsion d'Adam et Ève du paradis (Gn 3, 23-24). Le deuxième récit apparaît dans l'errance de Caïn, devenu apatride suite à la malédiction divine après le meurtre de son frère : « *Tu seras un errant parcourant le monde* » (Gn 4, 12). Toutefois, Caïn ne doit pas errer sans protection : le Seigneur lui impose un signe afin de le soustraire à la vindicte. La migration de Caïn, tout comme celle d'Adam et Ève sont décrites comme un éloignement de Dieu : « *Ainsi Caïn partit loin du Seigneur et s'installa à Nod* » (Gn 4, 16).

On peut tenir que dans ces récits, la migration est présentée négativement, comme une expulsion qui brise la relation avec Dieu. Elle est la conséquence du paradis perdu et du péché.

Toutefois, une autre perspective considère l'expérience de migration dans un

2 Voir A. WENIN, *La question de l'humain et l'unité du livre de la Genèse*, dans ID. (éd.), *Studies in the Book of Genesis. Literature, Redaction and History* (BETL, CLV), Leuven, 2001, p. 3-34.
3 Cf. H. VÖGEL, *Migration und Religion – zwei Schlüssel zur menschlichen Identität*, dans *Forum Missio* 5 (2009), p. 205-216.

sens positif, non plus comme un éloignement de Dieu, mais plutôt comme une marche avec Dieu, marche qui conduit à un nouvel espace de vie et qui fait partie de l'histoire du salut. Cette perspective commence avec Abraham. Avec lui, la migration devient un élément essentiel de la promesse divine (Gn 12, 1s). Même l'événement fondateur de l'identité d'Israël comme peuple, à savoir l'exode, utilise la catégorie de la migration. Cela sera bien résumé dans le credo primitif d'Israël en Dt 26, 5b-10, prononcé à l'occasion de l'offrande des prémices : « *Mon père était un araméen errant… Il partit en Égypte où il vécut comme un étranger… Le Seigneur nous a sorti… de l'Égypte et nous a donné ce pays* ».

Cette utilisation de la migration comme catégorie de l'histoire du salut s'observe dans de nombreux textes et à différents niveaux. Ce n'est pas sans raison que certains appels de serviteurs de Dieu les atteignent alors qu'ils sont « en route » (cf. les exemples types de Moïse et de Paul de Tarse). Être en route, c'est être ouvert aux nouveaux espaces, c'est aussi se détacher du *statu quo*, s'attendre à tout. Celui qui est en route doit inscrire l'imprévisible à son agenda. En même temps, il doit tenir qu'il est désormais partenaire de cet imprévisible[4].

L'histoire d'Israël continuera à osciller entre les deux perspectives : migration-châtiment et éloignement de Dieu d'une part, et d'autre part, migration-promesse de salut et marche avec Dieu. Cela se voit bien dans l'expérience de l'exil à Babylone : l'exil lui-même est présenté comme un châtiment, tandis que le retour est décrit comme un nouvel exode et une nouvelle occupation du pays.

Le thème de la migration est présent également dans le Nouveau Testament. Les évangiles de l'enfance sont émaillés du motif de déplacement, depuis le voyage de Nazareth à Bethlehem, en passant par la fuite en Égypte. Jésus passe sa vie active comme un prédicateur ambulant, sans domicile fixe, et Luc raconte la vie de Jésus comme une montée vers Jérusalem, un long voyage qui le conduit « au chemin » de la croix.

Le motif de la migration apparaît également chez Paul lorsqu'il présente la vie du croyant comme une vie de nomade qui se déplace en terre étrangère, aspirant à sa vraie patrie, qui est la vie céleste (2 Co 5, 1-10).

4 Cf. A. KABASELE MUKENGE, *De l'émerveillement à l'engagement. Itinéraires bibliques pour une spiritualité des temps de crise,* dans *Telema* 1 (2001), p. 41-54.

On le voit donc, le thème de la mobilité humaine traverse de part en part les écrits bibliques et dessine plusieurs perspectives. Nous avons épinglé une vision négative de la migration (châtiment), une vision positive (promesse de salut), et une vision spirituelle (la marche du croyant). Venons-en à présent à l'épisode de Gn 13. Ce sera notre deuxième point.

2. Lecture de Gn 13

Gn 13 fait partie du cycle d'Abraham qui s'étend de Gn 11, 27 jusqu'à 25, 18. Dans cette section, il convient de noter l'importance des *généalogies* comme cadre général, et des *déplacements* et *itinéraires* comme fil narratif[5]. Deux thèmes y dominent : la promesse de la terre et celle d'une descendance. Le cycle est aménagé de telle manière que le suspense est savamment entretenu, car ces deux promesses tardent à se réaliser, et bien des obstacles contrecarrent constamment leur accomplissement[6]. Après les données généalogiques qui plantent le décor en mentionnant d'emblée la présence de Lot dans le sillage de son oncle Abraham et la stérilité de Sara, le texte annonce la promesse de la terre faite à Abraham par Dieu (12, 1s). À peine annoncée, cette promesse s'éloigne du fait de la famine qui se déclare dans le pays : Abraham et les siens sont obligés d'émigrer en Égypte (12, 10-20). Voilà une raison de migration et de mobilité : la recherche de sécurité alimentaire et le désir de se soustraire aux conditions physiques difficiles ou inhospitalières.

Il est intéressant de relever une correspondance significative qui incite à aller plus loin dans l'intelligence de notre récit : forcé par la famine, Abraham était descendu en Égypte d'où il revint comblé, entre autres, grâce à la générosité du Pharaon (Gn 12, 16). Mais ce dernier et sa maison furent frappés de grandes plaies (Gn 12, 17). Plus tard, les fils d'Israël descendront aussi en Égypte pour cause de famine (Gn 42s). Ils en sortiront nombreux (Ex 1, 7), et à leur départ, ils bénéficieront de la générosité des Égyptiens (Ex 12, 35-36) frappés, eux aussi, de grandes plaies (Ex 7, 14s). Il y a là, à n'en point douter, un phéno-

5 A. MARCHADOUR, *Genèse. Commentaire pastoral*, Paris, Bayard/Centurion, 1999 (2e éd.), p. 138.

6 Il est même étonnant de constater que jusqu'à la fin du cycle, le seul lopin de terre qu'Abraham possède vraiment est le champ de Makpéla, acquis à prix d'argent auprès d'Éphrôn le Hittite (cf. Gn 23); et que la descendance nombreuse qui lui est promise et qui est comparée à la poussière de la terre (Gn 13, 16) ou aux étoiles dans le ciel (Gn 15, 5) se limite au seul Isaac, comme héritier de l'alliance (Gn 17, 21).

mène de parallélisme (*syncrisis*) dont la portée peut nous aider à comprendre que ces récits posent les conditions à respecter pour vivre en hommes libres sur la terre donnée par Dieu. Parmi ces conditions, il y a sûrement la manière de regarder la terre et les autres. Un regard de convoitise, qui ne voit que son propre intérêt, en excluant toute altérité est porteur de destruction. Seul celui qui apprend à regarder l'autre – contemporain ou descendant - comme son frère, et à lui faire une place, tout en jouissant des biens comme des dons de Dieu, s'engage sur la voie de la paix, de la justice et de la réconciliation.

Gn 13, 1 marque l'étape du retour d'Égypte et nous présente à nouveau un Abraham nomade, se déplaçant de campement en campement. La fin du chapitre nous le montre s'établissant aux chênes de Mambré, à Hébron, non comme propriétaire, mais comme résident. Jusqu'à la fin du cycle, Abraham se considère dans le pays comme « un étranger et un résident » (Gn 23, 4 : *gēr wetôšāb 'ānōkī*).

Nous nous proposons, ici, de lire Gn 13 à partir du schéma quinaire, modèle qui décompose l'intrigue en cinq moments successifs. Nous obtenons la structure suivante : v. 1-5 : situation initiale ; v. 6-7 : nouement ; v. 8-9 : action décisive ; v. 10-13 : dénouement ; v. 14-18 : situation finale. Examinons cela de près.

2. 1. La situation initiale ou l'exposition (v. 1-5)

> *« Abram remonta d'Égypte au Néguev, lui et sa femme et tout ce qui (était) à lui. Et Lot (était) avec lui. Et Abram (était) très riche en troupeaux, en argent et en or. Il alla dans ses campements, de Néguev à Béthel, jusqu'à l'endroit où sa tente (était) auparavant, entre Béthel et Aï, à l'endroit de l'autel qu'il y avait fait précédemment. Et là, Abram invoqua le nom de Yhwh. Et Lot qui marchait avec Abram avait du petit bétail, du gros bétail et des tentes ».*

Il s'agit de la présentation des personnages et de leurs situations respectives. D'un côté Abraham : il remonte d'Égypte où il était parti pour cause de famine. Entretemps sa situation a agréablement évolué ; il revient comblé. Le narrateur mentionne d'abord d'une manière générale qu'il est accompagné de sa femme et de tout ce qui est à lui. Il signale également que Lot est à ses côtés (v. 1). Le narrateur se répand ensuite dans la description des biens d'Abraham pour justifier l'affirmation selon laquelle il était devenu « très lourd » (*kābēd me'ōd*) : il possédait du bétail, de l'argent et de l'or (v. 2). Avant de mentionner les biens de Lot, le narrateur rappelle judicieusement – par une analepse - qu'Abraham revient au même endroit où il avait déjà prié, entre Béthel et Aï, et qu'il y in-

voque le nom de Yhwh (v. 3-4). Ce rappel réussit à présenter le patriarche comme un homme qui donne continuellement une place à Dieu, un homme ouvert sur autre chose que lui-même.

Il nous semble utile de faire trois observations sur cette présentation. *Primo* : bien qu'ils soient parents, Abraham et Lot ont chacun ses biens. Les biens de l'un ne sont pas les biens de l'autre. Il y a donc place et respect pour la propriété privée. *Secundo* : si pour chacun trois termes sont utilisés pour désigner ses biens, ces termes sont différents : ils ne possèdent pas la même chose. Pour avoir été tous comblés, ils n'en demeurent pas moins différents l'un de l'autre. La différence interhumaine, on le sait, est originaire et constitutive de l'humanité ; elle ne devrait pas être une source de conflit, mais, comme l'a déjà montré le récit du meurtre d'Abel (Gn 4, 1-16), elle l'est malheureusement[7]. *Tertio* : les tentes d'Abraham sont mentionnées dans le cadre de sa prière, tandis que celles de Lot sont présentées comme des biens. En effet, chaque fois qu'Abraham dresse ses tentes (v. 3. 18), c'est pour invoquer Yhwh, et il construit un autel au même endroit. Par contre, lorsque Lot dressera ses tentes, ce sera pour se sédentariser au milieu des gens qui pèchent contre Yhwh (v. 12).

Par rapport au thème de ces assises, il convient de relever que la migration peut être une voie de réalisation pour une personne ou un groupe : elle peut permettre à un individu de trouver les moyens qui lui font défaut et d'échapper ainsi à l'anéantissement. Le texte ne dit pas si ces moyens sont le fruit d'un dur labeur ou de la générosité humaine. L'ensemble du récit autorise cependant à les considérer comme une bénédiction divine, et à exclure ainsi une acquisition malhonnête ou violente (butin de guerre par exemple).

2. 2. Le nouement ou la complication (v. 6-7)

> *« Le pays ne leur suffisait pas pour habiter ensemble, car leurs biens étaient abondants et ils ne pouvaient pas habiter ensemble. Il y eut une dispute entre les bergers des troupeaux d'Abram et les bergers des troupeaux de Lot. Et les Cananéens et les Périzzites habitaient alors dans le pays ».*

7 Nous avons consacré une étude au conflit entre Caïn et Abel : A. KABASELE Mukenge, *Relecture de Gn 4,1-16 dans le contexte africain*, dans J.M. AUWERS - A. WENIN (éds), *Lectures et relectures de la Bible.* Festschrift P.-M. Bogaert (BETL, 144), Leuven, University Press, 1999, p. 421-441.

C'est le déclenchement de l'intrigue. Le narrateur prend soin de montrer que la difficulté qui va surgir est normale : vu leurs grands biens, ils ne pouvaient plus continuer à habiter ensemble (v. 6). Il s'agit là d'une loi naturelle de croissance : un lignage qui s'accroit finit toujours par se scinder en plusieurs sous-lignages pour permettre à tous un meilleur épanouissement. C'est une cause sociale de migration.

Le déclencheur de l'action c'est une dispute (*rîb*) qui va éclater entre les bergers d'Abraham et ceux de Lot (v. 7). Le texte ne dit pas explicitement la raison de la dispute. D'après Robert Alter, les auteurs bibliques laissent ouverte une certaine indétermination de sens, notamment en ce qui concerne les motifs des comportements, la caractérisation morale des personnages et leur vie psychologique[8]. Néanmoins le constat sur l'insuffisance des terres peut laisser deviner un conflit pour les mêmes pâturages ou les mêmes points d'eau.

Le narrateur biblique, lui, ne prend pas position dans cette dispute. L'incise sur la présence des Cananéens et des Périzzites dans le pays, insinue subrepticement que si Abraham et Lot se disputent le pays par leurs bergers interposés, celui-ci ne leur appartient pas. Ils ne pourront y prétendre que dans une logique du don et de l'action de grâces.

2. 3. L'action transformatrice ou décisive (v. 8-9)

> *«Abram dit à Lot : qu'il n'y ait pas, je t'en prie, de dispute entre moi et toi, entre mes bergers et tes bergers, car nous (sommes) des hommes frères. Tout le pays n'est-il pas devant toi ? Sépare-toi de moi, je t'en prie. Si tu vas à gauche, j'irai à droite ; et si tu vas à droite, j'irai à gauche »*

C'est le *turning point* de l'intrigue. Le tournant vise habituellement la liquidation de la difficulté. Ici il s'agit d'une proposition faite par Abraham. Les études narratives des récits du Premier Testament ont souligné l'importance de la parole et du dialogue dans les rapports interhumains. Notons que la résolution du conflit qui a éclaté entre les bergers est assumée par les responsables : Abraham perçoit nettement que ce conflit peut gâcher les relations entre lui-même et son neveu ; il ne veut pas que l'on en arrive là. Il ne veut pas non plus laisser pourrir la situation ou la laisser se dégrader davantage. Comme qui dirait, il prend les choses en mains.

8 Cf. R. ALTER, *L'art du récit biblique*, Bruxelles, Lessius, 1999, p. 22.

Quant au contenu de sa proposition, il mérite un examen approfondi, car c'est de là que l'on peut saisir ce qui fait la différence entre les deux protagonistes. D'emblée, Abraham donne la raison pour laquelle il faut éviter une dispute entre lui et Lot : « *car nous sommes des hommes frères*» (*kî 'anâšîm 'âhîm 'anâhnû*). Le terme hébreu *'âh* n'a pas seulement le sens restrictif de « frère du même père et de la même mère » (Gn 4, 8), il s'emploie aussi pour désigner le demi-frère (2 S 13, 4), le parent proche ou lointain (Gn 29, 15), le membre du même clan ou le compatriote (Gn 31, 32 ; Dt 17, 15), voire l'ami (2 S 1, 26) ou l'allié (Am 1, 9). Il peut même avoir le sens générique de « semblable » (Jb 30, 29).

Abraham propose la séparation tout en lui laissant le premier choix : « *si tu vas à gauche j'irai à droite, et si tu vas à droite, j'irai à gauche* ». Tout compte fait, la proposition renferme l'exigence d'une délimitation claire des territoires, l'établissement des frontières précises. Puisque les deux protagonistes sont des ancêtres éponymes, il y a lieu d'en déduire que l'entente entre peuples, tout comme l'entente entre individus requiert l'acceptation des limites et le respect de ce qui appartient à l'autre. Ce point peut paraître important dans la gestion des flux migratoires : la migration ne doit en aucune façon se transformer en une conquête territoriale ou une colonisation.

2. 4. Le dénouement ou la résolution (v. 10-13)

> *« Lot leva ses yeux et vit toute la plaine du Jourdain, car dans sa totalité, elle était une région arrosée avant que Yhwh ne détruisît Sodome et Gomorrhe. Elle était comme le jardin de Yhwh, comme le pays d'Égypte quand tu viens à Çoar. Lot choisit pour lui toute la plaine du Jourdain, et il partit à l'est. Ils se séparèrent chacun de son frère. Abram s'établit au pays de Canaan tandis que Lot s'établit dans les villes de la plaine. Il dressa ses tentes jusqu'à Sodome. Pourtant les hommes de Sodome (étaient) très mauvais et pécheurs contre Yhwh ».*

En principe, le dénouement c'est le moment où la tension initiale est liquidée. Lot fait son choix, et la séparation a bien lieu. La manière dont le narrateur relate le choix de Lot entend orienter le lecteur et lui faire partager le monde des valeurs du texte. Lot qui ne prononce aucune parole fait un choix guidé par ce qu'il voit : « *il lève ses yeux et voit toute la plaine du Jourdain*[9] ». En réalité, Lot jette sur ce qu'il voit un regard de convoitise. Un regard qui s'arrête aux ap-

9 Le terme hébreu *kikkâr* traduit par « plaine » signifie précisément « région environnante », « les alentours », « le cercle ».

parences, sans se préoccuper de la qualité des habitants de la région. Il y a un subtil écho au récit de Gn 3 dans lequel Ève avait regardé l'arbre avec la même convoitise, s'arrêtant à son aspect extérieur qui était agréable (Gn 3, 6). Ce rapprochement est du reste suggéré par le narrateur qui, avec ironie, compare cette région au jardin de Yhwh. L'ironie vient du fait que l'homme a déjà été chassé de ce jardin dont l'entrée lui est désormais interdite (Gn 3, 23-24)[10]. Et la suite du livre montrera que Lot perdra, lui aussi, ce qu'il a regardé avec tant de convoitise, tout comme Ève avait perdu le jardin. L'ironie est accentuée par l'indication proleptique selon laquelle cette appréciation de Lot a lieu bien avant la destruction de Sodome et Gomorrhe (v. 10). C'est aussi un signal à l'endroit du lecteur qui, connaissant la situation actuelle de la région, ne pourrait pas comprendre comment Lot a pu choisir une localité qui sent le souffre.

Relevons quelques détails pour saisir la portée négative du choix de Lot. Le narrateur utilise abondamment l'expression de la totalité,: *toute* la plaine (v. 10.11), région irriguée dans sa *totalité* (v. 11), termes qui suggèrent que Lot n'impose aucune limite à sa convoitise. Il veut avoir pour lui tout ce qu'il a vu. Attitude de conquête et d'accaparement. D'ailleurs, le narrateur précise qu'il choisit *pour lui (wayyibhar-lô)* ; et il révèle au lecteur ce que sont les habitants de Sodome, information ignorée de Lot qui apparaît dès lors comme quelqu'un qui s'est arrêté dans son choix aux apparences et à l'assouvissement de sa seule convoitise[11].

2. 5. La situation finale ou l'épilogue (v. 14-18)

> *« Et Yhwh dit à Abram après que Lot se fut séparé de lui : Lève tes yeux, je te prie, et vois à partir de l'endroit où tu es, vers le nord, le sud, l'orient et la mer (l'occident), car tout le pays que tu vois, je le donnerai à toi et à ta descendance pour toujours. J'établirai ta descendance comme la poussière de la terre. Si un homme est capable de compter la poussière de la terre, ta descendance aussi sera comptée. Lève-toi et parcours le pays dans sa longueur et dans sa largeur, car c'est à toi que je le donnerai. Abram dressa ses tentes, il vint et s'établit aux chênes de Mambré, qui (sont) à Hébron Il bâtit là un autel pour Yhwh ».*

10 On peut pousser encore plus loin le rapprochement et montrer que le regard de convoitise aveugle : les yeux d'Adam et Ève s'ouvrirent, comme s'ils étaient aveuglés par le regard de convoitise jeté sur l'arbre (Gn 3, 7). Lot regarde, lui aussi, les alentours du Jourdain en aveugle, sans voir la méchanceté des hommes qui y habitent.

11 Il s'agit là de ce que Robert Alter appelle « un procédé d'ironie dramatique » : le lecteur est averti de ce dont le protagoniste de l'histoire n'est pas conscient, alors qu'il devait l'être : R. ALTER, *op. cit.* p. 22.

Il n'est pas anodin de constater que Yhwh demande à Abraham de « *lever ses yeux et de voir* », gestes posés précédemment par Lot, de sa propre initiative. Il y a là une volonté délibérée du narrateur de souligner le contraste entre les deux protagonistes : alors que Lot avait levé les yeux pour voir la région du Jourdain et la choisir pour lui-même, Abraham est invité par le Seigneur à lever ses yeux pour regarder de l'endroit où il se tient les quatre points cardinaux. La référence à Dieu insinue qu'Abraham inscrit la possession de la terre au cœur du don ; ce qui permet d'y inclure l'altérité, celle de Dieu qui donne et celle de sa descendance à qui il devra laisser cet héritage. À bien voir, le don de Dieu dépasse Abraham lui-même. Alors que Lot avait choisi *pour lui*, dans un geste de convoitise et de désir de tout posséder (*toute* la plaine), la promesse de la terre est faite à Abraham et à sa descendance en même temps. En fait, Abraham, à ce stade, ne possède pas le pays et il n'a pas encore de descendance : il vit de la promesse. Un examen du contexte historique permettra d'enrichir notre réflexion. Ce sera notre troisième point.

3. Dans le contexte postexilique

L'historiographie biblique - deutéronomiste plus précisément - est truffée de récits où les prétentions territoriales sont réglées dans la violence, les conflits résolus par la loi du plus fort, et la conquête armée idéalisée. À l'opposé, les récits patriarcaux, en règle générale, reflètent une manière pacifique d'envisager la confrontation avec les peuples voisins[12].

Aujourd'hui, plusieurs spécialistes proposent de reculer l'écriture du cycle d'Abraham, voire des traditions patriarcales, jusqu'au temps de l'exil[13]. Dans ce contexte, on comprend mieux l'insistance sur la promesse définitive de la terre : l'expression « *pour toujours* » en Gn 13, 15 semble ainsi répondre à une situation où la promesse est définitivement compromise : les Judéens exilés, qui ont perdu leur terre, sont ainsi invités à conserver la même espérance qu'Abra-

12 Cf. J. PONS, *Confrontation et dialogue en Genèse 12-36*, dans *ETR* 65 (1990) n. 1, p. 15-26.
13 Ainsi J. VAN SETERS, *Abraham in History and Tradition*, New Haven-London, Yale University Press, 1975. Voir également T. L. THOMPSON, *The Historicity of the Patriarchal Narratives*, Berlin, W. de Gruyter, 1974 ; J. CAZEAUX, *Le partage de minuit. Essai sur la Genèse*, Paris, Cerf, 2006, p. 226-227; B. GOSSE, *Abraham comme figure de substitution à la royauté davidique, et sa dimension internationale à l'époque postexilique*, dans *Theoforum* 33 (2002), p. 163-186.

ham[14]. Puisqu'au retour de l'exil ils doivent retrouver les mêmes voisins, il faut imaginer un autre mode de confrontation, fait de dialogue et de compromis, plutôt que d'affrontements décrits par l'historiographie deutéronomiste[15]. Voilà pourquoi Gn 13 fait du personnage de Lot l'ancêtre des Ammonites et des Moabites et un compagnon, voire un neveu d'Abraham, dans le but de jeter les bases d'une entente avec les voisins transjordaniens.

On peut d'ailleurs saisir l'enjeu d'une telle construction littéraire et narrative si l'on considère que la communauté postexilique était déchirée par deux courants antagonistes : un courant exclusionniste représenté notamment par les livres d'Esdras-Néhémie et le Deutéronome ; et un courant tolérant vis-à-vis de l'étranger que représenteraient les récits patriarcaux, ainsi que des livres comme Ruth et Jonas. La technique narrative des récits patriarcaux dans ce contexte est d'attester des liens de parenté entre différents peuples de la région et de montrer que les enjeux vitaux ne se résolvent pas par la guerre, mais par une entente recherchée avec persévérance. On peut ici prendre toute la mesure de la raison avancée par Abraham pour résoudre le conflit : « *car nous sommes des hommes frères* » (entendez désormais : « *nous sommes des semblables* »)

Comme l'a signalé Jacques Pons, les rédacteurs des traditions patriarcales poursuivent un but : montrer que l'histoire d'Israël n'était pas finie avec la déportation et la perte de la terre, mais qu'elle devait recommencer sur des bases pacifiques. C'est pourquoi ils redonnent espoir en réaffirmant la promesse d'une terre non seulement à Abraham, mais davantage encore à sa postérité, représentée par les déportés rentrés ainsi que les rescapés de l'exil. En même temps, ils leur enlèvent toute illusion : ils devront dorénavant vivre dans un milieu où la terre se partage avec d'autres populations et où, seule l'entente négociée peut garantir la survie des uns et des autres. Au retour de l'exil, les déportés se considéraient comme les seuls héritiers légitimes, le vrai Israël (point de vue représenté par Ézéchiel, Esdras, Néhémie et tout le courant deutéronomiste)[16]. Face à eux, la population non exilée revendiquait son droit à la possession du pays en affirmant : « *Abraham était seul lorsqu'il a été mis en*

14 Cf. A. MARCHADOUR, *op. cit.*, p. 145.

15 Cf. J. PONS, *art. cit.*, p. 16.

16 Pour les détails, voir T. C. RÖMER, *Qui est Abraham ? Les différentes figures du patriarche dans la Bible hébraïque*, dans T. RÖMER (éd.), *Abraham. Nouvelle jeunesse d'un ancêtre*, Genève, Labor et Fides, 1997, p. 13-33, spéc. p. 21.

possession de ce pays. Nous qui sommes nombreux, c'est à nous que le pays est donné en patrimoine » (Ez 33, 24; cf. Ez 11, 15). Ce conflit territorial est lié à la redistribution des terres à laquelle les Babyloniens ont procédé après les déportations, et dont les bénéficiaires sont les non-exilés (cf. 2 R 25, 12; Jr 39, 10). À ce conflit les rédacteurs des traditions patriarcales, à la même époque, répondent, en montrant qu'Abraham, jusqu'à la fin, n'a pas possédé le pays, mais a dû survivre, par des alliances, des compromis, voire de l'habileté[17]. Autour de la figure d'Abraham, l'Israël en exil et l'Israël resté dans le pays sont ainsi appelés à la réconciliation. Et comme la promesse de la terre n'implique pas, selon les textes de la Genèse, l'expulsion des autres peuples qui vivent sur cette même terre, « Abraham devient alors une figure d'intégration qui permet le dialogue avec les autres[18]». Tirons-en des leçons. Ce sera notre dernier point.

4. Des leçons pour aujourd'hui

Quelle que soit l'idée que l'on se fait de l'historicité des récits patriarcaux, il faut savoir qu'ils ont une dimension symbolique et archétypale. À ce titre, ils conservent une valeur référentielle indéniable. Abraham et les autres patriarches vivent des expériences humaines et religieuses qui peuvent servir de référence à chaque génération de croyants, car ils sont plus des personnalités corporatives que des individus. Les leçons positives à tirer proviennent de l'attitude d'Abraham que le narrateur fait apparaître comme un modèle à imiter.

La première leçon, nous semble-t-il, est *qu'il prend l'initiative* pour régler le conflit. Et cette initiative consiste à rencontrer Lot en personne. Il fait de lui un interlocuteur, un protagoniste. On peut dire que leur conflit se règle au plus haut niveau, entre les responsables, les décideurs – ceux qui ont une influence et peuvent engager l'ensemble de la communauté - et non entre de simples exécutants. Ce point est à retenir pour la résolution des conflits aujourd'hui, et même la gestion de la crise migratoire.

Deuxième leçon : il convient d'apprécier *la motivation* qui préside à la prise de position d'Abraham : « *car nous sommes des hommes frères* ». Son objectif est donc de préserver cette fraternité, ou mieux de la construire. Et il le fait en

17 J. PONS, *art. cit.*, p. 25-26.
18 T. C. RÖMER, *Qui est Abraham, art. cit.*, p. 33.

recherchant une solution pacifique au conflit, et en tenant compte des intérêts de chacun (chacun a droit à une terre, chacun a voix au chapitre).

Une troisième leçon concerne *l'inclusion des générations futures* dans l'occupation du pays. L'une des conséquences qui en découlent est le refus de se sédentariser, c'est-à-dire de vouloir exercer une mainmise totale sur le pays. À ce propos, le contraste entre les deux protagonistes est frappant : alors que Lot choisit *pour lui* son territoire et y prend racine, Abraham continue à vivre comme un semi-nomade. Olivier Belleil a bien caractérisé les deux personnages quant à leur regard : « Le regard de Lot trahit la 'concupiscence', le désir qui cherche à s'emparer de ce qu'il convoite. Celui d'Abraham accueille la part immense que Dieu lui prépare. Il contemple le don de Dieu[19] ». La promesse et le don appellent donc le bénéficiaire à se sentir responsable vis-à-vis des générations futures. Le choix de Lot qui ne s'inscrit dans aucune promesse ni dans aucun don aboutira à la destruction totale (Gn 19). À Sodome et Gomorrhe, rien ne sera laissé aux générations ultérieures. C'est que, d'après ces récits, une entreprise qui ne fait aucune place à l'altérité (ici Dieu) et à la postérité mène inévitablement à la destruction irresponsable[20]. Cela ne doit-il pas interpeller notre gestion de l'espace et des ressources disponibles, qui doit tenir compte des générations futures ? Citons ce cas : le conflit dans la région des Grands lacs n'a pas seulement entraîné une catastrophe humanitaire, faite de massacres, de déplacements des populations, de haine et de méfiance entre groupes, il a également produit un désastre écologique et mis en danger des espèces animales protégées.

Que l'on ne s'y trompe cependant pas. L'actualisation d'un texte comme Gn 13 dans le contexte africain, particulièrement au regard des conflits qui marquent des régions entières, conflits générés soit par des prétentions territoriales, soit par la convoitise des richesses, soit encore par la soif de domination et de pouvoir, n'invite nullement à renoncer à ses droits, au nom d'une exploitation commune des ressources ou en vue de redessiner les frontières. Le texte que nous avons analysé se soucie du respect des limites (« *Si tu vas à gauche,*

19 O. BELLEIL, *Abraham, un père au cœur d'enfant*, Nouan-le-Fuzelier, 2000, p. 104.

20 C'était déjà le cas dans le récit de la tour de Babel (Gn 11) où nous trouvons des expressions semblables à celles qui décrivent l'attitude de Lot : *bâtissons pour nous* (*lânû*) une ville… *faisons pour nous* (*lânû*) *un nom* : un égocentrisme collectif qui ne tient compte ni de Dieu ni des autres générations.

j'irai à droite »), ainsi que de la protection de la propriété privée (chacun avait ses biens propres). Mais puisque les conflits sont inévitables, même au sein d'un même groupe, la règle d'or pour les résoudre reste *le dialogue,* et non les armes. C'est la leçon principale à retenir. Une parole responsable, qui engage ceux qui ont l'autorité, et qui vise à sauvegarder la fraternité humaine : « *car nous sommes des hommes frères* ».

Les Migrations Africaines: une Interpellation pour l'Eglise

Mesmin-Prosper Massengo

> «Nombreuses sont les civilisations qui se sont développées et enrichies précisément grâce aux apports venant de l'immigration. Dans d'autres cas, les diversités culturelles des autochtones et des immigrés n'ont pas été intégrées, mais elles ont montré leur capacité de cohabiter, à travers une pratique de respect réciproque des personnes, et d'acceptation ou de tolérance des mœurs différentes»[1].

C'est par ces mots positifs et encourageants, mais en même temps très révélateurs de la complexité du phénomène migratoire, mots du Pape Jean-Paul II que nous commençons notre propos qui porte sur « Les migrations africaines: une interpellation pour l'Église ». Mais, auparavant, permettez-nous de donner quelques précisions sur certaines expressions.

Ainsi, l'expression « migrations africaines » pose question. S'agit-il de migrations internes à un pays donné, de migrations d'un pays africain à un autre ou encore de l'Afrique vers un autre continent, l'Europe, l'Amérique ou l'Asie ?[2] En outre, est-il question de migrations forcées ou volontaires, de déplacements mus par des raisons politiques ou économiques ?

De plus, quelle Église est interpellée par les migrations : est-ce uniquement celle d'Afrique ? Ne s'agit-il pas autant de l'Église de départ (d'origine) que de

1 Jean-Paul II, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix de 2001*, 12.

2 Selon les statistiques de l'Organisation Internationale des Migrants, à peine 4% des Africains se rendent en Europe et 80% se déplacent à l'intérieur de l'Afrique.

l'Église d'arrivée (Eglise d'accueil) ? Qu'en est-il de l'Église de transit?[3] C'est donc l'Église universelle qui doit se sentir concernée par les Migrations africaines...

En outre, le phénomène migratoire n'est pas du tout une nouveauté. C'est une réalité qui est inhérente à l'histoire humaine. Ainsi, la Bible évoque la migration d'Abram sur instruction de Dieu lui-même: « Quitte ton pays, ta parenté et la maison de ton père, pour le pays que je t'indiquerai... »[4] Joseph a dû émigrer (se réfugier) en Égypte, en compagnie de Marie et de Jésus, pour que l'enfant échappe à la furie et à la jalousie de Hérode qui projetait de le faire périr... (Mt 2, 14-15).

Comme nous le constatons, la réalité des migrations est certes fort répandue, mais en même temps fort complexe. Elle exige de prendre en compte de nombreux éléments. Pour notre part, nous nous proposons d'articuler notre réflexion en quatre étapes :

1. Cartographie et phénoménologie des Migrations africaines

2. Cause des Migrations africaines

3. Migrations africaines et Eglises

4. Concertation entre l'Église et les Etats/Organisations Internationales sur les Migrations

I. Cartographie et Phénoménologie des Migrations africaines

Quelles peuvent être la cartographie et la phénoménologie des migrations africaines ? Celles-ci ne peuvent se dessiner qu'en tenant compte des diverses informations que nous apportent les lectures diverses et par les moyens de communication sociale. Ces informations nous indiquent que les migrations tant internes qu'externes touchent quasiment l'Afrique entière, en dehors de quelques exceptions près.

3 Nous parlons de l'Église de transit parce que les migrants se sentent en situation de transit tant qu'ils n'ont pas encore atteint l'objectif final de leur périple. Et ils sont prêts à tout tenter pour y parvenir.

4 Gn 12, 1.

Ainsi, en Afrique du Nord, la Lybie vit dans la tourmente depuis la disparition de Mouahamar Kadhafi. Le Pays vit une instabilité indicible. La Tunisie, nonobstant l'élection incontestée de son nouveau Président, n'est pas épargnée par des attaques de tout genre, dont certaines sont très tragiques pour les populations tunisiennes et étrangères. L'Algérie fait face à des incursions graves de certains Islamistes et dont les répercussions se ressentent jusqu'au Mali. Le Maroc, en dépit d'un calme apparent, vit de plus en plus sur le qui-vive en raison de certaines attaques dont la plus meurtrière a été celle d'une cafétéria à Marrakech, il y a quelques années. Il constitue un pays important des migrations de transit, mais aussi, en raison de sa situation économique et politique, un pays de migrations tout court.

En Afrique de l'Ouest, le mouvement "Bokho Haram" sème la terreur et déstabilise, depuis quelques années, beaucoup de pays de cette zone de l'Afrique vivent au rythme des rafles de cette nébuleuse et il devient ipso facto une cause non moins importante de migrations. Aujourd'hui, cette gangrène est à nos portes, comme le prédisait il y a quelques années l'Archevêque de Niamey, Son Exc. Mgr Michel CARTATEGUY, dans une lettre écrite le 1er Janvier 2012 (Journée Mondiale de la Paix), lettre répercutée par le Vicaire Apostolique de Mongo au Tchad, Son Exc. Mgr Henri COUDRAY, le 7 Janvier 2012.

L'Afrique Centrale est une zone où l'instabilité politique, la mauvaise gestion des ressources naturelles et de ce qu'elles génèrent, les guerres à répétition, etc. sont de vrais fléaux, propices à des migrations forcées vers des espaces géographiques supposés plus sécurisés. Mais, hélas! La contagion de ces fléaux est telle que là où on croyait trouver refuge ou un abri, devient à son tour un brasier... et voilà ces hommes et femmes, sans oublier leurs enfants, de nouveau en route vers des horizons inconnus comme pris au piège d'un cercle vicieux.

Mais à côté de ces migrations forcées, nous devrions également mentionner ces migrations volontaires de nombreux commerçants ressortissants d'Afrique de l'Ouest. Ce sont des personnes qui travaillent librement et bien, en vue de gagner honnêtement leur vie dans les terres d'Afrique Centrale qui les accueillent.

En Afrique de l'Est, il y a aussi un phénomène migratoire assez important lié à l'instabilité politico-militaire de cette zone et aux problèmes économiques, notamment au niveau de la Corne de l'Afrique. C'est d'ailleurs l'une des régions d'Afrique concernées par les migrations périlleuses dans la Méditerranée dont parlent régulièrement les médias.

En Afrique Australe, il existe aussi des types de migrations assez complexes et délicates. Beaucoup de personnes traversent des pays entiers, au risque de leurs vies, parfois à pieds, vers l'Afrique du Sud où ils espèrent trouver un mieux-être. Mais, bien souvent, la réalité du terrain amène à la désillusion.

II. Causes des Migrations Africaines

Les causes des Migrations africaines sont fort multiples. Nous n'en citerons que trois : les situations politiques des pays africains (la découverte d'autres aires géographiques en vue de la prospérité); les réalités économiques découlant de ces situations politiques; les conflits armés.

a) Situations politiques des pays africains

Il n'est pas question ici de présenter de manière exhaustive les situations politiques de tous les pays d'Afrique. Certains d'entre eux nous forcent l'admiration en matière de démocratie et d'alternance démocratique. Mais, d'autres, malheureusement, livrent l'image d'une Afrique en panne et incapable de s'organiser, de s'arrimer aux nations modernes. C'est cette Afrique-ci que nous épinglons ici.

Pour cette Afrique en lambeaux (excusez mon expression), le manque de démocratie véritable induit des comportements excessifs de la part des gouvernants, allant jusqu'à restreindre les libertés fondamentales des citoyens. Les règles du jeu sont remises en cause par leurs propres géniteurs. Lorsque des voix contraires ou discordantes s'élèvent, elles sont étouffées, quand elles ne sont pas simplement et détruites, anéanties. Il s'en suit : chasse aux sorcières, subtil état de siège, restriction exorbitante des libertés, utilisation disproportionnée de la force à l'encontre des manifestations pacifiques, enlèvement des dissidents pour des destinations inconnues, voire disparitions physiques.

La sombre réalité que dépeint ce tableau pousse ceux qui craignent pour leur vie à se mettre à l'abri de pouvoirs autocratiques marqués par un monolithisme exacerbé. Ils se sentent contraints d'aller trouver refuge ailleurs.

b) Réalité économique des pays africains

Les économistes et les politologues qui traitent du phénomène migratoire reconnaissent l'impact du flux migratoire sur la réalité économique. D'ailleurs, dans

certains pays d'arrivée (d'accueil), ce constat est utilisé pour promouvoir l'idée d'une "Immigration choisie", consistant à n'accueillir que les personnes qui utiles pour les pays d'accueil. On ne cherche pas à récompenser la compétence ou le savoir-faire de ceux qui sont appelés à aller dans ces pays. Mais l'on pense les utiliser pour combler les lacunes ou déficits dans les domaines de compétence de ces "Immigrés ou Migrants choisis". Or, pour les pays de départ, il s'agit d'une fuite de cerveaux qui pénalise l'émancipation ou le développement de l'Afrique.

En sus de cette immigration choisie, il y a des migrations qui sont dictées par la soif d'un mieux-être. Des Africains, au risque de leur vie, bravent des obstacles de tout genre pour rejoindre l'Europe. Ainsi, la Méditerranée, au lieu d'être ce trait d'union entre le continent africain et le continent européen, est devenue un grand cimetière pour beaucoup de jeunes Africains qui y périssent.

Pourtant, la plupart d'entre eux sont sont issus des pays aux ressources naturelles immenses et riches. Mais, le problème qui se pose, au-delà de celui du prix de ces ressources fixé par les puissances qui les acquièrent, est celui de la construction du Bien commun comme l'a relevé l'Abbé Destin MOUENE NDZOROMBE, dans sa thèse intitulée: "Le Bien Commun selon la doctrine sociale: contributions socio-pastorales à la mobilité humaine au Congo-Brazzaville."[5] Parlant de ce pays, il relève :

> "Depuis lors, il a conservé cette vocation de Pays d'immigration et d'émigration. Si, jusqu'en 1991, son émigration est exclusivement estudiantine, cette dernière s'enrichira, à cause non seulement des guerres 'dites civiles' qu'il a connues, à partir de 1993 jusqu'au début des années 2000, mais aussi de l'absence du bien commun dans ce Pays. Ce qui a pour conséquence l'augmentation des émigrés économiques et des réfugiés congolais"[6].

En effet, le Bien commun entendu comme "un ensemble de conditions sociales qui permettent aux individus et aux groupes d'atteindre leur perfection", tout en ne perdant pas de vue l'individu, demeure la préoccupation majeure,

5 L'éditeur a préféré un autre titre à cette thèse et ce qui a donné lieu au livre suivant: MOUENE NDZOROMBE, Destin, *La construction du bien commun dans une société africaine et la doctrine pastorale de l'Eglise catholique. Le cas de la République du Congo*, Torino, L'Harmattan Italia, 2013, 303p.

6 MOUENE NDZOROMBE, D., *Ibidem*, pp 147-148.

en vue d'endiguer le phénomène migratoire du moins pour ceux qui quittent leur pays en quête d'un mieux-être.

Autrement dit, la redistribution des richesses nationales doit profiter à tous et à chacun, et non pas à un petit groupe. Sans quo, se créent des situations sociales et individuelles d'injustice. Elles poussent certaines personnes à aller chez un mieux vire ailleurs.

c) Les conflits armés

Enfin, les tensions et les conflits armés favorisent également la fuite des populations vers des horizons paisibles et sécurisants.

Nombre de ces conflits sont souvent alimentés par des multinationales ou des puissances étrangères à cause de leurs intérêts égoïstes. Malheureusement, cela se fait avec la complicité d'Africains, pour des raisons diverses. Ces tensions aboutissent à des déplacements ou à des errances graves, exposant les populations à des situations de grande précarité.

Pire, des régions d'Afrique vivent, de façon quasi-permanente dans des conflits armés. Cela est source d'incessants mouvements migratoires qui fragilisent l'équilibre individuel et expose la société à une instabilité qui ne favorise pas son développement.

Pour endiguer cette situation, il faut une véritable prise de conscience qui évalue, dénonce et oriente vers d'autres perspectives. L'Afrique a besoin de leaders, hommes et femmes, capables de penser et d'agir autrement, en vue de susciter des actions concrètes, sources du plein épanouissement du continent.

III. Migrations Africaines et Eglises

Le Magistère de l'Église s'est toujours soucié des Migrants. C'est pourquoi, avant de s'intéresser aux réalités concrètes relatives au rapport entre Migrations africaines et Eglises, nous faisons une petite présentation des documents du Magistère universel sur la question qui nous préoccupe.

a) Documents du Magistère sur les Migrants

L'existence du "*Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des personnes en déplacement*" est déjà une preuve de l'intérêt de l'Eglise pour cette catégorie de personnes.

Concernant les documents à proprement parler sur les migrations, nous pouvons citer en tout premier lieu la Constitution Apostolique *Exsul familia* du 1er août 1952, par le Pape Pie XII. Ce document présente l'assistance spirituelle aux migrants. Ensuite, il convient de relever le Motu proprio *Pastoralis migratorum cura* du Pape Paul VI du 15 août 1969, document dans lequel le Pape met en relief l'importance du patrimoine spirituel et culturel des migrants dans le soin pastoral qui leur est proposé. Le Pape note également l'importance de la langue nationale des migrants dans la mesure où c'est par elle qu'ils expriment leurs pensées, leur mentalité, leur vie religieuse.

Une semaine après la publication de ce Motu proprio, notamment le 22 août 1969, la Congrégation pour les évêques publie l'Instruction *De Pastorali migratorum cura (Nemo est)*. Il s'agit d'un document très novateur pour la pastorale des Migrants. Il pousse les différents protagonistes à prendre conscience du rôle qui est le leur. Le Migrant n'est plus considéré "comme un objet" ayant besoin d'une assistance particulière. Mais, il faut le prendre dans sa dignité de personne humaine, ayant des droits inaliénables et des devoirs dans la société et dans l'Eglise. Pour cela, une collaboration est requise entre l'Eglise de départ et l'Eglise d'arrivée.

Une année à mettre en lumière, dans la pastorale des Migrants, est l'année 1970 avec la création de la Commission Pontificale pour la Pastorale des Migrants et du Tourisme par le Motu proprio *Apostolicae caritatis* du Pape Paul VI. Huit ans après sa création, la Commission publie une lettre circulaire dont le titre est: "*Eglise et mobilité humaine*". Ce document établit une distinction claire entre deux types de mobilités: la mobilité choisie ou volontaire par les intéressés et la mobilité imposée par le souci d'un mieux-être, la recherche du travail, la recherche de la liberté pour les exilés ou les réfugiés. On y trouve aussi une réflexion sur l'Église et sa mission. Évangélisatrice par nature, l'Église est invitée à prendre à bras-le-corps la problématique de la migration dans sa pastorale qui doit continuellement s'adapter aux besoins qui se présentent. Le document révèle les différents cas de figures de la mobilité humaine, à savoir: immigrants maritimes, aéroportuaires, nomades, touristes et de la route...

Enfin, le dernier document en matière de pastorale en faveur des Migrants est l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi* du 3 Mars 2004 par le *Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement*. C'est une charte sur la pastorale auprès des Migrants et des Personnes en déplacement qui contient pratiquement tous les éléments aidant à cerner non seulement le phénomène, mais également permettant une intervention tous azimuts en faveur des catégories des personnes visées. La structuration du document en dit long et dénote la volonté de ne rien laisser de côté dans la maitrise de la problématique des Migrations: 1ère partie, les Migrations, signe des temps et sollicitude de l'Eglise; 2ème partie, Migrants et Pastorale d'accueil; 3ème partie, Artisans d'une pastorale de communion; 4ème partie, Structures de Pastorale missionnaire; Conclusion, Universalité de la Mission. Une sorte d'appendice est annexée à ce document: les Dispositions juridiques et pastorales.

Tout ceci nous amène à considérer concrètement la prise en compte de toutes ces dispositions théologiques, pastorales et canoniques par les Eglises locales.

b) Les Migrations: une interpellation pour l'Église universelle

Commençons par souligner l'antériorité et l'importance du pouvoir pétrinien dans la réflexion et l'action à mener dans ce vaste champ des Migrations. Les différents documents que nous venons d'énumérer sont la preuve tangible de cette préséance de la centralité de l'Eglise dans ce qui est à entreprendre dans un domaine aussi vaste et complexe que celui que nous examinons. Cette préséance n'exclut ou n'exonère pas le relais que doivent constituer les Eglises locales dans la gestion du phénomène migratoire. C'est clairement affirmé dans les expressions: Eglise d'origine et Eglise d'accueil, ainsi qu'aujourd'hui l'ajout de l'Eglise de transit.

Au demeurant, cette antériorité du Siège Pétrinien et le relais, mieux l'engagement des Pasteurs des Eglises locales sont mis en exergue par le décret *Ad Gentes*: "Cette tâche (l'activité missionnaire), c'est par l'ordre des évêques, à la tête duquel se trouve le successeur de Pierre, qu'elle doit être accomplie, avec la prière et la collaboration de toute l'Eglise; elle est unique et même, partout, en toute situation, bien qu'elle ne soit pas menée de la même manière du fait des circonstances"[7]

La vraie question qui se pose, c'est celle des stratégies à mettre en route pour

7 Vatican II, *Ad Gentes*, 6.

gérer ce qui est, comme le souligne le Pape Jean-Paul II[8], un enrichissement lorsqu'une bonne politique et une bonne pastorale relatives aux Migrations sont établies. C'est d'abord l'Église elle-même qu'il conviendrait de dénoncer et d'interpeller dans son agir. Le Pape François le fait en ces termes:

> « Souvent, cependant, ces mouvements migratoires suscitent méfiances et hostilités, même dans les communautés ecclésiales, avant même qu'on ne connaisse les parcours de vie, de persécution ou de misère, des personnes impliquées. Dans ce cas, suspicions et préjugés entrent en conflit avec le commandement biblique selon lequel il faut accueillir avec respect et solidarité l'étranger dans le besoin."[9] Dans un autre document, abondant dans le même sens, le Pape actuel relève: "Nous sommes tentés d'être des chrétiens qui se maintiennent à prudente distance des plaies du Seigneur »[10].

L'Église est donc conviée à faire preuve à faire preuve de créativité, d'inventivité et pourquoi pas tenir simplement compte de son rôle d'évangélisatrice pour aborder de façon conséquente le phénomène des Migrations. L'Exhortation apostolique post-synodale *Evangelii nuntiadi* le dit si bien:

> « "Nous voulons confirmer une fois de plus que la tâche d'évangéliser tous les hommes constitue la mission essentielle de l'Eglise", tâche et mission que les mutations vastes et profondes de la société actuelle ne rendent que plus urgentes. Evangéliser est, en effet, la grâce et la vocation propre de l'Eglise, son identité la plus profonde ».[11]

Quand nous parlons de stratégies, nous pensons aux différentes initiatives pastorales qui consistent à établir les liens entre les Eglises d'origine et celles d'accueil. Nous constatons que beaucoup croient en l'établissement dans l'Eglise d'accueil des habitudes et/ou des modes de célébration que l'on avait dans l'Eglise d'origine. C'est peut-être bienvenu et louable. Mais, ne sommes-nous pas en présence d'une réalité qui pourrait ralentir, sinon freiner le processus d'intégration des Migrants dans la société ou l'Eglise qui les accueille?

Cette tendance de reproduire sa communauté d'origine dans l'Eglise d'accueil a un fond, sans nul doute nostalgique, mais aussi certainement une volonté de

8 Voir le texte que nous avons cité tout au début de notre intervention.
9 Pape François, *Message pour la Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié 2015.*
10 Pape François, *Evangelii gaudium*, ...
11 Pape Paul VI, *Evangelii nuntiadi*, 14.

se sentir à l'aise dans l'expression de la foi. Mais, dans le cadre de l'intégration dans la nouvelle société qui accueille, il risque d'y avoir des problèmes réels de cohabitation. L'expression de la foi ne pourrait-elle pas aider à faire la synthèse entre la façon de faire de l'Eglise d'origine et celle de l'Eglise d'accueil?

Pour y arriver, il convient de s'asseoir, de faire des concessions, de part et d'autre, et trouver des personnes ressources, capables de créer cette dynamique de symbiose qui n'aura pas la prétention de détruire ce que l'on trouve là où on est accueilli, ou encore l'audace d'imposer sa pratique au risque de constituer un ghetto spirituel et religieux caractérisé par un enfermement sur soi. Nous avons ici un écho de l'appel du décret conciliaire *Ad Gentes*:

« Pour s'acquitter comme il faut de cette noble tâche, il (l'évêque) doit connaitre à fond la situation de son troupeau, les opinions intimes sur Dieu de ses concitoyens, en tenant soigneusement compte des changements introduits par l'urbanisation, les migrations et l'indifférentisme religieux »[12].

IV. Vers une concertation entre l'Eglise en Afrique et les Etats/Organisations Internationales

Le SCEAM vient d'obtenir un statut d'observateur au niveau de l'Union Africaine. C'est un grand atout qu'il nous faut valoriser pour entreprendre des réflexions sur des matières d'intérêt commun, comme celle des Migrations.

Il est important que l'Afrique évite d'aborder une question aussi importante que celle concernant les Migrants, sans au préalable l'analyser profondément entre dirigeants Africains, pourquoi pas en concertation avec les autorités religieuses africaines. Trop d'Africains meurent dans la Méditerranée et beaucoup sont coincés dans des pays de transit comme la Lybie et le Maroc, dans l'attente de traverser vers l'Europe.

L'Eglise doit, à travers ses structures pastorales, conscientiser ces Africains candidats à la migration dangereuse de ne pas entreprendre ces voyages périlleux. "En effet, à une époque de si vastes migrations, un grand nombre de personnes laissent leur lieu d'origine et entreprennent le voyage risqué de l'espérance avec un bagage

12 Vatican II, *Ad Gentes*, 20.

plein de désirs et de peurs, à la recherche de conditions de vie plus humaines".[13]

Pour cela, l'Église est appelée à collaborer avec l'Etat et/ou avec les Organisations Internationales, et réfléchir sur le bien-fondé et la pertinence des politiques d'aider au développement des pays d'Afrique pour stopper cette hémorragie migratoire. Dans cette dynamique, la lettre de l'Archevêque de Niamey citée au début et louant l'initiative du Président de la République du Niger de mettre ensemble l'Imam et l'Archevêque, accompagnant ensemble le Ministre des Affaires auprès du Président Nigérian en 2012, pour exprimer la solidarité nigérienne à l'endroit du peuple nigérian meurtri par la violence tragique de Bokho Haram, cette lettre devient un document précieux pour contrer ensemble le mal. Benoit XVI l'a rappelé dans le document qui a sanctionné le dernier Synode en date sur l'Afrique: "On n'est jamais chrétien tout seul"[14]

Conclusion : Tous attentifs

En définitive, la migration est un phénomène qui ne doit pas nous laisser indifférent. Des statistiques montrent que les Migrations profitent énormément à l'Afrique. Ainsi, en 2014, l'argent transféré par les Migrants vers les pays d'Afrique correspondrait à environ 35 milliards de dollars. C'est une somme colossale qui montre que l'émigration est un vrai potentiel, pour les communautés et familles africaines.

Cet élément matériel est important, mais il n'est pas le seul. Dans un Occident en perte de vitesse sur le plan spirituel et en proie à une sécularisation vertigineuse, les Migrations peuvent constituer un poumon spirituel pour l'Occident, rappelant aux vieilles civilisations pluriséculaires l'importance des valeurs évangéliques. D'ailleurs Jean-Paul II a reconnu l'enrichissement inhérent à l'immigration, lorsqu'elle est vécue dans le respect réciproque :

« Soyons attentifs à ce phénomène et vivons cela comme un moment favorable pour exprimer concrètement notre charité: "Le courage de la foi, de l'espérance et de la charité permet de réduire les distances qui éloignent des drames humains".[15]

13 Pape François, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix de 2015.*
14 Benoit XVI, *Africae munus*, 97
15 François, *Message pour la Journée Mondiale de la Paix de 2015.*

Interventions pratiques de base de la Migration dans l'Eglise Catholique Ethiopienne

Mekele Moges Kidane

Pays de l'Afrique de l'Est, l'Ethiopie a la deuxième plus grande population d'Afrique avec environ 99 millions d'habitants, d'après la projection du recensement de 2015. La croissance de la population et le taux de fertilité en 2014 étaient respectivement de 2,89% et 5,3%. La répartition de la population montre que plus de 48 millions de la population sont des jeunes de moins de 18 ans.

Le pays est une République Fédérale Démocratique qui compte sept états régionaux et administrations municipales. Les états régionaux et les municipalités sont répartis en 83 municipalités et 831 *woredas* (districts).

Le pays a l'une des économies à plus forte croissance de la dernière décennie et vise à devenir un pays à revenu moyen d'ici 2025. Selon les dernières estimations de la Banque Mondiale (n.d), le niveau de pauvreté a diminué de 29,6% en 2010. Le taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 est de 7,1%.

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur a fortement augmenté par rapport il y a 15 ans, quand il n'y en avait que deux, à savoir l'Université d'Addis-Abeba et l'Université de Haramaya. Actuellement, il y a plus de 34 universités publiques, 7 universités privées et 52 écoles d'enseignement technique dans le pays. L'inscription annuelle des étudiants a augmenté de plus de 100 000. Ces établissements d'enseignement accueillent 467 445 étudiants. Le nombre annuel des diplômés de premier degré et plus a augmenté de plus de 100 000. Cependant le nombre annuel des diplômés dans le pays dépasse largement les opportunités d'emplois professionnels générées par le pays.

Figure 1 : Carte des régions administrives de l'Ethiopie



L'Ethiopie est hautement touchée par le changement climatique qui affecte la saisonnalité et la fréquence de pluies. La séchéresse est fréquente dans un pays où la chaleur monte en flèche et passée d'une unité tous les vingt ans à une unité tous les deux ans. La dépendance des fermiers à une agriculture pluviale a abouti à l'insécurité alimentaire. La superficie limitée des terrains pour les ménages et l'agriculture (en moyenne moins d'un demi-hectare) ne peut assurer la production de nourriture nécessaire pour combler les besoins annuels d'une famille. A proprement parler, le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire urgente a augmenté de plusieurs millions.

I. Entrées et sorties des migrants en Ethiopie

La corne de l'Afrique a des défis migratoires uniques. Chaque mois des milliers de migrants et de demandeurs d'asile tentent de passer la frontière pour échapper aux conflits, à la sécheresse et aux difficultés économiques. Un grand nombre de personnes migrent habituellement de l'Erythrée, de l'Ethiopie, la Somalie, du Kenya et du Soudan du Sud pour le Moyen Orient, l'Europe et

l'Asie. Beaucoup d'autres choisissent la migration intercontinentale, en particulier vers l'Afrique du Sud.

L'Ethiopie est un pays phare pour le trafic de personnes (TDP) et l'introduction clandestine des migrants (ICM). Beaucoup de jeunes femmes éthiopiennes sont victimes de trafic et réduites à la servitude domestique et à la prostitution au Moyen Orient. Elles transitent par Djibouti, l'Egypte, la Somalie, le Soudan et le Yémen pour le Moyen Orient et l'Europe. En 2014, plus de 75 000 Ethiopiens sont entrés clandestinement par bateau au Yémen. Ils se rendent habituellement à la côte de la Mer Rouge ou au Golfe d'Arden et payent les passeurs pour les faire passer par bateau au Yémen. Avant 2013, lorsque le recrutement de la main d'œuvre à l'étranger n'était pas interdit, le gouvernement éthiopien estimait que près de 1 500 éthiopiens migraient par jour de manière légale, avec 400 agences internationales autorisées. Les années passées, près de 17 000 personnes migraient légalement par mois vers le Moyen Orient et la plus part d'entre elles ont été victimes du trafic des êtres humains. Les promesses fallacieuses des agents et courtiers en migration continuent à fournir un nombre plus que croissant des « clients » aux groupes criminels, qui ont fait des TDP et ICM leur principal business. Les fortes activités des réseaux des trafiquants clandestins, tant au niveau local qu'international, peuvent difficilement être évitées par les migrants africains.

En cinq ans, de 2008 à 2014, près de 480 480 migrants éthiopiens étaient enregistrés dans les pays du Moyen orient. Dans la même période, un total de 1,5 million d'Ethiopiens ont quitté illégalement le pays. Selon l'UNICEF, l'âge moyen des émigrants éthiopiens est 15-34 ans.

En 2013 l'Arabie Saoudite a émis la "Loi de Nitaqat ", selon laquelle les travailleurs étrangers devaient obtenir un permis de travail après une période de grâce de sept mois. Après la date limite, tous les travailleurs migrants sans papiers étaient expulsés de l'Arabie Saoudite. De Novembre 2013 à Mars 2014, plus de 163 000 Ethiopiens étaient déportés à Addis-Abeba.

De la corne de l'Afrique il y a quatre directions majeures suivant les pôles Est, Ouest, Nord et Sud. Ce sont des itinéraires illégaux, où les migrants passent les frontières des pays sans autorisation ou sans documents de voyage. Ce mouvement de masse inclut les réfugiés, les demandeurs d'asile, les migrants économiques, les migrants environnementaux, les victimes de la traite, les passeurs des migrants (en transit), les mineurs non accompagnés et autres. La plus part des Ethiopiens prennent ces itinéraires pour atteindre l'Europe, l'Afri-

que du Sud, le Moyen Orient et l'Asie. 17 000 à 20 000 Ethiopiens sont cencés migrer en Afrique du Sud chaque année à travers des canaux irréguliers. Il y a également la migration régulière qui se déroule par le biais des agences d'emplois privées, qui s'investissent dans le travail des migrants au Moyen Orient.

En Ethiopie, il y a cinq itinéraires mixtes, prenant en compte tant le flux migratoire régulier qu'irrégulier : oriental, occidental, nordique, méridional et central. L'itinéraire oriental traverse Bossasso (Punt Land), Afar et Djibouti et le Golfe d'Aden pour l'Arabie Saoudite, le Yémen, le Moyen Orient et au-delà. L'itinéraire occidental passe par le Soudan, la Lybie et à travers la Méditerranée pour l'Europe. L'itinéraire nordique passe par Metema via le Soudan, le Tchad et l'Egypte, passant par le Sinaï pour atteindre Israël et l'Europe. Cet itinéraire a été bloqué depuis 2013 à cause de la construction du mur du Désert du Negev par Israël. L'itinéraire méridional destiné pour l'Afrique du Sud passe par Moyale via le Kenya, la Tanzanie, la Zambie, le Malawi, Le Mozambique et le Zimbabwe. A travers l'itinéraire central, la migration régulière d'Addis-Abeba se fait par avion pour le Liban, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Qatar et le Koweit. Les autres itinéraires irréguliers utilisent le transport terrestre et maritime pour différentes destinations.

L'Ethiopie est aussi un pays de destination pour plusieurs personnes de la région. Présentement l'Ethiopie est une patrie pour plus de 99 millions de migrants ainsi d'environ 750 000 réfugiés du Soudan du Sud, de l'Erythrée et de la Somalie. Il y a actuellement 233 727 Sud Soudanais enregistrés vivant dans six camps dans la région de Gambela (UNHCR, 2015). Suivant la sécheresse de 2011, la famine et l'insécurité permanente, approximativement 240 086 réfugiés somaliens sont en Ethiopie, dans les camps Dolo Ado, Boqolmayo et Malkidida. Dolo Ado est le deuxième plus grand camp de réfugiés créé depuis 2007, deuxième seulement pour Dabaad au Kenya.

UNHCR estime qu'il y a entre 800 et 1 000 nouvelles arrivées de réfugiés à Dolo chaque mois a partir de seize points d'entrée de l'Erythrée. Les principaux camps sont au nord du pays à Shimelba, May Ayni, Adiharush et Hintas au sud de Tigray et un nombre important de réfugiés urbains résident à Addis-Abeba et Mekele. Ces Erythréens sont de jeunes scolarisés et des enfants non accompagnés n'étant âgés parfois que de sept ans. Environ 130 000 réfugiés érythréens demandent l'asile en Ethiopie, depuis 2007.

Dans la corne de l'Afrique, différentes causes liées à la crise politique, sociale et environnementale peuvent être catégorisées comme facteurs poussant à

la migration. Comme facteurs incitant à la migration, l'abus sur les droits de l'homme, la présence des conflits armés, le manque de ressources, le manque de gouvernance fiable et l'instabilité politique empirent le sort des réfugiés en Afrique de l'Est. Comme facteur attirant la migration, les meilleures possibilités d'études, l'emploi et une meilleure rémunération contribuent au déplacement de masse des jeunes en dépit des défis et hauts risques en cours de route de leurs destinations. Les facteurs économiques et sociaux contribuent également à l'augmentation de la migration clandestine.

L'une des causes profondes de la migration en Ethiopie est la pauvreté abjecte due au changement climatique, la dégradation de l'environnement, aux désastres et au manque d'options de développement alternatif qui empêchent les ménages de produire suffisamment pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille.

La majorité des migrants des zones rurales sont forcés à quitter leurs villages et à migrer à l'étranger à la recherche d'emplois pouvant améliorer leurs moyens d'existence.

L'hypothèse commune erronnée stipulant que la vie est meilleure à l'étranger, ensemble avec un manque de conscience à propos de possibilités d'emplois en Ethiopie, constitue un autre facteur pertinent poussant à la migration clandestine. La pression des parents et amis d'Ethiopie comme de l'étranger, ainsi que les récits de succès des rapatriés, ont convaincu beaucoup à migrer de façon irrégulière. La supposition générale que même des travailleurs peu qualifiés peuvent trouver du travail à l'étranger, encourage ceux des milieux ruraux d'Ethiopie de continuer d'affluer vers les destinations à l'étranger.

En Ethiopie, une "culture de migration" s'est développée. Certaines communautés du sud de l'Ethiopie voient dans les envois de fonds des migrants une ingénieuse stratégie de subsistance. Les parents considèrent qu'envoyer leurs enfants à l'étranger est un moyen de leur assurer un moyen durable de subsistance. Dans cet ordre, la migration clandestine est tolérée même quand elle n'est pas promue. Beaucoup de jeunes décident de suivre leurs amis dans des voyages risqués et itinéraires de migration comme un signe de bravoure. L'attrait pour la richesse, résultant en un fort désir de succès rapide, est un autre facteur contribuant à l'augmentation de la migration juvénile en Ethiopie. Enfin, il y a d'autres situations, tel l'échec scolaire, les ressources familiales restreintes et la mort des parents, qui poussent les jeunes éthiopiens à quitter et à chercher mieux ailleurs.

II. Migration et Développement en Ethiopie

L'Ethiopie a la plus grande diaspora d'Afrique, avec environ deux millions d'Ethiopiens résidant en Asie, en Amérique du nord, en Europe et dans les pays africains. Parmi les diasporas subsahariennes aux Etats Unis, la diaspora éthiopienne est la deuxième plus grande après celle du Nigéria.

L'émigration éthiopienne est une source d'envoi de fonds, un transfert de savoir, un échange culturel, une création d'emplois et un moyen de satisfaire les demandes d'emplois et d'améliorer la distribution équitable des richesses et ressources. En 2015, l'Ethiopie a reçu environ 600 millions de dollars américains à travers les transferts de fonds des migrants (Banque Mondiale, 2016). Selon une autre estimation récente, le pays devrait recevoir 3 à 3,5 milliards de dollars américains en 2024/2025 de la communauté de sa diaspora (Carter et Rohwerder, 2016). Les envois de fonds des migrants contribuent d'une manière significative au développement du pays. C'est pourquoi, le gouvernement éthiopien encourage la communauté de la diaspora à investir pour le développement de leur pays. La Direction de la Diaspora a été créée au Ministère des affaires étrangères pour faciliter ces investissements et augmenter le rôle des migrants dans le développement économique. Toutefois, une évaluation équitable du lien migration-développement en Ethiopie doit prendre en considération beaucoup d'autres éléments, particulièrement les réels coûts de la migration.

Les survivants et les rapatriés de l'immigration clandestine indiquent que le montant d'argent requis par les passeurs a augmenté avec le temps. Le long de la route méridionale pour l'Afrique du Sud, les trafiquants et médiateurs exigeaient environ 2000 dollars américains pour leurs services. Plus le contrôle de sécurité devient serré, plus le coût de l'immigration clandestine devient élevé. L'immigration clandestine en Afrique du Sud coûte présentement 3000 dollars américains par personne, et augmente jour après jour. Immigrer clandestinement de l'Ethiopie vers les pays du Golfe coûte jusqu'à 6000 dollars américains par personne. Selon une étude publiée en 2015, l'immigration clandestine du Soudan à Israël coûte jusqu'à 15 000 dollars américains (Minani Bihuzo, 2015). Le payement préalable des passeurs est requis, au début du voyage. D'autres dépenses sont requises pendant le voyage. Les migrants doivent demander à leurs familles de transférer l'argent par des canaux irréguliers.

Selon quelques rapatriés éthiopiens interrogés par le vicariat d'Hosanna, dans l'état régional du sud, le payement des passeurs et médiateurs provient des re-

venus familiaux (29%) et des économies des migrants (21%). D'autres sources incluent la vente de l'avoir matériel (15%), des fonds transférés par les membres de famille vivant à l'étranger (15%), de la vente du bétail appartenant aux ménages (8%), la vente de l'avoir immobilier (6%) et les crédits (5%).

L'échec à atteindre la destination et à compenser l'investissement provoquent généralement des crises dans les ménages des migrants et rend difficile leur retour. Beaucoup de migrants, qui sont arrêtés, emprisonnés et déportés le long du voyage, tentent d'atteindre leurs destinations par tous les moyens possibles.

L'immigration clandestine est une prise de risque délibérée qui affecte la vie l'individu, de celle de sa famille et de la communauté en général. Elle a des impacts sociaux et économiques importants dans le pays. Quelques interviews réalisées avec les survivants et les rapatriés de l'immigration clandestine indiquent que les migrants font face à des défis psychologique et physique avant leur départ, en arrivant à leur destination, après leur arrivée ou l'échec de la tentative d'atteindre la destination et à leur retour au pays. Ils peuvent être classés comme les expériences pré-départ, durant le voyage, à l'arrivée et les rencontres et expériences post-retour.

Pour les expériences pré-départ, les migrants rapportent être inquiets pour le remboursement et les risques de l'immigration clandestine. Ils révèlent aussi leurs suspicions su le manque de fiabilité des agents de l'immigration et la possible exploitation et les abus sur les droits par les courtiers.

De nombreux immigrants clandestins racontent des histoires tristes d'expériences difficiles de leur itinéraire. Ils subissent le stress psychologique à la suite de la séparation d'avec leur famille et la peur d'être arrêtés par la police ou les groupes criminels le long du voyage. Dans les pays de transit, ils sont obligés de se cacher des autorités locales. Certains mentionnent s'être perdus, avoir payé des pots de vin aux policiers et avoir été abandonnés par les courtiers. Le voyage est souvent éreintant et les migrants éprouvent la soif et la faim. Ceux qui sont épuisés et incapables de garder le rythme de marche du groupe sont fréquemment maltraités et battus par les guides et les passeurs. Pendant la traversée du désert, de nombreux immigrants contractent des maladies graves et sont attaqués par les animaux sauvages. Les migrants sont souvent extorqués, systématiquement enlevés et torturés pour la rançon par des groupes criminels. Nombreux sont abandonnés dans les zones rurales, arrêtés par la police, emprisonnés dans des centres de détention et enfin

poursuivis en justice. Nombreux meurent en cours de route. Le 9 Décembre 2015, vingt et un migrants avaient été retrouvés morts dans un container au Zimbabwe. Ils essayaient de passer la frontière sud-africaine clandestinement au coût de 300 dollars américains par personne. Les migrants voyageant par la mer sont obligés d'embarquer sur des bateau surchargés, par conséquent nombreux périssent en la mer. En 2015, selon les estimations de l'Organisation Internationale de la Migration (2016), 3771 immigrants sont morts ou ont disparu en cherchant à gagner l'Europe par la mer.

En arrivant à leur destination, de nombreux migrants éprouvent le choc des cultures en termes de langues, style de vie et la nourriture, ainsi que la discrimination et la conversion religieuse forcée par les communautés hôtes. Par exemple, en Avril 2015, les militants de l'Etat islamique en Lybie, ont décapité trente Ethiopiens à cause de leur foi chrétienne (McLAughlin, 2015). Dans le même mois, deux Ethiopiens étaient brulés à Durban en Afrique du Sud pendant la série des attaques xénophobes (ENCA, 2015). Les travailleurs migrants éthiopiens au Moyen Orient sont souvent confinés dans des maisons de travail où ils sont forcés à travailler 16-21 heures par jour et privés de sommeil. Dans certains cas de tels migrants sont enregistrés comme n'avoir pas été rémunérés, n'avoir pu communiquer, pas manger ou être soignés. Quelques uns ont été infectés du VIH/Sida suite au viol, ou développé des fistules, la gastrite, les infections rénales ou souffert de dépression nerveuse. Quelques travailleurs migrants sont maltraités physiquement, harcelés, sévèrement battus et même tués.

Ceux qui n'arrivent pas à destination et qui parviennent à revenir en toute sécurité dans leur communauté ressentent la peur, la confusion, la frustration, le regret et le ressentiment. Ils font souvent face aux problèmes de réajustement et de traumatisme, de querelles avec les membres de famille, des parents et des voisins. Ils sont exposés aux maladies physique et mentale, et sont souvent embarrassés par leur changement d'attitude.

La plupart des migrants éthiopiens, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, sont jeunes. Ils sont la main-d'œuvre la plus productive du pays et leur départ est une perte significative pour l'Ethiopie, dont les effets négatifs se feront sentir à long terme. Dans les zones rurales, de nombreux parents ont perdu leurs enfants aînés à cause de la migration, des enfants qui auraient pu les aider à l'agriculture. A la campagne quelques personnes âgées ont été laissées seules et sont incapables de produire assez de nourriture pour survivre. Dans le sud du pays, beaucoup de familles, dont les membres pouvant les soutenir ont

migré, font l'expérience de rupture de mariage et de l'absence parentale qui, en retour, affecte négativement les enfants. Les familles des immigrants incapables de récupérer leur investissement dans la migration d'un ou plusieurs membres de famille soufrent généralement d'une instabilité financière.

III. La réponse de l'Eglise catholique éthiopienne

L'Eglise catholique éthiopienne a une structure bien particulière. Elle contribue dans l'ensemble du pays au développement intégral de l'évangile et de l'homme. Toute l'action de l'Eglise catholique éthiopienne est confiée à deux agences à savoir La Commission du Social et du Développement (COSD) et la Commission des Activités Pastorales (COAP), chaque agence ayant différents programmes et responsabilités. Il y a aussi un Secrétariat National qui est responsable de la coordination au niveau national et fonctionne sous les secrétariats diocésains catholiques. Le Secrétariat National a cinq missions majeures : (1) coordonner, (2) faciliter, (3) représenter aux niveaux national et international, (4) condenser et (5) surveiller/évaluer les travaux des trente Secrétariats Diocésains Catholiques à travers le pays.

Figure 2 : Juridiction ecclésiale de l'Eglise catholique



Interventions pratiques de base de la Migration

Mekele Moges Kidane

L'Eglise répond aux défis posés par l'immigration en Ethiopie en promouvant l'appui international et national sur la migration. En 2011 elle a organisé une conférence internationale sur la migration et le trafic des êtres humains, visant à mettre au premier plan ces questions liées aux perspectives de développement. A cette conférence, la participation collective des ministères du gouvernement, des membres des organisations de Caritas du Liban, de la Jordanie et de l'Italie, l'Organisation International de la Migration (OIM), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Service des Réfugiés des Jésuites (SRJ), les chercheurs indépendants, et les bureaux diocésains liés à la migration, a contribué à une plus grande sensibilisation du phénomène de la mobilité humaine en Ethiopie. L'Eglise catholique éthiopienne est l'un des membres du Groupe de Travail National et du Conseil National pour Combattre le Trafic et l'introduction clandestine des migrants en Ethiopie. L'Eglise fournit des informations et des données sur l'immigration clandestine dans les pays environnants grâce au réseau de Caritas.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Eglise a établi un département dans le bureau national et les bureaux locaux dans les diocèses et structures religieuses. Ceci a permis à l'Eglise de travailler sur la prévention, la réhabilitation et la réintégration des rapatriés et soutenir les réfugiés dans les camps.

Comme stratégie de prévention, plusieurs programmes de sensibilisation allant de pair avec l'amélioration de la vie ont été lancés dans des zones ciblées. Les zones choisies étaient les plus vulnérables du pays : Jimma et Kombolcha. Au sein de la conférence des Supérieurs Majeurs, un groupe de travail était composé qui visait à atténuer les effets négatifs du trafic des êtres humains et la clandestinité.

Afin de donner des alternatives valables à la migration internationale, des projets visant à générer des emplois des jeunes initiés et promus dans des diocèses sélectionnés. Des rapports de ces projets révèlent que ces actions ont contribué au déclin de l'immigration clandestine dans les zones sélectionnées.

Depuis 2013, sur le changement de politique migratoire mentionnée ci-dessus en Arabie Saoudite, l'Eglise catholique travaille sur la réhabilitation et la réintégration des déportés et des rapatriés dans leurs communautés d'origine, à savoir les zones de Jimma Bonga et Robe dans l'état régional d'Oromia, et le zone de Kombolcha dans l'état régional de Amhara. L'Eglise a mobilisé les communautés pour la réintégration, donnant aux anciens immigrants une formation professionnelle, des possibilités de microcrédits pour commencer de petites entreprises et contribuer à l'élaboration de leurs plans d'affaires.

L'Eglise catholique d'Ethiopie a aussi établi un partenariat stable avec des acteurs internationaux et nationaux impliqués dans la lutte contre le trafic des êtres humains et les problèmes de migration, tels Caritas du Malawi et l'Institut Scalabrinien pour la Mobilité Humaine en Afrique (ISMHA). L'Eglise partage habituellement ces expériences aux Conférences régionales des Evêques catholiques comme le Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SECAM) et l'Association des Conférences Episcopales de la Région d'Afrique Centrale (ACERAC). A travers sa Caritas nationale, l'Eglise catholique éthiopienne est un membre du réseau international de migration, Migration et Développement (MEDE). Visant à mieux assister les migrants dans des pays de transit, l'Eglise partage les informations et travaille étroitement avec les bureaux de la Caritas du Malawi, de la Zambie, de la Tanzanie et du Kenya. Elle travaille aussi avec les institutions gouvernementales aux niveaux local et national, ainsi qu'avec les organisations internationales. Sur des questions portant sur les migrants travailleurs domestiques au Moyen Orient, l'Eglise catholique d'Ethiopie travaille en partenariat avec Caritas Liban et Caritas Luxembourg. L'Eglise est parmi les promoteurs d'une approche globale de soutien et d'autonomisation des migrants qui à contribué à la protection, la défense des droits et à encourager le développement socio-économique des demandeurs d'asile, des réfugiés et les migrantes travailleuses domestiques au Liban.

L'Eglise catholique prend aussi part aux programmes de service pour les réfugiés. En juillet 2015, elle a collaboré au programme d'école d'apprentissage accéléré dans les camps des réfugiés de Gambella, à savoir Kule et Teirkidi. Elle a construit quatre écoles avec quarante salles de classe équipées, ainsi que des latrines et des points d'eau. Jewi, le récent camp des réfugiés, accueille 47 813 réfugiés et a une population d'âge scolaire (3-18) de 26 668. Grâce à l'engagement de l'Eglise catholique, environ 2 400 enfants (garçons et filles) entre 7-14 ans, et un taux de 60 élèves par classe (en deux vagues), ont bénéficié de la construction de 20 salles de classe, 2 blocks administratifs, 2 bibliothèques, et 4 blocks de latrines (2 pour les filles, 2 pour les garçons) avec 9 latrines dans chaque block et 4 points de lavage de mains et d'eau potable.

L'Eglise catholique d'Ethiopie soutient tous les efforts du gouvernement pour combattre le trafic des êtres humains. Il y a consensus croissant dans tous les secteurs du gouvernement, la société et l'Eglise, sur l'ampleur et la gravité des TDP et ICM. En juillet 2012, un groupe de travail national était mis en place sous la juridiction du cabinet du premier ministre et dirigé par le vice-premier ministre. Le groupe est composé de représentants de différents ministères, des ONGs

et des institutions religieuses dont l'Eglise catholique éthiopienne. Une nouvelle législation concernant les TDP et ICM a été mise en place depuis Août 2015. Selon cette loi, ceux qui aident ou entretiennent les TDP et ICM dans ou hors du pays, produisent de faux documents de voyage, aident aux séjours illégaux, détruisent les preuves, dissimulent les crimes et refusent de dénoncer les actes criminels dans les 15-25 années sont punis de prison à vie et d'une amende de 7500 à 25 000 dollars américains. Un fond de prévention et de contrôle de trafic et de clandestinité et de réhabilitation des victimes a été créé.

Comme mentionné précédemment, l'un des défis est l'attraction croissante pour l'immigration clandestine de la jeunesse éthiopienne, en dépit des grands risques et des décès enregistrés. Le mouvement de masse des migrants est toujours observé dans le pays. Il y a un manque évident de coordination et de travail en réseau entre les intervenants dans les pays de transit et de destination. Il n'y a pas d'accords bilatéraux ou de conventions régionales qui permettent le mouvement sans risques des personnes. Dans plusieurs pays de destination, il n'y a pas d'attachés diplomatiques dans les chancelleries dipolmatiques diplomatiques éthiopiennes. Dans le Moyen Orient par exemple, cette absence rend impossible l'assistance aux femmes migrantes travailleuses. Les frontières de l'Ethiopie sont énormes et poreuses, rendant tout effort de freiner l'immigration clandestine difficile. Pour aggraver la situation, l'Ethiopie a construit très peu de centres de réhabilitation pour les rapatriés.

Conclusions

La pauvreté, la pression des pairs, une culture de migration, une demande de main d'œuvre bon marché dans les pays de destination et le lobbying des courtiers qui comprennent la nature lucrative du trafic des êtres humains, sont tous des facteurs qui sont contribuent à l'augmentation de la migration clandestine et régulière- et quelques fois le trafic des êtres humains- en Ethiopie. Le besoin de la main d'œuvre bon marché et des styles de vie attractifs sont les principaux facteurs d'attraction pour les pays de destination. Bien que les Ethiopiens migrent dans différents pays, les états du Golfe et l'Afrique du Sud sont leurs principales destinations. Les efforts de l'état de supprimer le trafic des êtres humains et la fraude dans le passage des migrants requièrent un soutien financier et politique international.

L'Ethiopie est un pays-clé, transit et destination des TDP et ICM en Afrique, ainsi que hors du continent. Il y a un consensus sur l'ampleur et la gravité des TDP et

ICM. Presque chaque couloir du pays est devenu un centre des TDP et ICM, qui a conduit les migrants, leurs familles et leurs communautés à payer de lourds tributs économique, sanitaire, social et psychologique. Tous les pays africains ont besoin de collaborer à un plan commun pour arrêter le réseau des trafiquants et signer une convention régionale pour travailler collectivement afin de défendre les droits des migrants et les protéger de xénophobie et la discrimination.

BIBLIOGRAPHIE

Carter B and Rohwerder B (2016). *Rapid Fragility and Migration Assessment for Ethiopia.* Birmingham, UK: GSDRC, University of Birmingham.

ENCA (2015) Two Ethiopians burnt as violence escalates in Durban. Available at: https://www.enca.com/south-africa/two-ethiopians-burnt-violence-escalates-durban (accessed on 19 September 2016).

International Organization for Migration (2016) IOM counts 3,771 migrant fatalities in Mediterranean in 2015. Available at: http://www.iom.int/news/iom-counts-3771-migrant-fatalities-mediterranean-2015 (accessed on 19 September 2016).

McLaughlin EC (2015) ISIS executes more Christians in Libya, video shows. Available at: http://edition.cnn.com/2015/04/19/africa/libya-isis-executions-ethiopian-christians/ (accessed on 19 September 2016).

Minani Bihuzo R (Ed) (2015) *Migration In and Out of Africa.* Nairobi: Paulines Publications Africa.

UNHCR (2015) *Sector Indicators Matrix: Gambella Region as of 1 October 2015.* Available at http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SectorsIndicatorsMatrix-GambellaasofO1Nov2016_v1.pdf (accessed on 19 November 2016).

World Bank (2016) *Migration and Remittances Factbook 2016.* Washington: Word Bank Group

World Bank (n.d.) Ethiopia. Available at: http://data.worldbank.org/country/ethiopia (accessed on 19 September 2016).

Service Jesuite des Refugies Afrique de l'Est Programmes et experiences dans le domaine de la migration

Beatrice Gikonyo

Le Service jésuite des réfugiés (JRS) est une œuvre de la Compagnie de Jésus qui a pour mission d'accompagner, servir et défendre les intérêts des réfugiés et autres personnes déplacées de force. La priorité du JRS est d'accompagner les réfugiés dont les besoins sont urgents ou oubliés. Dans son travail, l'organisation englobe la définition adoptée par l'enseignement social catholique, qui applique l'expression «réfugiés de facto» à toutes les personnes persécutées en raison de la race, la religion, l'appartenance à des groupes sociaux ou politiques, aux victimes des conflits armés, la politique économique erronée ou les catastrophes naturelles, et, pour des raisons humanitaires, aux personnes déplacées à l'intérieur, ce sont les civils qui sont déracinés de force de leurs maisons par le même type de violence en tant que réfugiés, qui ne franchissent pas les frontières nationales.

Cette définition est plus large que la définition classique qui limite l'application du terme de réfugié aux seuls individus qui cherchent asile en dehors de leur nation en raison de « [...] crainte fondée d'être persécuté pour des raisons de race, de religion, de nationalité , l'appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques »(ONU, 1951:. Art 1).

Selon sa charte, le JRS donne la priorité à des situations de grande nécessité, à des endroits où un bien plus universel peut être atteint. Peter-Hans Kolvenbach (2007: 17), un ancien Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, explique ce mandat dans les termes suivants:

Service Jesuite des Refugies Afrique de l'Est

Beatrice Gikonyo

> «La mission est d'être en mouvement, d'être toujours disponible pour répondre avec empressement. Nous ne sommes pas appelés à rester pour toujours au même endroit avec les mêmes personnes, mais pour être comme saint Paul, pour commencer quelque chose, et de se déplacer sur le moment où notre travail est fait, constamment à la recherche des besoins qui ne sont pas satisfaits par d'autres.»

Actuellement, le JRS est présent à travers le monde dans 45 pays regroupés en 10 régions soutenues par un bureau international dont le siège est à Rome. L'organisation fournit une assistance aux réfugiés dans les villes et les camps, aux personnes déplacées dans leur propre pays, les demandeurs d'asile et des personnes en détention, en donnant la priorité à l'accompagnement et à la présence pastorale parmi les réfugiés et les personnes déplacées.

I. Le début

La guerre du Vietnam en 1975 fut suivie d'un grand exode de plus de 1,6 million de personnes qui quittent le Vietnam par des bateaux en quête de sécurité et de meilleures conditions de vie dans les pays voisins (De Michele, 2012: 121). Davantage de réfugiés plus tard feront pareil du Cambodge et du Laos, dans des bateaux bondés. Frappé et choqué par le sort de ces hommes en bateau et des centaines de réfugiés éthiopiens à Rome, Pedro Arrupe, alors Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, a décidé de mettre en place un service pour coordonner le travail jésuite des réfugiés en Novembre 1980. Dans une lettre adressée à tous les Jésuites Supérieurs majeurs, Arrupe a noté que la société faisait déjà beaucoup de travail d'assistance aux réfugiés dans plusieurs régions du monde, de sorte qu'il était devenu nécessaire de développer le travail plus loin, étendre et mieux coordonner.

Arrupe puise son inspiration dans l'histoire d'Ignace et ses neuf compagnons durant l'hiver de 1538 à Rome, quand ils ont pris soin de milliers de personnes qui avaient fui la famine, la maladie et le froid dans la campagne. Arrupe savait également ce que c'est que d'être un réfugié, après avoir été forcé de quitter l'Espagne en 1932, lorsque les jésuites ont été expulsés par les socialistes. Il a également répondu à la situation des personnes déplacées par les bombes atomiques d'Hiroshima en 1945 au Japon, en soignant les blessés dans le noviciat des Jésuites où il était maître des novices.

Plusieurs mois après la fondation du JRS, Arrupe fut victime d'un accident vasculaire cérébral qui l'a laissé partiellement paralysé. Il a été remplacé en 1983

par Peter-Hans Kolvenbach. Les 24 années suivantes, Kolvenbach a dirigé le JRS, l'a façonné fermement à ce qu'elle est aujourd'hui et a sécurisé son espace dans la société.

Bien qu'initialement destiné à fonctionner comme un réseau aidant les jésuites déjà dans l'apostolat des réfugiés, les interventions et la structure ont augmenté vu que le nombre de réfugiés dans le monde a augmenté, et les besoins ont également s'est accru (JRS, 2000). Lorsque le JRS a commencé en 1980, il y avait environ cinq millions de réfugiés dans le monde alors qu'il y en a plus de 60 millions dans le monde d'aujourd'hui. Cependant, le service évite la trop grande bureaucratie, pour assurer la flexibilité et se concentrer sur le service en fonction de la priorité ignatienne du plus grand besoin.

II. JRS Région Afrique orientale

Le JRS de la région de l'Afrique orientale est l'une des dix unités administratives du Service jésuite des réfugiés. Il a commencé comme une seule opération dans le début des années 1980 en Ethiopie, l'aide aux personnes déplacées par les troubles politiques et la famine. Les services rendus à cette époque étaient surtout pastoraux, médicaux et, en 1984, liés à la distribution de la nourriture. Plus tard, le JRS a grandi en taille et en portée. Dans les années 1990, un bureau régional a été créé à Nairobi. À l'heure actuelle, la région dispose de quinze projets dans cinq pays, à savoir le Soudan, le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Kenya et l'Ethiopie.

La conception des programmes est liée à l'expérience de l'organisation dans son interaction avec les personnes déplacées de force. Ceci est rendu possible quand on est physiquement présent dans les régions où les réfugiés et les personnes déplacées se trouvent.

III. Déplacement forcé dans la région Afrique de l'Est

Selon le HCR (2016), il y a environ 60 millions de personnes déplacées de force dans le monde d'aujourd'hui, 20 millions d'entre eux étant des réfugiés. Dans l'Est et la seule Corne de l'Afrique, on dénombre plus de 9 millions de personnes en déplacement dans divers états. Deux pays, à savoir la Somalie et l'Érythrée, ont longtemps donné un important et un constant flux de réfugiés

sur le continent et en Europe. Les deux sont également classés, avec la Syrie et l'Afghanistan, parmi les sept principaux pays du monde d'où proviennent les réfugiés. La Somalie n'a pas connu la paix depuis l'année 1991, lorsque son président d'alors Siad Barre a été renversé par les milices de clans, déclenchant la violence et l'anarchie conduisant à des flux massifs de réfugiés à ce jour.

Pour l'Erythrée, la politique de la conscription obligatoire dans le service militaire indéfini a dirigé des milliers de ses jeunes citoyens hors du pays (Kibreab, 2009).

Un certain nombre d'autres conflits récents ont également contribué à la hausse des déplacements forcés dans la région. Le conflit qui a éclaté au Soudan du Sud en Décembre 2013 suite à des désaccords politiques a à ce jour conduit à plus de 1,8 million de personnes déplacées à l'intérieur et plus de 778.700 ont traversé vers d'autres pays en tant que réfugiés (HCR 2016).

De même, en Avril 2015, le Burundi a été plongé dans un conflit après que la Cour constitutionnelle du pays a permis au président de prolonger son mandat. Avec environ 292.800 réfugiés ayant déjà fui, et des centaines laissés morts, il n'y a encore aucun signe de paix dans ce pays (HCR 2016).

La région est connaît constamment de nouveaux conflits avant même que les anciens ne se calment.

IV. Programmes et expériences du JRS: Vivre l'énoncé de mission

Les programmes du JRS sont conçus pour accomplir sa mission d'accompagnement, de service et de plaidoyer. Cette section analysera brièvement la façon dont chacun d'entre eux est mis en œuvre dans la pratique.

L'accompagnement fait la différence entre le JRS et les autres agences qui aident les populations déplacées. L'accompagnement, tel qu'il est pratiqué par le JRS, est défini par un ensemble d'attitudes et de valeurs: la solidarité, l'espoir, le respect et la dignité, l'amitié, l'écoute ouverte, l'hospitalité, la recherche de la justice et en optant pour les pauvres et les marginalisés (Hampson et al, 2014.).

Mark Raper (2013), a appelé l'accompagnement la pierre angulaire de l'identité du JRS et le décrit comme étant physiquement présent parmi les réfugiés comme compagnons, témoins et protecteurs. Le JRS opte pour un style personnel de présence.

De même, David Hollenbach (2015) explique que l'accompagnement signifie être avec les gens servis. Cela signifie être avec les réfugiés sur le terrain, en écoutant leurs histoires, et en leur montrant par une véritable présence personnelle, qu'ils ne sont pas oubliés. En termes pratiques, le personnel du JRS se vivant et travaillant aux côtés des réfugiés dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya, en Ethiopie Mai Aini et Dollo Ado et à Maban du Sud-Soudan dans le Haut-Nil; parmi les rapatriés dans Equitoria a l'ouest au Sud-Soudan et dans les camps de réfugiés en Ouganda et dans la région du Darfour au Soudan.

Une journée typique pour le personnel dans les camps comprend des activités telles que des visites à domicile pour les personnes âgées, les malades et les nouveaux arrivants, la réunion avec les pairs conseillers de réfugiés pour les dernières mises à jour, une visite à un autre organisme pour assurer le suivi sur le soutien à un réfugié. Dans beaucoup de cas, le personnel donne simplement le temps à ceux qui ont juste besoin de parler, ce qui donne une oreille attentive. Pour ceux qui travaillent avec les réfugiés résidant dans les zones urbaines, ils font même des visites à l'hôpital, en visitant les nouveaux arrivants à la maison pour assurer qu'ils s'installent bien, rencontrer le curé de la paroisse locale sur les questions concernant les réfugiés dans la paroisse et en participant à des réunions organisées par les réfugiés eux-mêmes.

Cela fait écho à l'affirmation de Joe Hampson (2009), ancien Directeur Régional pour le JRS Afrique de l'Est, que le JRS accompagnement est la présence ouverte à des individus ou des communautés, par le biais d'une réponse découlant de préoccupations religieuses et humanitaires qui a des implications pour le service et le travail de plaidoyer. L'accompagnement conduit au service, qui est façonné par la connaissance des besoins des réfugiés qui a été acquis à partir de cette interaction directe avec eux.

Le JRS ne se contente pas d'une simple prestation de services. Il offre la fraternité, l'écoute active et la solidarité, en se concentrant sur les besoins et les préoccupations individuelles. De cette façon, le JRS vise à réduire l'écart de puissance énorme qui existe entre le travailleur humanitaire et le bénéficiaire et l'espoir d'augmenter le désir d'une véritable participation des personnes déplacées dans les programmes et les services (Hampson et al., 2014). De nouveaux programmes innovants sont développés par l'écoute de réfugiés parlent de leurs espoirs, leurs rêves et leurs besoins.

Ceci est mieux illustré par les différents programmes en cours d'exécution

dans les zones urbaines à Nairobi (Kenya), Addis-Abeba (Ethiopie) et Kampala (Ouganda). À Addis-Abeba, un centre communautaire pour les réfugiés a été créé pour fournir un espace sûr pour les réfugiés de se rencontrer, un cyber café pour eux pour se connecter avec la famille et les amis à la maison ou à l'étranger et une garderie pour les mères qui travaillent et qui ne peuvent pas se permettre le coût élevé de garde d'enfants.

À Kampala, une garderie permet de soulager les mères, qui ont assisté à des cours d'anglais pour adultes de garde d'enfants, pour leur permettre de se concentrer en classe. Le service de garde a fini par devenir une école maternelle, ce qui donne une bonne éducation aux jeunes.

L'initiative Nairobi répond à une communauté plus dispersée des réfugiés et utilise donc comme points de réunion, les paroisses locales à proximité des quartiers où de nombreux réfugiés se sont installés. Les réfugiés accèdent donc à domicile de plus près, sans la nécessité de voyager tout le chemin vers les bureaux du JRS.

Hampson (2009) décrit l'accompagnement comme ayant trois aspects qui se chevauchent et se renforcent mutuellement. Il est l'intersection critique entre la foi et l'action humanitaire, il est l'expression d'attitudes essentielles au sein du JRS, et il fait des exigences structurelles et programmatiques uniques sur les travaux entrepris par le JRS.

L'accompagnement conduit finalement à la promotion des politiques et des institutions qui respectent les droits des réfugiés. Les lacunes dans les politiques, les violations des droits et des abus touchant les réfugiés deviennent plus visibles lorsque les travailleurs humanitaires sont étroitement liés avec les personnes touchées. Alors, le JRS prend la responsabilité de se faire entendre et défendre les intérêts des réfugiés.

Les services pastoraux sont une autre dimension de l'accompagnement offert par le JRS Afrique de l'Est aux réfugiés catholiques en réponse aux besoins. Ainsi, la foi est une force qui peut aider les réfugiés à faire face aux difficultés et de regarder au-delà du présent pour un avenir d'espérance. Dans certaines zones où le JRS travaille, il n'y a pas eu la présence d'un prêtre durant de nombreuses années. En 2010, Richard Dwyer, un prêtre jésuite, a été envoyé pour prendre soin des rapatriés dans la partie sud du Soudan du Sud. Cette expérience « lui a fait [...] comprendre l'importance de la présence d'un prêtre comme symbole et signe concret de la présence de Dieu, en particulier pour

les personnes qui veulent avoir accès aux sacrements de l'Eucharistie, du baptême, de la confession et du mariage» (Dwyer, 2014).

Une situation similaire existe actuellement dans le comté de Maban, une région dans l'Etat du Haut Nil au Soudan du Sud. Outre l'exécution des programmes éducatifs avec une équipe de plusieurs membres, deux prêtres jésuites s'occupent à la fois de la communauté locale et des réfugiés soudanais hébergés dans ce domaine. Le curé de la paroisse locale est à peine capable de se déplacer sur les longues distances entre les églises situées profondément à l'intérieur et de célébrer la messe puisque il n'a pas les moyens de voyager. Les deux jésuites n'auraient pu arriver à un moment plus opportun.

Bien que le JRS soit au service des personnes de toutes religions, l'accompagnement pastoral est offert exclusivement aux personnes qui assistent à des services religieux dans le respect du droit fondamental à la liberté de culte des individus. Aucune pratique religieuse n'est imposée aux réfugiés d'une foi différente.

Les services du JRS sont conçus pour répondre aux besoins locaux en fonction des ressources disponibles. Par conséquent, les services offerts dans les camps sont en quelque sorte différents de ceux offerts aux réfugiés dans les zones urbaines.

Selon les «Lignes directrices sur la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence» du Comité permanent inter-organisations (IASC), les populations déplacées par les conflits armés et d'autres catastrophes sont touchées par la souffrance psychologique et sociale importante. Plus précisément, les gens souffrent de la perte ou de l'absence d'êtres chers, la violence sexuelle et basée sur le genre, l'agression physique et d'autres épreuves de la vie. Ils ont donc besoin d'être assistés pour faire face et de guérir de ces expériences. Cependant, il est important de noter que tout le monde ne développe pas d'importants problèmes psychologiques et que la plupart des gens présentent la résilience, qui est la capacité de bien faire face à l'adversité (IASC, 2008).

Pourtant, le risque existe, il est donc essentiel de fournir un soutien approprié à tous ceux qui sont déjà touchés ou sont des sujets potentiellement à risque.

Le terme «psycho-social» indique un lien entre le bien-être psychologique et social et que les deux s'influencent mutuellement. Par conséquent, une définition largement acceptée du soutien psycho-social à long terme est celle adoptée par l'IASC comme [...] tout type de soutien local ou à l'extérieur qui vise à protéger ou promou-

voir le bien-être et / ou traiter ou prévenir les troubles mentaux» (CPIA 2008: 5).

Étant donné la nature du JRS la plupart des personnes qui ont fui la guerre et les conflits ont une santé mentale assez fragile, l'organisation a mis en place des programmes psychosociaux dans tous les 15 projets dans la région. Chaque projet a adapté les activités psychosociales en fonction des besoins locaux et la capacité du personnel. Le JR offre une oreille attentive, des conseils professionnels et pastoraux et de la thérapie pour des problèmes de santé mentale.

Le programme psychosocial dans le camp de réfugiés de Kakuma au Kenya a commencé à se réformer en 1990. En plus d'offrir du counseling individuel et de groupe, la thérapie familiale, il y a aussi un autre traitement - massage et réflexologie pour ceux qui ont des douleurs psychosomatiques. Chaque année, des milliers de réfugiés sont servis avec des résultats impressionnants.

En vue d'aider les réfugiés à s'autonomiser et à prendre en charge leur existence, les programmes psychosociaux du JRS utilisent un modèle incluant des conseillers réfugiés, qui sont formés pour aider à offrir des services de conseils aux autres réfugiés. Cela augmente la capacité de l'organisation dans ce domaine en assurant des services qui atteignent le plus de personnes possibles. Ce modèle reconnaît également les capacités et les compétences que les réfugiés ont et restaure leur dignité humaine par la suite.

Visant à faire respecter la sécurité et la protection de la dignité de l'individu, d'autres types de soutien sont fournis aux réfugiés sous forme de produits de première nécessité comme la nourriture et un abri. En outre, des services spécialisés pour ceux qui souffrent de symptômes graves sont offerts par l'entremise d'un réseau de référence.

Selon le HCR (2016), les enfants de moins de 18 ans représentaient 51% de la population de réfugiés en 2015, contre 41% en 2009. Malheureusement, la majorité de ces enfants sont incapables d'obtenir une éducation en raison d'un certain nombre d'obstacles tels que les perturbations à la suite de l'apparition d'un conflit dans les pays d'origine, les barrières linguistiques dans le pays d'asile, de longues distances à l'école pour ceux qui ne sont pas dans les camps de réfugiés, le manque d'enseignants et la surpopulation due à un grand nombre d'enfants dans les écoles des camps.

Le problème est aggravé du fait que l'aide humanitaire à financer l'éducation

dans les situations de conflit est généralement une somme dérisoire, de seulement 2% en 2013, et 1% en 2014, contre un objectif de 4% fixé par la Global Education Initiative des Nations Unies (Rapport sur le développement Institut, 2015). Dans ce contexte, le HCR (2016) a déclaré que les réfugiés passent en moyenne 17 ans en déplacement; d'où la nécessité de leur éducation.

Le JRS reconnaît l'importance de l'éducation pour les réfugiés et les autres personnes qui sont déplacées de force. Au cours des 35 dernières années, il a fourni l'autonomisation des programmes éducatifs. En outre, le JRS considère l'éducation comme une intervention de sauvetage et de contribution durable de l'organisation à une solution durable à long terme aux conflits. Promouvoir la réalisation du droit à l'éducation pour les enfants conduit finalement à la réalisation progressive d'autres droits.

Le Global Education Initiative (JRS, 2016: 2-4) énumère d'autres avantages de l'éducation:«L'éducation est un élément essentiel dans la construction de la dignité humaine, car il aide les gens à restructurer leur vie en leur donnant les compétences nécessaires pour transformer la situation dans laquelle ils se trouvent et de se soutenir. Il contribue à renforcer la capacité de la personne à rendre sa vie meilleure et permet à cette personne de faire des choix éclairés. Les réfugiés bien formés (s'ils sont intégrés localement, réinstallés ou rapatriés) sont en mesure d'apporter les compétences nécessaires pour aider à construire et à transformer leurs communautés. [...] Les adolescents sont très vulnérables à l'exploitation (par exemple, le trafic, le recrutement d'enfants soldats, d'être marié à un jeune âge) et bénéficient de la protection offerte par les écoles. »

Le JRS Afrique de l'Est conçoit des programmes qui peuvent répondre aux exigences d'un groupe varié de réfugiés tels que des programmes accélérés d'apprentissage pour les adultes ou des enfants trop âgés, la formation des enseignants, et la distribution du matériel d'apprentissage et de réhabilitation des écoles, des bourses d'études, l'éducation des filles, le soutien spécial aux besoins d'éducation et de l'enseignement supérieur.

Au fil des ans, ce soutien a été offert aux zones qui en ont le plus besoin. D'où le lancement d'une importante opération de soutien à l'éducation des réfugiés sud-soudanais de Adjumani dans le Nord de l'Ouganda au début à la mi-2000. Dès la signature de l'Accord de paix global de l'année 2006, le JRS a soutenu l'éducation des rapatriés à l'intérieur du Sud-Soudan jusqu'à l'année 2010, lorsque l'opération a été liquidée.

En 2013, l'enseignement supérieur au niveau des marges innovantes (JC: HEM), a pu fournir en ligne des programmes proposant des certificats et diplômes aux réfugiés dans le camp de Kakuma, en collaboration avec les collèges jésuites et universités aux États-Unis. Le programme sera bientôt reproduit dans d'autres domaines.

Un moyen d'existence est un moyen d'assurer les nécessités de la vie. Cela renvoie donc à une source de revenus ou de moyens de soutien et de subsistance. La possibilité de travailler et de gagner leur vie est l'une des façons dont les gens les plus efficaces qui ont été déplacés peuvent reconstruire leur vie dans la dignité et la paix. Le manuel du JRS "Travailler avec les réfugiés urbains», souligne que « [....] Travailler sur les moyens de subsistance ne concerne pas seulement l'autosuffisance économique; c'est également restaurer la dignité, la confiance et l'espoir, ainsi que la promotion de l'intégration »(JRS, 2012: 21).

Malheureusement, la majorité des pays refusent ouvertement aux réfugiés le droit de travailler, et ainsi les lient à une vie de dépendance par rapport à l'aide. De même, les politiques de campement forcées au Kenya et en Ethiopie confinent souvent des gens dans des camps où les possibilités de tous les moyens de subsistance significatifs sont limitées.

Cependant, aux réfugiés vivant dans les zones urbaines sont données des possibilités de travail en particulier dans le secteur informel. Le JRS aide les réfugiés à mener des activités de subsistance en offrant une formation et une assistance technique (en fonction des besoins du marché local). Il les aide aussi à mettre en place de petites entreprises en offrant des subventions, des crédits, des outils et d'autres ressources. Cette approche prend en charge et correspond bien à l'alternative adoptée récemment à la politique des camps du HCR visant à promouvoir l'engagement direct des réfugiés. Ces derniers sont invités à utiliser leurs compétences et leurs capacités à prendre en mains leur vie et celle de leurs familles afin de réduire la dépendance à l'aide. La même approche est également destinée à promouvoir la contribution des réfugiés à l'économie locale et l'intégration locale.

Un soutien d'urgence se réfère à la distribution ciblée de produits alimentaires et non-alimentaires tels que des matelas, des couvertures, des vêtements, des articles d'hygiène, soins médicaux de base, le transport et le logement dans les zones urbaines. Nouvellement arrivés les demandeurs d'asile, les réfugiés et autres personnes déplacées de force ne disposent souvent même pas des

besoins les plus élémentaires n'ayant pas pu tout prendre dans leur fuite. D'autres personnes et des familles peuvent également bénéficier de cette aide en fonction des circonstances. De nombreux organismes ne fournissent pas ce genre de soutien aux nouveaux arrivants. Par conséquent, le JRS tente de combler l'écart sur une période de trois mois. À la fin de cette période, les réfugiés ont reçu des documents d'enregistrement initial du HCR ou du gouvernement, selon les lois du pays d'asile, ce qui leur permet d'accéder à un plus grand nombre d'organismes d'assistance.

Les lignes directrices sur le travail avec les réfugiés urbains ont besoin de ce soutien pour faire partie d'une approche intégrée qui comprend la sensibilisation, l'accompagnement, psychosocial et des moyens composants de subsistance. Ceci en vue d'assurer que les individus ne sont pas laissés vulnérables après la fin de l'aide d'urgence.

Défendre les droits des réfugiés et des demandeurs d'asile est une partie intégrante de la mission du JRS. Le travail de plaidoyer découle de l'accompagnement et du service. Il est donc marqué par les expériences du personnel dans le domaine, et leur interaction avec les réfugiés. Le JRS réalise le plaidoyer de la manière suivante:

- Rechercher de moyens pour plaider en faveur de ceux dont les besoins sont oubliés par d'autres;
- Répondre aux besoins immédiats et proposer des objectifs politiques à long terme des groupes spécifiques de réfugiés et de personnes déplacées de force;
- Être proche des personnes concernées, en soutenant leurs espoirs et leurs aspirations;
- Donner aux gens l'occasion de raconter leur histoire;
- Créer des espaces de dialogue entre les centres de pouvoir et ceux qui veulent apporter des changements positifs.

Le plaidoyer du JRS se déroule à plusieurs niveaux, le plus faible étant un «one to one » assistance effectuée par le personnel du projet, qui réponde aux besoins des réfugiés dans le cadre de leur travail quotidien. Vient ensuite le niveau des pays où le JRS répond aux changements dans les lois et les politiques qui affectent les réfugiés nationaux, et travaille avec l'Eglise locale pour promouvoir l'hospitalité pour les réfugiés. Au niveau régional, le personnel de défense est engagé dans le suivi des questions qui touchent les réfugiés à tra-

vers les frontières nationales et l'élaboration de documents de position sur des questions pertinentes. Enfin, au niveau international, le JRS a des bureaux de représentation stratégiques à Rome, Genève et Washington, où des questions d'intérêt pour l'organisation sont présentées aux institutions compétentes.

Conclusions et recommandations

Les programmes du JRS ne touchent qu'une partie de ceux qui en ont besoin. Ce, en partie, en raison des ressources limitées. Pourtant, les dernières statistiques du HCR indiquent une augmentation du nombre de personnes déplacées dans le monde à près de 60 millions (HCR, 2016). Il y a un immense besoin de poursuivre l'assistance aux personnes déplacées de force. Cependant, la xénophobie dans les pays d'asile, les politiques gouvernementales restrictives, le terrorisme et l'augmentation du nombre de crises prolongées ainsi que le financement des donateurs en baisse sont quelques-uns des défis auxquels sont confrontées les réponses au problème des réfugiés.

L'Eglise catholique et d'autres organisations confessionnelles ont une raison de prendre «[...] la cause de l'étranger» au sérieux (Job 29:12) et d'accroître l'assistance aux personnes déplacées de force.

Basé sur une longue expérience du JRS, je voudrais conclure la présentation par quelques recommandations visant à améliorer le service de l'Eglise catholique aux personnes déplacées de force en Afrique.

Le travail du SCEAM avec l'Union africaine devrait être renforcé pour contribuer activement aux efforts afin de résoudre les conflits actuellement en cours sur le continent.

L'Église catholique devrait jouer un rôle plus actif dans la promotion des politiques positives en ce qui concerne les réfugiés dans les pays d'accueil. En d'autres termes, il convient de promouvoir l'option préférentielle pour les pauvres.

Une plus grande collaboration entre les organisations catholique devrait être encouragée afin de partager les ressources disponibles avec pour objectifs d'atteindre de nombreuses autres populations déplacées sur le continent, qui ont besoin d'une assistance.

REFERENCES

Arrupe Pedro (1980) The Society of Jesus and the Refugee Problem. Letter to all Jesuit Major Superiors, 14 November 1980. http://jrsusa.org/Assets/Sections/Downloads/ArrupeLetter.pdf [accessed 29 May 2016].

Dwyer Richard (2014) South Sudan: pastoral accompaniment as a sign of God's presence. http://en.jrs.net/assignment_detail?TN=DTN-20140924062122 [accessed 29 May 2016].

Hampson Joe (2009) Accompaniment, a new way of being present? http://jrsusa.org/accompaniment?LID=141 [accessed 29 May 2016].

Hampson Joe et al. (2014) The value of accompaniment. *Forced Migration Review* 48: 7-8.

Hollenbach David (2015) A spirituality of Accompaniment: What we can learn from Jesuit Refugee Service. Speech delivered at Georgetown University on 18 December 2015. http://jesuits.org/news-detail?TN=NEWS-20151218100750 [accessed 29 May 2016].

IASC (2008) *Guidelines on Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings*. Geneva: IASC.

JRS (2000) *Everybody's Challenge. Essential Documents of Jesuit Refugee Service 1980-2000*. Rome: JRS.

JRS (2000) The Charter of Jesuit Refugee Service. https://en.jrs.net/assets/Sections/Downloads/char-en3.pdf [accessed 29 May 2016].

JRS (2011) *Advocacy in Jesuit Refugee Service*. Rome: JRS.

JRS (2012) *Working with Urban Refugees; A Handbook*. Rome: JRS.

JRS (2016) *Global Education Initiative*. Rome: JRS.

Kibreab Gaim (2009), Forced labour in Eritrea. *The Journal of Modern African Studies* 47: 41-72

Kolvenbach Peter-Hans (2007) *In the Footsteps of Pedro Arrupe. Ignatian Spirituality Lived in the Service of Refugees*. Rome: JRS.

Nicolai Susan and Sebastien Hine (2015) Investment for Education in Emergencies. A Review of Evidence. Overseas Development Institute, https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9450.pdf [accessed 29 May 2016].

Pontifical Council "Cor Unum" and Pontifical Council for the Pastoral Care of Migrants and Itinerant People (1992) Refugees: A Challenge to Solidarity. http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/corunum/documents/rc_pc_corunum_doc_25061992_refugees_en.html [accessed 29 May 2016].

Raper Mark, (2013) Forced Migration and Jesuit Refugee Service: Past, Present, and Future. Paper presented at a Symposium hosted by the Center for Human Rights and International Justice at Boston College, 21-22 March 2013. http://jrsusa.org/research?LID=749 [accessed 29 May 2016].

UN (1951) *Convention relating to the Status of Refugees*

UNHCR (2013) *UNHCR's Mental Health and Psychosocial Support for Persons of Concern. Global Review 2013*. Geneva: UNHCR.

UNHCR (2016), *Global Trends. Forced Displacements in 2015*. Geneva: UNHCR.

Points Saillants de la Conférence

Fabio Baggio

Au cours de la première session, on a souligné l'ambivalence substantielle du lien entre migration et développement, ainsi que la nécessité de réflexions éthiques sur le même lien afin d'influencer l'exercice de la politique. En outre, l'importance d'une bonne approche démographique du phénomène migratoire a été soulignée: la surpopulation et les ressources insuffisantes d'un côté et le vieillissement de la population et la baisse du taux de fécondité dans l'autre partie sont des éléments pertinents à considérer. Enfin, il a été déclaré qu'il était urgent de fournir aux migrants et à leurs familles des possibilités différentes d'utiliser les transferts de fonds vers des investissements réels pour le développement.

Les intervenants à la deuxième session ont été invités à considérer la migration à travers le «bien commun». Dans une perspective globale, la participation au bien commun de l'humanité est facilitée par la migration. Le développement doit être compris comme un accès équitable au bien commun et la migration est une dénonciation implicite que cela ne se produit pas dans le pays d'origine correspondant. L'Église est le garant de la participation de tous au développement et au bien commun. En outre, les attitudes déplorables des anti-migrants et des étrangers sont répandues dans de nombreux pays africains, même parmi les fonctionnaires. Il est nécessaire de récupérer l'appartenance transnationale des Africains comme faisant partie de l'histoire et de la tradition de l'Église catholique. Dans cette mesure, on peut s'inspirer de la richesse des documents de l'Église sur la mobilité humaine, qui énoncent clairement la pertinence de la défense et de la promotion des droits de l'homme et de la dignité, de l'inter culturalisme et de la justice sociale. Enfin, les orateurs ont souligné l'importance de soulever la préoccupation de l'Église catholique sur les migrations internationales et intracontinentales en Afrique. L'évangélisation est la promotion de chaque être humain pour lui permettre de répondre au plan divin. Dans cette

mesure, il est essentiel de défendre leurs droits et leur dignité. La mission évangélisatrice consiste à montrer l'amour miséricordieux de Dieu à chaque être humain, en accordant une attention particulière aux plus petits. Dans ce sens, la solidarité avec les étrangers et les gens itinérants, à l'exemple du bon samaritain, est un bon critère pour tester l'esprit missionnaire de notre Eglise locale..

Au cours de la troisième session, à partir des expériences pastorales de la base, il a été souligné l'importance de mener tous les efforts pour éradiquer les causes «mauvaises» de la migration. En outre, les orateurs ont été appelé à accorder une plus grande attention à la dimension spécifique de la mobilité humaine en Afrique, ce qui est souvent négligé. Dans cette mesure, le rôle des femmes dans la réalisation du développement durable local devrait être fortement pris en compte. Les migrants et les réfugiés ont toujours constitué une ressource réelle et une force enrichissante dans les sociétés d'accueil. Sur ce terrain, la rencontre avec «l'autre» doit-elle être comprise comme une menace ou une opportunité? La décision incombe aux deux protagonistes. La vraie rencontre est basée sur la conviction que l'on a toujours quelque chose à offrir et quelque chose à recevoir. En Afrique, la mobilité humaine est un phénomène grandissant. Il y a une énorme discussion sur le lien entre migration et développement, avec des projections enthousiastes d'un énorme impact sur le développement dans les pays d'origine. Néanmoins, la réalité est que dans les dernières décennies les inégalités mondiales ont augmenté en dépit de l'augmentation de la migration internationale. Du point de vue ecclésial, la migration remet en question la solidarité chrétienne et l'identité et la catholicité de l'Église comme unique famille de Dieu.

Au cours de la quatrième session, les participants ont été divisés en huit petits groupes, en fonction des compétences linguistiques, afin d'envisager des réponses pastorales aux défis posés par le lien de migration et de développement en Afrique.

À la cinquième session, les orateurs ont déclaré que les réfugiés posent un défi à multiples facettes: ils ont des problèmes avant le départ, lorsqu'ils demandent l'asile, après la reconnaissance de leur statut et même lorsqu'ils reviennent. Il est crucial d'éradiquer les causes perverses de la migration forcée, une tâche que l'Église doit partager avec les gouvernements, les organisations internationales et les acteurs de la société civile.

Les revendications de la population locale concernant les réfugiés qui reçoivent plus d'attention que les pauvres locaux constituent un défi à relever. La

crise des réfugiés d'aujourd'hui doit être comprise en tenant compte des obligations morales et juridiques des États, du moins ceux qui sont signataires des conventions internationales. Il existe des obligations morales et juridiques pour les États de recevoir des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le cas de l'Afrique du Sud révèle que, lorsque de telles obligations sont en conflit avec la souveraineté et la sécurité nationales, les premières doivent perdre la bataille. En outre, une attention particulière devrait être accordée aux raisons historiques d'instabilité politique et de coup d'État, qui engendrent maintenant une instabilité sociale et des limitations à la liberté personnelle. La violence ne mènerait jamais à une meilleure civilisation. Au contraire, l'aggravation des conditions de vie et le manque de sécurité pousseraient davantage de personnes à chercher des endroits plus sûrs à l'étranger. Dans cette mesure, il est nécessaire d'adopter une perspective interdisciplinaire en ce qui concerne les migrations forcées et d'examiner la responsabilité de chacun d'assurer les conditions de séjour.

Lors de la sixième session, les orateurs ont souligné que le phénomène de la migration forcée en Afrique est un *locus theologicus*, un espace pour la révélation de Dieu aujourd'hui, un signe des temps. Une telle révélation se réfère directement aux revendications du peuple de Dieu pèlerin, au cri des pauvres, à la lamentation des exilés. La migration forcée est un *locus theologicus* parce que c'est une tragédie humaine, qui a besoin de rédemption, de libération et de salut. L'exemple d'Abraham et Lot (Gen 13) montre comment les différences sont «génétiques» pour l'humanité. Ils ne devraient pas être effacés, mais ils ne peuvent pas être une raison de conflit. Quand les gens grandissent, la séparation est nécessaire pour ne pas entrer en conflit. Ils doivent prendre un chemin différent et s'installer dans des terres différentes, comme Abraham et Lot. Cependant les terres où les deux patriarches s'installent ne sont pas leurs propres propriétés: elles sont un don de Dieu pour être soignées. L'accord entre les êtres humains est plus important que les frontières. Le respect de la place de l'autre évite tout conflit. Enfin, la situation complexe des migrants forcés en Afrique appelle l'Eglise à être véritable un agent de réconciliation, promoteur de l'espoir. Cette promotion part de la maison: les catholiques doivent se réconcilier au-delà des frontières, au-delà de la nationalité, au-delà des prétentions historiques.

Au cours de la septième session, les orateurs ont déclaré qu'avant les défis de la migration et de l'asile en Afrique, les Eglises catholiques locales doivent travailler ensemble, en utilisant tous leurs moyens, agents et structures, dans un esprit de solidarité, pour accueillir les frères et sœurs en déplacements. Les mêmes Églises ont aussi engagé le gouvernement et les organisations interna-

tionales dans cette entreprise missionnaire. La discrimination et les abus sont assez répandus dans le monde des réfugiés, aussi en Afrique. L'Eglise catholique devrait être pleinement engagée dans le plaidoyer et le lobbying pour une meilleure protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et, surtout, pour l'éradication des causes du déplacement forcé.

À la huitième session, les participants ont été divisés en huit petits groupes, en fonction des compétences linguistiques, pour envisager des réponses pastorales aux défis posés par les conflits et les migrations forcées en Afrique.

Les ateliers ont mis en lumière certains points intéressants. La migration a un impact positif sur le développement ou, du moins, un potentiel de développement à déchaîner. Néanmoins, il conviendrait d'accorder une plus grande attention aux coûts liés à l'expérience migratoire. Devant le phénomène complexe de la mobilité humaine, l'Église catholique doit connaître, juger et agir. La migration ne doit pas être encouragée ni arrêtée, mais elle doit être véritablement gratuite, informée, assistée et gouvernée. Le droit de migrer ne doit jamais occulter le droit de ne pas migrer, c'est-à-dire le droit d'être fourni dans son propre pays avec les conditions nécessaires à une vie digne et épanouissante. Il est urgent de renforcer la coopération entre les Églises d'origine et les Églises d'arrivée afin d'aider plus efficacement et plus efficacement les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Biographies

Editeurs

Fabio Baggio est un missionnaire de la congrégation des Scalabriniens (Missionnaires de Saint Charles Borromée). Il détient un Ph.D en histoire de l'Eglise de l'université pontificale la Grégorienne (Rome). Fabio a travaillé au centre pour les études de la Migration d'Amérique latine (CEMLA), à Buenos Aires au Brésil, de 1998 à 2002. Il a été dicteur du centre de Migration des Scalabriniens (ville de Quezon, Philippines) et éditeur du journal asiatique et pacifique de la Migration (APMJ) de 2002 à 2010. Il est présentement directeur de l'institut international de Migration des Scalabriniens (Rome, Italie), un programme de Licence et Ph.D dans l'université pontificale Urbaniana (Rome, Italie). Fabio enseigne aussi comme professeur visiteur à l'université de Valence (Espagne) et l'université autonome de Zacatecas (Mexique).

Mesmin-Prosper Massengo est un prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville (République du Congo). Il a une Licence et un Ph.D en droits canon, obtenus à l'université pontificale Urbaniana. Il a été Recteur du grand séminaire national de Théologie du Congo-Brazzaville de 2001 à 2008. Il est présentement secrétaire général de l'association des conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale (ACERAC), Directeur de l'école de sciences religieuses de Brazzaville (République du Congo) et président du groupe d'études sur la migration du Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SECAM). Il enseigne aussi comme professeur visiteur à la faculté de droit canon de l'université catholique de Kinshasa (RDC).

Samuel de Jesus Narciso Paquete est prêtre du diocèse de Benguela (Angola). Il a travaillé comme journaliste pendant 15 années dans différents médias catholiques, avec un focus spécial sur les problèmes africains. En 2013 Paquete a été nommé deuxième vice-secrétaire du SECAM, Accra (Ghana), avec la responsabilité la commission Paix et Développement. Il a depuis travaillé sur les sujets liés à la migration, les terres et la bonne gouvernance en Afrique.

Contributeurs

Samuel de Jesus Narciso Paquete est prêtre du diocèse de Benguela (Angola). Il a travaillé comme journaliste pendant 15 années dans différents médias catholiques, avec un focus spécial sur les problèmes africains. En 2013 Paquete a été nommé deuxième vice-secrétaire du SECAM, Accra (Ghana), avec la responsabilité la commission Paix et Développement. Il a depuis travaillé sur les sujets liés à la migration, les terres et la bonne gouvernance en Afrique.

Delali Margaret Badasu est directrice du centre pour les études de migration et chercheuse principale à l'institut régionale d'études de la population (RIPS) à l'université du Ghana. Elle a un Ph.D en Géographie et Développement des Ressources, un Master en Etudes de la Population et une licence spécialisée (Economie/Géographie) de l'université d'Alberta, Canada. Dr. Badasu a reçu de nombreux prix et bourses académiques et de recherche. Elle a un grand nombre de publications dans des journaux et des chapitres dans des livres, ainsi que des contributions sur des rapports techniques. Elle est aussi membre du groupe de travail inter-facultés du centre pour les études de Migration (CMS) à l'université du Ghana.

Destin Mouéné Ndzorombe est un prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville (République du Congo). Il a fini ses études philosophiques et théologiques à Brazzaville et, après son ordination presbytérale, il a exercé son ministère dans son diocèse. Ndzorombe détient une Licence et un Ph.D en Théologie pastorale et Mobilité Humaine, obtenus en 2014 à l'institut international pour la Migration des Scalabriniens (SIMI) ; université pontificale Urbaniana, Rome. Il est présentement directeur du bureau pour la pastorale des migrants et professeur des sciences religieuses à l'école des sciences religieuses de Brazzaville.

BIOGRAPHIES

Yvon Christian Elenga est un prêtre religieux de la compagnie de Jésus. De 200 à2002 Elenga a travaillé au centre d'Etudes et de Recherches Chrétiennes (C.E.R.C) à Brazzaville. En 2006 il a obtenu un Ph.D en Théologie systématique à l'école de Théologie des Jésuites de Weston à Cambridge (Massachussetts). Il enseigne depuis lors, la Théologie à l'institut de Théologie de la Compagnie de Jésus à Abidjan (Côte-d'Ivoire). Courant 2008-2009 il était professeur visiteur à l'université Saint Joseph de Philadelphie (Pennsylvanie). De 2011 à 2014, Elenga était vice-président de la conférence des institutions de Théologie catholiques. Il est recteur de l'institut de Théologie de la Compagnie de Jésus à Abidjan, Côte d'Ivoire depuis septembre 2012.

Jonas Koudissa est prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville (République du Congo). Il a un Ph.D en sciences politiques (1998) de l'université de Münster (Allemagne) et un Ph.D en Théologie (2013) de l'université de Tübingen (Allemagne). Il a participé processus de démocratisation du Congo comme leader de la jeunesse chrétienne et libération (JCL). Il a servi comme collaborateur d'Ernest Kombo, président de la conférence nationale souveraine (CNS) et du conseil supérieur de la République (CSR). Présentement il est curé de la paroisse Saint-François d'Assise de Brazzaville, directeur de l'académie catholique de Brazzaville pour l'Ethique (Accabe), membre de l'association pour les études africaines d'Allemagne. Il est aussi chercheur associé de l'université de Tübingen et aussi conférencier associé à l'université catholique de Yaoundé au Cameroun.

Anne Béatriz Faye est une religieuse des sœurs de l'Immaculée Conception de Castres au Sénégal. Elle a un Ph.D en Philosophie (2005) de l'université Cheik Anta Diop de Dakar. Elle a aussi étudié la Théologie à Kinshasa (RDC). Elle a enseigné la Philosophie analytique la Philosophie orientale au centre de Philosophie inter-institut Saint Augustin à Dakar. De 2003 à 2008 elle était supérieure provinciale au Sénégal et de 2008 à 2013 elle a servi comme conseillère générale pour l'Afrique A Rome. Elle exerce présentement son travail missionnaire dans le diocèse Koupela (Burkina Faso). Elle est membre de l'association des Théologiens africains.

Melchior Edward Mombili Thumaini est un prêtre de l'Archidiocèse de Kisangani, République Démocratique du Congo (RDC).En 1999 il a obtenu son Ph.D en histoire ecclésiastique de l'université pontificale la Grégorienne de Rome. Il a servi comme chancelier et archiviste dans le diocèse de Kisangani. Il a été secrétaire générale de l'association des conférences épiscopales de l'Afrique centrale (ACEAC). Il est présentement premier secrétaire général adjoint du SECAM, chargé de la commission de l'évangelisation.

Georges J. Njila Jibikilayi est un prêtre de l'Archidiocèse de Kinshasa. Il a un Ph.D en Théologie dogmatique de l'institut catholique de Paris (ICP) et de l'université catholique de Leuven (KUL). Il a été curé de la paroisse Saint Léopold à Kinshasa. Il est en ce moment recteur du séminaire Jean-XXIII, professeur de Théologie dogmatique dans la même institution, président de dl'assemblée du clergé de Kinshasa et vice-président de la chair du cardinal Laurent Mossengwo.

Sergio Carciotto est le directeur de l'institut pour la mobilité humaine des Sacalabriniens en Afrique depuis son établissement en Avril 2014. Il détient un Master en études de développement de l'université du Cape-Ouest 'Afrique du Sud) et un Master en Droits des Réfugiés et en études de Migration de l'université «La Sapienza» de Rome. Il a travaillé pendant plusieurs années en Afrique du Sud pour le centre scalabrinien de Cape Town où il était directeur entre 2013 et 2014 et en Italie pour le Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

BIOGRAPHIES

Jean-Baptiste Sourou est né en République du Benin, Il détient un Ph.D en sciences sociales et communications sociales de l'université pontificale la Grégorienne de Rome, et une licence en Théologie sacrée de la faculté pontificale de Théologie Saint Bonaventure de Rome. Il enseigne les communications, l'histoire contemporaine africaine, les migrations et cultures dans différents universités et lycées en Italie et en Afrique. Il concentre sa recherche scientifique sur les migrations africaines, particulièrement celles impliquant la traversée de la Méditerranée. Il est le fondateur du CeDRes, une initiative internationale béninoise, qui a pour mission de promouvoir l'éducation et trouver du travail pour les jeunes africains attires par la migration illégale vers l'Europe. Son but est aussi de conseiller et défendre les politiques en matière de migration. Sourou a aussi acquis une solide expérience internationale en journalisme.

Jean-Jarrhel Bernadin Ndoulou est un prêtre de l'Archidiocèse de Brazzaville (République du Congo). Il a terminé ses études philosphiques et théologiques à Bangui en Centrafrique et, après son ordination presbytérale, il a exercé son ministère dans son diocèse. En 2004 Ndoulou était envoyé à Rome pour obtenir une Licence et un Ph.D en Théologie pastorale de la mobilité humaine à l'institut international pour la migration des Scalabriniens (SIMI). A la fin de ses études il retourna à Brazzaville pour enseigner au séminaire de Théologie Cardinal Emile Biayenda et autres institutions de la place. Il fut président de la commission pour la pastorale de la santé de l'Archidiocèse et vice-président de la commission pour la pastorale des Migrants de l'Archidiocèse. Il fait une expérience missionnaire, dans la restauration des migrants en Italie.

André Kabasele Mukenge est un prêtre de l'Archidiocèse de Kananga (République Démocratique du Congo) depuis 1985. Il a un Ph.D en Théologie biblique (1992) de l'université catholique de Louvain-La-Neuve (Belgique) et un diplôme postdoctoral de la même université. Il est professeur d'Exégèse de l'Ancien Testament et d'Hébreux biblique à l'université catholique du Congo (Kinshasa) depuis 1998, et recteur de l'université Notre Dame de Kasaï (Kananga) depuis 2010.

Bekele Moges Kidane est un expert éthiopien. Il a un Licence es science en Génie Hydraulique, obtenue en Ethiopié (1992) et un Master en études de Développement de l'institut d'études sociales (ISS) de la Hay (Pays-Bas) en 2004. Il est actuellement Directeur de la commission sociale et Développement de l'Eglise catholique d'Ethiopie (Caritas Ethiopie). Kidane a travaillé comme Coordonateur exécutif du développement dans le diocèse de Harar, Officier régionale pour l'eau et l'assainissement dan l'UNICEF et Manager régionale pour le gouvernement éthiopien.

Beatrice Gikonyo est une diplômée en Droits de l'université de Nairobi, Kenya. Elle continue ses études actuellement pour un Master es Arts en politique publique et Administration. Beatrice a été durant les trois années passées, l'agent régional de défense pour le service jésuite des réfugiés en Afrique de l'Est, assurant le leadership en matière de protection et la défense des réfugiés au Kenya, Uganda, Ethiopie et Soudan du Sud. Elle a travaillé avec l'organisation des droits des femmes au Kenya comme leader et agent défenseure, promouvant l'augmentation de la participation des femmes dans la sphère politique. Elle a aussi travaillé dans Iles Pacifiques du Sud, coordonnant l'université le travail du centre légal de la communauté Pacifique Sud à Port Vila, Vanuatu.

INDEX

Introduction 3
FABIO BAGGIO

PARTIE I: MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT 11

Le lien entre la Migration et le Développement: un cadre théorique 13
FABIO BAGGIO

Le lien entre Migration-Développement au Ghana: Evidences et Réalité de l'Approche des Sciences Humaines et Sociales 25
DELALI MARGARET BADASU

Bien commun, migration et développement: Réflexions théologico-pastorales 41
DESTIN MOUENE NDZOROMBE

Migration, Développement et Promotion Humaine Implications théologico-politiques dans la réalité africaine 53
YVON CHRISTIAN ELENGA

Migration, Developpement et Mission en Afrique: defis contemporains a l'evangelisation 61
JONAS KOUDISSA

Les visages des migrants entre frontière, manque et paradoxe: une opportunité pour une culture de l'accueil, de l'hospitalité et de la solidarité 73
ANNE BÉATRICE FAYE

Les Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV): Piste de solution à la problématique de Migration et Développement? 83
MELCHIOR-EDOUARD MOMBILI

Migration et développement de l'expérience de Joseph, fils de Jacob en Egypte. Réflexions philosophico-théologiques et perspectives sociopolitiques 93
GEORGES NJILA JIBIKILAYI J.

PARTIE II: MIGRATION ET CONFLITS 105

Le régime d'asile en Afrique 107
SERGIO CARCIOTTO

Migrations forcées et asile en Afrique: défis sociaux et politiques 117
JEAN-BAPTISTE SOUROU

Conflits et migrations forcées en Afrique: Un «*locus theologicus* » contemporain 127
JEAN-JARRHEL BERNADIN NDOULOU

Gestion des conflits et migration responsable à l'exemple d'Abraham (Gn 13). Quelles leçons pour aujourd'hui ? 141
ANDRÉ KABASELE MUKENGE

INDEX

Les Migrations Africaines: une Interpellation pour l'Eglise 155
MESMIN-PROSPER MASSENGO

Interventions pratiques de base de la Migration dans l'Eglise Catholique Ethiopienne 167
MEKELE MOGES KIDANE

Service Jesuite des Refugies Afrique de l'Est Programmes et experiences dans le domaine de la migration 181
BEATRICE GIKONYO

Points Saillants de la Conférence 195
FABIO BAGGIO

BIOGRAPHIES 199

Editeurs 200

Contributeurs 201

Le Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) et la Commission Internationale Catholique pour les Migrants (CICM) ont mis sur pied, depuis quelques années, un Groupe de Travail sur les Migrants. Ce groupe, composé essentiellement des huit (8) Secrétaires Généraux des Conférences Episcopales Régionales du SCEAM, a pour mission de réfléchir et d'accompagner le SCEAM dans la problématique migratoire. C'est un travail qui est fait en collaboration avec la Commission Internationale Catholique pour les Migrants et d'autres partenaires, susceptibles de travailler avec le SCEAM.

C'est dans ce cadre de la collaboration avec certains partenaires que le SCEAM, par le biais de son Groupe de Travail sur les Migrants, la Commission Internationale Catholique pour les Migrants et l'Institut Scalabrinien International des Migrations (SIMI) ont organisé, à Brazzaville (République du Congo) au Siège de l'Association des Conférences Episcopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC), une conférence internationale sur la Théologie de la Mobilité Humaine en Afrique. Cette rencontre a eu comme fil conducteur le texte de Job 29, 16: "La cause de l'inconnu, je l'examinais".

Il s'est agi d'une rencontre multidisciplinaire dans la mesure où des théologiens, des philosophes, des biblistes, des canonistes, des historiens, des sociologues, des pasteurs travaillant dans le champ des migrations, y sont intervenus. Cela a donné lieu à une transversalité de savoirs ou de réflexions sur le phénomène migratoire dans le contexte africain, sans ignorer l'apport combien nécessaire de quelques intervenants Européens à la rencontre...

C'est donc le fruit de ce travail que nous publions dans ce document qui constitue d'ores et déjà "les Actes de la Théologie de la Mobilité Humaine en Afrique" avec comme titre: "La Cause de l'Inconnu, je l'examinais" (Job 29, 16).

